

CHARTRES VOTRE VILLE

#222 SEPTEMBRE 2022 | chartres.fr



**LA VILLE PLANTE
1000 NOUVEAUX ARBRES**

DEVIENS ACTEUR DE TAVILLE!



Tu es Chartrain et seras en 4^e ou 3^e à la rentrée ?
Deviens conseiller municipal de la Jeunesse.

Dépose ta candidature jusqu'au 23 octobre sur chartres.fr/CMJ

Renseignements :

Bureau d'information jeunesse au 02 37 23 42 32
1, rue de l'Étroit-Degré, sur l'esplanade de la cathédrale



chartres.fr





UNE ÉVOLUTION ATTENDUE

Grâce à vous lecteurs, Votre Ville prend aujourd'hui une nouvelle dimension. Ce journal sera désormais distribué dans tous les foyers de la zone urbaine dont Chartres fait partie.

Cela fait des années que vous me le demandez au hasard de nos rencontres dans la rue, au stade, au spectacle, etc. On ne compte plus ceux d'entre vous qui, par exemple au Théâtre de Chartres ou à l'Hôtel de Ville et d'Agglomération, viennent chercher un exemplaire gratuit de ce magazine de l'actualité chartreuse. Il est vrai que les limites administratives communales vous intéressent peu dans votre vie quotidienne. En revanche, le calendrier des spectacles ou celui des travaux dans les rues vous concerne pleinement. Peu vous importe au fond de savoir que ce sont les Chartrains qui ont financé la médiathèque l'Apostrophe, puisque tous les habitants de l'Agglomération y ont accès de la même manière. C'est également vrai du théâtre et bientôt du OFF que nous inaugurerons avenue Jehande-Beauce dans quelques jours. Que vous soyez Lucéens, Mainvillois ou Coudriens (entre autres), vous vous presserez de même au salon des associations qui ne font pas de différences communales entre les adhérents qu'ils accueillent à bras ouverts.

C'est encore plus vrai quand vous êtes loin d'ici. Combien de fois ai-je rencontré à des centaines, voire des milliers de kilomètres de Chartres, des

gens qui me reconnaissaient et se présentaient à moi en se disant Chartrains. Au détour de la conversation amicale qui s'ensuivait, je découvrais parfois que mon interlocuteur habitait dans une commune voisine. Tout dépend en fait par quel bout de la lorgnette nous regardons le monde...

La réalité est donc là. Nous vivons dans le même bassin de vie et les bus comme les taxis ne changent pas de tarif quand ils passent d'une commune à l'autre. Beaucoup seraient d'ailleurs bien en peine de dire où s'arrête Chartres et où commencent Champhol, Lèves ou Luisant. On ne choquera personne ou presque si l'on affirme que tous les habitants de la zone urbaine vivent plus ou moins la même existence, ni que le cœur de ville de Chartres est aussi, et naturellement, le cœur de l'agglomération.

Sans appartenir à la même commune, nous vivons la même ville. Il est donc logique, et je le répète, beaucoup me le demandent depuis des années, de diffuser à tous ses habitants le journal de l'actualité chartreuse où chacun pourra puiser comme bon lui semble les informations qui l'intéressent.

C'est donc à ces 90 000 lecteurs que j'adresse en ce mois de septembre tous mes souhaits de bonne rentrée.

Jean-Pierre GORGES
Maire de Chartres



**VOTRE VILLE
LE MAGAZINE
DE CHARTRES
NUMÉRO 222
SEPTEMBRE 2022**
HÔTEL DE VILLE
PLACE DES HALLES
28019 CHARTRES CEDEX
Tél. 02 37 23 40 00
votreville@agglo-
ville.chartres.fr
chartres.fr

**DIRECTEUR
DE LA PUBLICATION**
JEAN-PIERRE GORGES

**CO-DIRECTEURS
DE LA PUBLICATION**
ÉLISABETH FROMONT
JEAN-MAURICE DUVAL

**DIRECTEUR
DE LA COMMUNICATION**
STÉPHANE LEFEBVRE

RÉDACTEUR EN CHEF
PAUL GUERMONPREZ

RÉDACTION
STÉPHANE LEFEBVRE
JEAN-GUY MURIEL
MAEVA DELOGE DAGBA
JULIEN CARRARA

PHOTOGRAPHIES
GROUPEMENT MARTINO

**MAQUETTE,
MISE EN PAGE**
STUDIO GRAPHIQUE,
MAIRIE DE CHARTRES

IMPRESSION
GROUPE MORALUT
IMPRIMERIE DE COMPIÈGNE

TIRAGE
54800 EXEMPLAIRES

DISTRIBUTION
MAIRIE DE CHARTRES

Dépôt légal:
à parution
N° ISSN : 1257-5194



L'aire de beach-volley sur la place des Epars pendant l'opération C'été.

6

1000 ARBRES DE PLUS

16





SOMMAIRE

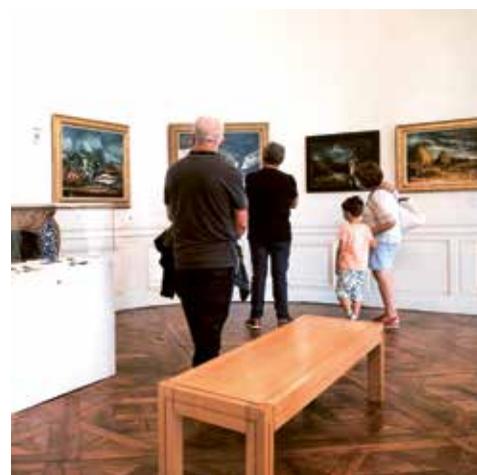
OUVERTURE DU OFF

26

UN ÉTÉ
EN IMAGES

66

CULTURE
JOURNÉES
EUROPÉENNES
DU PATRIMOINE



INTERVIEW DE JEAN-PIERRE GORGES

1 000 ARBRES DE PLUS

D'ici la fin du mandat en cours, la Ville de Chartres va ajouter 1 000 arbres* aux 11 000 déjà présents sur territoire. Le maire, Jean-Pierre Gorges, nous dit dans quel esprit.

Votre Ville: Pourquoi 1000 arbres?

Jean-Pierre Gorges: C'est un nombre qui parle mais qui ne doit pas masquer la réalité: notre municipalité a toujours augmenté le nombre d'arbres dans la ville. Depuis 2001, nous en avons ajouté 3000 aux 8000 existants alors. Chaque programme d'aménagement ou de requalification urbaine intègre une composante paysagère végétale. Quand nous exigeons qu'un parking souterrain soit creusé sous chaque nouvel immeuble, c'est autant d'espace disponible en surface pour des espaces verts. Ceux-ci à Chartres sont quatre fois plus étendus que la ville médiévale qui a fait notre réputation. Il s'agit de donner au végétal sa juste place. 1000 arbres de plus en 6 ans, c'est la poursuite de notre rythme normal de plantation.

Que pensez-vous du débat très médiatisé sur la biodiversité en ville?

C'est un débat qui fait écho aux problèmes dramatiques de la région parisienne et des métropoles. Nous, nous ne sommes pas dans l'idéologie. L'arbre dans la ville a d'abord ici un rôle d'agrément. Et de même que le fleurissement a évolué, ce qui a valu à Chartres de décrocher la 4^e Fleur dès 2002, de même le choix des essences prend désormais en compte l'absence obligée de produits phyto-



sanitaires, la nécessité d'économiser l'eau d'arrosage, mais aussi les impératifs de l'aménagement urbain. Rappelez-vous la fausse querelle de la place du Cygne, quand certains ont voulu faire de la politique lorsque nous avons remplacé les arbres qui étaient soit en fin de vie, soit devenus nuisibles quand leurs racines détruisaient les réseaux souterrains et crevaient le plafond des caves des habitants. Aujourd'hui que les arbres ont poussé, qui en parle? La ville n'est pas et ne sera jamais la campagne, d'ailleurs toute proche ici. L'arbre dans la ville a donc une durée de vie variable mais limitée, selon son emplacement, son évolution naturelle, etc. Cela ne nous

empêche en rien de protéger les arbres les plus remarquables quand nous acquérons des terrains où ils se trouvent, comme l'immense séquoia sur le site de l'hôtel de l'Etape-au-Vin. À l'inverse j'ai fait couper quelques arbres à la Madeleine il y a quelques années quand leur feuillage privait les appartements voisins de lumière six mois par an. C'est du bon sens et surtout le souci de prendre en compte toutes les dimensions de la vie de la Ville et de ses habitants, dont l'arbre n'est qu'un élément.

Vous présentez le nouveau parc du Verger comme exemplaire de votre démarche. Comment?

D'abord parce que ce doit être

un espace libre, accueillant, une prairie fleurie que chacun peut parcourir à sa guise. Fini le temps des gazons interdits aux enfants, et aux autres, animaux compris. Ensuite parce que les plaisirs de la nature ne sont pas seulement contemplatifs, mais aussi utiles, voire gourmands, d'où l'idée des arbres fruitiers, et pas simplement à cet endroit. Même en ville un jardin n'est pas qu'ornemental et une bonne part des 1 000 arbres que nous allons planter dans les années qui viennent porteront des fruits. Je crois, j'espère que les Chartrains apprécieront.

*** voir carte page 8 et 9.**

La naissance du parc du Verger

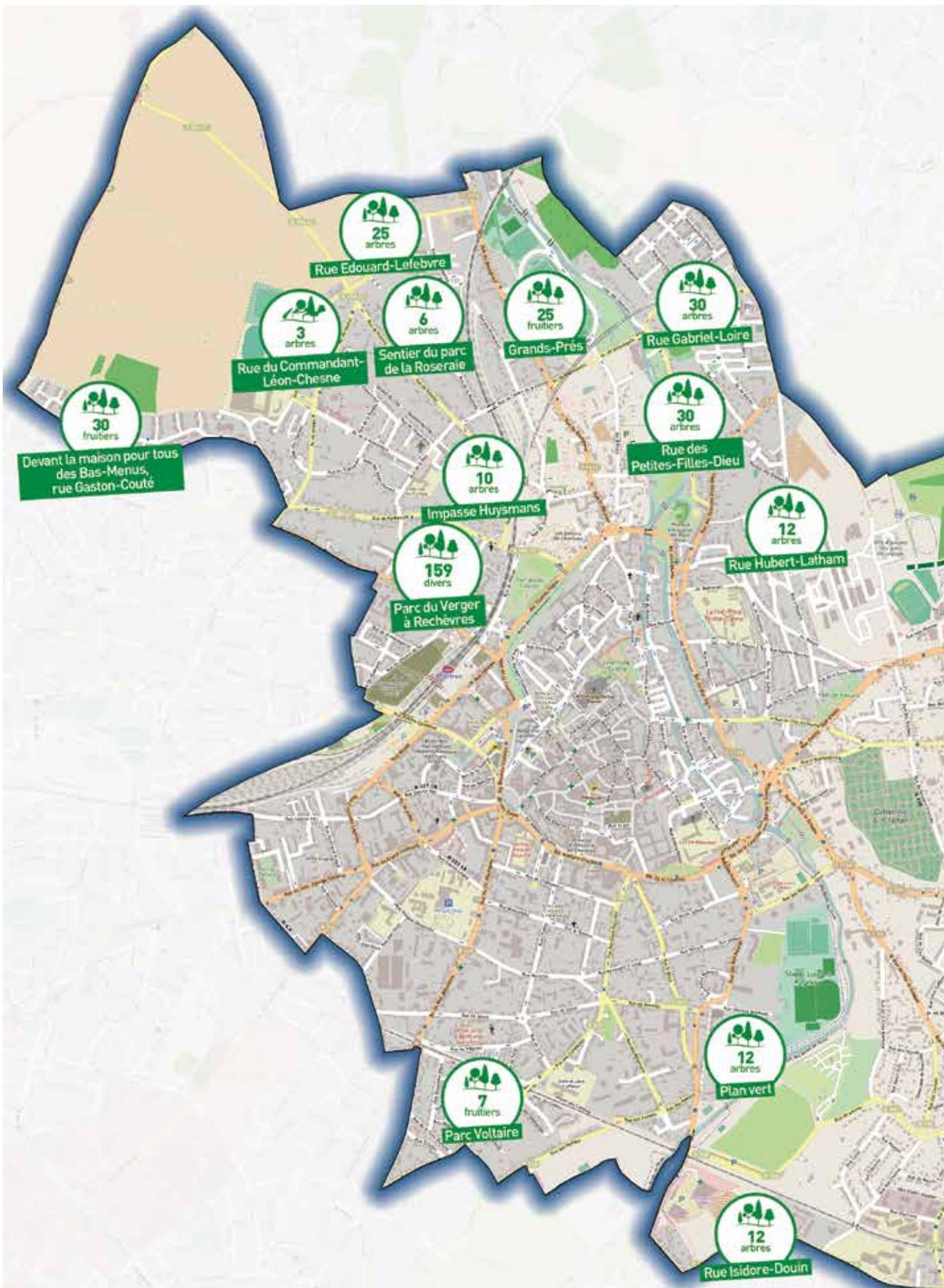
« L'idée du parc du Verger court déjà depuis déjà quelques années, explique Maria Jebli-Chedeville, adjointe à la démarche Eco-ville, en évoquant la création en cours de ce nouvel espace vert situé à Rechèvres, première pierre du programme « 1000 arbres plantés » qui concernera dans les mois et les années à venir une vingtaine de sites de la ville (voir page 8 et 9). Dès le lancement du projet de la ZAC de Rechèvres, le maire avait émis l'idée d'y planter des arbres fruitiers, d'où son nom. Sur cet espace d'un hectare, à côté des 25 arbres déjà existants, vous trouverez 27 grands arbres en devenir, principalement des tilleuls et des chênes. Et surtout 107 arbres fruitiers, poiriers, pruniers, cerisiers, cognassiers, etc. Ce sont donc des essences tout à la fois locales et différenciées, biodiversité oblige, avec une

prédilection pour les essences dites mellifères. Elles attirent les insectes pollinisateurs à commencer par les abeilles. Toutes ces essences figurent aussi parmi les moins sensibles aux variations importantes de température. Car, grâce à son couvert végétal, l'arbre s'avère aussi un climatiseur naturel qui peut rafraîchir l'air ambiant de plusieurs degrés. »

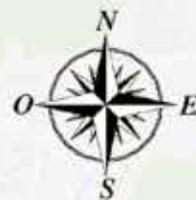
Pourquoi autant d'arbres fruitiers? « L'arbre est aussi nourricier. Et cet espace se prête particulièrement sur ce grand terrain enherbé, où la chute des fruits ne cause aucun désagrément. Ce qui ne serait pas le cas au bord des rues. Dans quelques années, les Chartrains et d'abord les habitants du quartier pourront venir découvrir ou redécouvrir les joies de la cueillette dans cette « corbeille de fruits » mise à leur disposition. »



Maria Jebli-Chedeville, adjointe à la démarche Eco-ville



La répartition des 1000 arbres dans la ville



Les travaux de l'été dans les écoles

À l'heure de la rentrée, Votre Ville fait le point sur les effectifs et les travaux réalisés pendant l'été dans les établissements scolaires.



Dominique Dutarte, adjointe en charge des Affaires scolaires, sur le nouveau revêtement de la cour de l'école Maurice-de-Vlaminck

À la rentrée de septembre, 2680 enfants chartrains sont attendus dans les 131 classes des écoles maternelles et élémentaires. Plus de 1800 élèves sont inscrits à la restauration scolaire. Deux nouvelles classes maternelles ont été ouvertes, aux Cytises et à Henri-IV. L'Éducation nationale a procédé à la fusion administrative des **écoles**

Francine Coursaget et La Brèche, regroupées sous le nom de Francine Coursaget-La Brèche. La Ville de Chartres consacre toujours un tiers de son budget de fonctionnement annuel à l'accueil, au bien-être et à l'éveil des enfants. Elle procède cette année au renouvellement de 60 ordinateurs à l'école Henri-IV pour un budget de 45 000 €.

Rénovations et sûreté

« Les écoles font l'objet de travaux d'entretien et d'aménagement tous les ans, précise Dominique Dutarte, adjointe en charge des Affaires scolaires. Concernant les écoles maternelles, **Marie-Pape-Carpantier** a été équipée de nouveaux stores extérieurs pour faire baisser la chaleur dans les locaux; le sol du préau des **Cytises** a été rénové et les chéneaux et rives de l'école **Annie-Fournier** seront repris à la Toussaint. **Émile-Zola** a vu sa tisanerie rafraîchie avec la réfection du sol et des peintures et l'installation de nouveaux meubles, la chaudière de **Paul-Fort** a été

Des arbres dans les cours d'école



La Ville prévoit de planter des arbres dans les cours d'école pour y créer des îlots de fraîcheur, très appréciés en ces temps de fortes chaleurs à répétition.

La cour de l'école Maurice-Vlaminck, boulevard-Chasles, sera la première du programme en accueillant 8 arbres, avec des essences adaptées à cet environnement, comme l'érable de Montpellier en cépée et le frêne à fleur « Louisa lady », qui arborent tous deux des couleurs automnales.

remplacée. Côté écoles élémentaires, **Henri-Matisse** a reçu de nouveaux stores extérieurs, le portail de **Jacques-Prévert** est dorénavant doté d'un accès badge, la façade de **François-Villon** nettoyée, le sol de deux classes de **Rechèvres** a été rénové et la cour et le sol d'une classe **Maurice-de-Vlaminck** ont été refaits. L'ensemble des menuiseries du groupe scolaire **Henri-Farman** a aussi été remplacé et nous rénovons les portails et grilles de **Jules-Ferry**, côté rue de Villaines ».

Le coût des travaux s'élève à 450 500 €, auxquels s'ajoutent les travaux d'entretien réalisés en régie pour environ 206 000 €. D'autres travaux sont programmés: l'ajout d'éclairages LED dans les écoles Emile-Zola, Maurice-Carême, Henri-Farman, Henri-Matisse et Marie-Pape-Carpantier dans le but de diminuer les dépenses énergétiques de 20 % par an, l'installation de fours et armoires froides dans les restaurants et la rénovation du sol du restaurant de la maternelle Henri-IV. Le tout pour un budget de 355 800 €.

Ouverture culturelle et sportive

La Ville continue de mettre à disposition de 6 agents ETAPS en renfort des enseignants pour les élèves de CM1 et CM2 et tous les niveaux des écoles Henri-Ma-



Le remplacement des fenêtres du groupe scolaire Henri-Farman



Le sol flamboyant neuf du préau de l'école des Cytises

tisse et Henri-IV. Les transports sont pris en charge par Chartres métropole pour les 36 classes concernées et les équipements sportifs sont accessibles, selon les créneaux disponibles et sur demande, pour l'ensemble des classes du CP au CM2.

Le dispositif Piscine à l'Odyssée est élargi à la rentrée jusqu'au CM2, avec les transports là aussi

pris en charge par la collectivité. Un intervenant sera présent dans les écoles élémentaires qui proposent deux créneaux d'activités sportives ou culturelles pendant le temps médian. La Ville reconduit par ailleurs le dispositif mis en place entre les écoles, les médiathèques, l'Archéologie, le musée des Beaux-Arts et la maison Picassiette.

PETITE ENFANCE

Les travaux de l'été dans les crèches



| La nouvelle clôture du Jardin des poussins

Chaque année, la Ville profite de l'été pour réaliser des travaux de rénovation et d'entretien dans les établissements de Petite enfance. Ceci pour assurer les meilleures conditions d'accueil aux tout petits, aux familles et aux équipes encadrantes. La crèche Le Jardin des

Poussins a ainsi bénéficié cet été d'une nouvelle clôture, et la pose d'un gazon sur son aire de jeu et d'une porte en aluminium. Une fenêtre supplémentaire a été créée au premier étage de la crèche La Maison du Castor pour faciliter l'accès des pompiers. La crèche ayant augmenté sa capacité d'accueil, les accès

au premier étage sont rénovés en conséquence. Les clôtures et brise-vues de la crèche des Diablotins ont été remplacés, tandis que des stores électriques ont été installés à la crèche Farandole.

Coût des travaux: 78 737,88 €

RETOUR EN IMAGES

Accueil de loisirs



Mini-camp au centre de loisirs du Rigéard

Cet été, les 4 accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) de Chartres ont ouvert leurs portes à 787 enfants de 3 à 12 ans du vendredi 8 juillet au mercredi 31 août. Étaient au programme des activités inter centres, culturelles, manuelles et sportives autour de thématiques comme la découverte du monde, les dinosaures, les couleurs ou les souvenirs de vacances. De nombreuses sorties ont aussi été organisées pour faire découvrir le territoire aux enfants.



Activité empreintes de mains et de pieds à l'école maternelle Pauline-Kergomard



Grand jeu sur Les Experts à l'école primaire d'application Jules-Ferry

Le programme de l'école des sports 2022 – 2023

L'école de sports de la Ville permet aux enfants de 5 à 10 ans de faire du sport sans compétition. Ils peuvent ainsi découvrir trois activités durant l'année scolaire en choisissant parmi une liste variée de disciplines.



Complexe de la Madeleine
ÉQUITATION
Chartres Équitation

Le mercredi de 10 h 30 à 12 h
TIR A L'ARC
Complexe de la Madeleine
ULTIMATE FRISBEE
Gymnase Charles-Péguy
ROLLER
Complexe de la Madeleine

Le mercredi de 15 h 30 à 17 h
ROLLER
Complexe Madeleine
FOOTBALL
Gymnase Charles-Péguy
ATHLETISME
Stade Jean-Gallet

BADMINTON
Gymnase Charles-Péguy
GYMNASTIQUE
Complexe de la Madeleine
HANDBALL
Gymnase Charles-Péguy

Le jeudi de 17 h 15 à 18 h 30
BADMINTON
Complexe de la Madeleine
BASKET
Complexe de la Madeleine
ATHLETISME
Stade Jean-Gallet

ENFANTS NÉS EN 2016 ET 2017 Découverte multisports

Le lundi de 17 h 15 à 18 h 15
Complexe de la Madeleine

Le mardi de 17 h 15 à 18 h 15
Salle omnisports du gymnase
Roskopf

Le mercredi de 14 h à 15 h
Préaux des écoles Jacques-Pré-
vert ou Maurice-Carême,
dojo Roskopf,
gymnase de la Madeleine

Le jeudi de 17 h 15 à 18 h 15
Salle omnisports du gymnase
Roskopf

ENFANTS NÉS EN 2014 ET 2015 Cycles de 3 activités

Le lundi de 17 h 15 à 18 h 30
GYMNASTIQUE/TRAMPOLINE
Complexe de la Madeleine
SQUASH
Complexe Squash et badminton
HANDBALL
Gymnase Charles-Péguy

Le mardi de 17 h 15 à 18 h 30
TENNIS
Gymnase Charles-Péguy
ESCRIME
Gymnase CRJS
RUGBY
Complexe de la Madeleine

ATHLETISME
Complexe de la Madeleine
BASKET

ENFANTS NÉS EN 2012 ET 2013

Cycles de 3 activités



Le lundi de 17 h 15 à 18 h 30

VOLLEY

Gymnase Charles-Péguy

TENNIS DE TABLE

Gymnase Charles-Péguy

ATHLETISME

Stade Jean-Gallet

Le mardi de 17 h 15 à 18 h 30

ESCRIME

Gymnase du CRJS

HANDBALL

Gymnase Charles-Péguy

KAYAK

Stade des Bas-Bourgs

Le mercredi de 10 h 30 à 12 h

ULTIMATE

Gymnase Charles-Péguy

TIR A L'ARC

Complexe de la Madeleine

BMX

Stade Jean-Gallet

Le mercredi de 15 h 30 à 17 h

GYMNASTIQUE/TRAMPOLINE

Complexe de la Madeleine

BADMINTON

Complexe de la Madeleine

FOOTBALL

Complexe de la Madeleine

Le jeudi de 17 h 15 à 18 h 30

BASKET

Gymnase Charles-Péguy

SQUASH

Complexe Squash et badminton

ÉQUITATION

Chartres Équitation

► INSCRIPTIONS

Réservations et inscriptions uniquement en ligne sur chartres.fr, rubrique « services en ligne » puis « portail famille »

Pour les résidents chartrains :

à partir du lundi 5 septembre

Pour tous : à partir du mercredi 7 septembre à 14 h

L'inscription est prise en compte après :

- Signature de l'autorisation parentale par le responsable légal.

- Règlement de la cotisation.

- Fourniture du questionnaire de santé « QS – SPORT »

(téléchargeable sur chartres.fr/ ecole-des-sports).

- Fourniture d'une photocopie du brevet de natation sur 50 m pour le cycle du mardi chez les 2012-2013.

► TARIFS

Chartrains : 31 €

Non-chartrains : 44,50 €

ACTIVITÉS POUR ADULTES ET SENIORS

ACTIVITÉS ADULTES

Le lundi de 18 h 30 à 20 h

Complexe de la Madeleine

1^{er} trimestre

REMISE EN FORME

2^e trimestre

BADMINTON

3^e trimestre

ULTIMATE FRISBEE

ACTIVITÉS SENIORS

Le mardi de 15 h à 17 h

1^{er} trimestre

BOWLING

X Bowl Barjouville

2^e trimestre

TENNIS DE TABLE

Salle de Rechèvres

3^e trimestre

GOLF

Golf de Chartres Fontenay

► INSCRIPTIONS

Réservations et inscriptions uniquement en ligne sur chartres.fr, rubrique « services en ligne » puis « portail famille »

Pour les résidents chartrains : à partir du lundi 5 septembre

Pour tous : à partir du mercredi 7 septembre à 14 h

Les inscriptions sont prises en compte dès le règlement de la cotisation, après présentation d'un certificat médical et d'un justificatif de domicile.

- Toutes les activités sont encadrées par des éducateurs diplômés

► w

► Renseignements :

Direction de la Jeunesse, des Sports et des Grands équipements

02 37 18 47 70 de 9 h à 17 h

chartres.fr rubrique « sports & loisirs »

OUVERTURE DU OFF

La création en liberté

Isabelle Vincent, adjointe en charge de la Culture et du Patrimoine et présidente de la SPL C'Chartres Spectacles, explique les ambitions du Off et en précise le périmètre d'utilisation.



Isabelle Vincent, adjointe en charge de la Culture et du Patrimoine et présidente de la SPL C'Chartres Spectacles, et Jérôme Costeplane, directeur général de C'Chartres Spectacles.

Votre Ville: À qui est destiné le OFF?

Isabelle Vincent: Le OFF est un outil de développement dédié en priorité aux théâtres et compagnies chartraises professionnelles comme le Théâtre de Poche, le Théâtre Portail Sud, le Théâtre du Seuil et la compagnie Cavalcade. Nous allons accompagner des compagnies sur la voie de la professionnalisation. Notre objectif n'est pas de domicilier des compagnies mais d'accompagner des projets. Le OFF doit rester un lieu ouvert de partage et de construction.

Allez-vous accueillir des compagnies venues d'ailleurs?

Si des compagnies, intéressées par la qualité de nos équipements et le dynamisme de notre territoire, souhaitent venir vivre à Chartres, nous les accueillons avec plaisir. C'est le cas de celle de Mathieu Genet et Audrey Bonnet, qui va se développer à Chartres, où Mathieu Genet deviendra professeur au théâtre. Nous sommes par ailleurs sollicités par des villes de la région, avec lesquelles nous envisageons de faire des échanges. Des partenariats dont profiteront nos compagnies.

Le OFF sera-t-il réservé au théâtre?

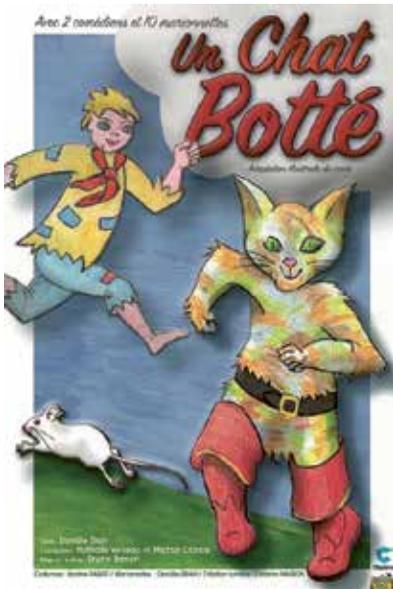
Nous ne rejetons aucun genre. Le théâtre expérimental ou l'humour, notamment avec le Festival Top in Humour en novembre, seront les bienvenus au OFF. Nous allons aussi procéder à des tests acoustiques pour déterminer si la musique peut avoir sa place dans ce nouveau lieu.



OUVERTURE DU OFF

Visites et représentations gratuites

Inauguré officiellement le vendredi 9 septembre, le OFF ouvrira les samedi 10 et dimanche 11 septembre ses portes au public, invité à visiter les lieux, à rencontrer les artistes et à assister à des représentations gratuites.



UN CHAT BOTTE

Samedi 10 septembre à 10 h et 14 h

Avec Michel Crance et Danièle Zirah
Marionnettes : Danièle Zirah et Nadine Ragot
OFF 3 – Jeune public

Un spectacle pour petits et grands original et dynamique, qui mêle comédiens et marionnettes dans des décors enchanteurs.

RÉPÉTITION PUBLIQUE DE HILDA

Samedi 10 et dimanche 11 septembre à 17 h

Compagnie Théâtre en Pièces
OFF 2 – Tous publics

En quête d'une femme pour s'occuper de la maison, des enfants et lui tenir compagnie, une bourgeoise de province engage Hilda, avec l'intention de l'éduquer et de lui apprendre à penser.

ET DANS TES BRAS JE GOUTERAI L'OUBLI DE MOI

Samedi 10 septembre à 21 h 30

Compagnie Rosa M
OFF 3 – Tous publics

Avec Thomas Gaubiac (voix) et Benoit Simon (guitare)
Un monologue « en chanté ».



LECTORALE K.622 DE CHRISTIAN GAILLY

Samedi 10 et dimanche 11 septembre à 11 h

Théâtre du Détour
Hall d'entrée – Tous public

POMPES FUNÈRES BÉMOT

Samedi 10 septembre à 16 h et 20 h
et dimanche 11 septembre à 16 h

Compagnie Cavalcade
OFF 1 – Tous public

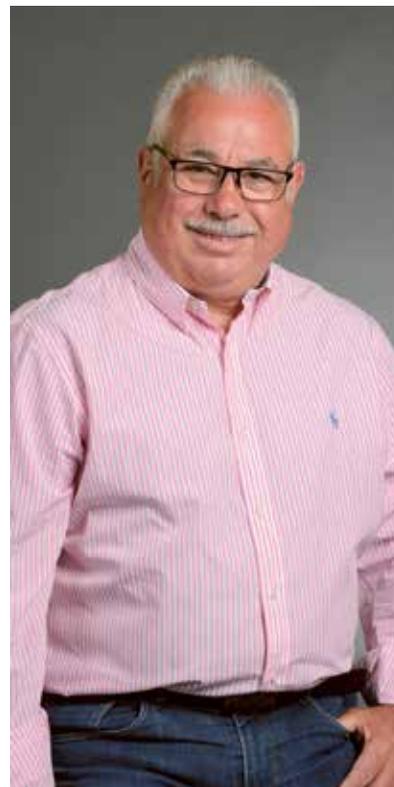
La patronne d'un salon funéraire rural s'efforce de maintenir à flot l'entreprise familiale avec l'aide de son fidèle employé. Mais l'arrivée d'une stagiaire et les funérailles inattendues d'une star de la chanson vont venir bouleverser leur quotidien.



► Entrée libre et gratuite dans la limite des places disponibles

Des activités pour tous

Le salon des associations, qui se tient les samedi 3 et dimanche 4 septembre, est l'occasion pour les visiteurs de choisir la ou les activités qui vont les occuper durant la saison à venir.



José Rolo, adjoint aux Sports et à la Vie associative.

Événement traditionnel de la rentrée, le salon des associations, organisé par la Ville le samedi 3 et le dimanche 4 septembre, se tient sur la butte des Charbonniers, où il a désormais ses habitudes, avec des démonstrations sur le kiosque à musique et place Châtelet.

Les visiteurs pourront découvrir les nombreuses activités proposées et profiter de l'occasion pour

s'inscrire aux associations de leur choix. Sports, pratiques culturelles ou artistiques, engagements caritatifs et missions de prévention... Plus de 170 associations et clubs seront présents pour répondre à toutes vos questions et vous donner envie de les rejoindre.

« Le salon des associations est le traditionnel lieu de rencontre du monde associatif avec les Chartrains et les habitants de l'agglomération, dit José Rolo, adjoint

aux Sports et à la Vie associative. *Cet événement incontournable met en évidence la diversité et la densité des activités du monde associatif portées par la Ville, laquelle contribue chaque année à hauteur de 4 millions d'euros, sans compter la mise à dispositions de locaux, d'équipements sportifs et de matériel. J'en profite pour renouveler mes remerciements à tous les bénévoles, dont l'implication constitue une richesse inestimable.* »

Chartres, leader de la transition LED

Entré en vigueur le 1^{er} janvier 2018, le contrat de modernisation et de maintenance de l'éclairage public passé pour 6 ans par Chartres métropole avec l'opérateur CITEOS a généré de considérables économies d'énergies. Karine Dorange, adjointe en charge de l'Urbanisme et des Travaux, commente le rapport de Citeos.

L'objectif initial du contrat liant Chartres métropole à l'opérateur Citeos était de réduire la dépense énergétique en remplaçant les anciens éclairages

par de nouveaux plus efficaces et économes. « 70 % des 8753 points lumineux que compte la ville sont aujourd'hui équipés en source LED. Un chiffre considérable comparé à la

moyenne nationale de 20 %, souligne Karine Dorange, adjointe en charge de l'Urbanisme et des Travaux, qui rappelle les avantages de ce mode d'éclairage. Une lampe LED consomme en moyenne 35 % d'énergie en moins qu'une lampe à sodium haute pression. Ce qui a permis à la Ville d'économiser depuis 2018 près de 700 000 € sur sa facture énergétique, avec une consommation en baisse de 41 %. »

367 tonnes de CO2 rejetées en moins

L'éclairage LED garantit une gestion plus intelligente de l'éclairage public puisqu'il permet de réduire de deux tiers le flux lumineux de certains éclairages entre minuit et 6 heures du matin. Par ailleurs, certains points lumineux du centre-ville peuvent être commandés à distance en s'adaptant notamment aux grands événements (Fête de la lumière, programmations de Noël, etc).

La modernisation de l'éclairage se poursuivra au même rythme jusqu'à la fin 2022, pour un montant annuel de 635 000 €, qui comprend également les opérations de maintenance des 32 sites de la Ville équipés d'appareils lumineux de mise en valeur du patrimoine et des 6 principaux stades.



Karine Dorange, adjointe en charge de l'Urbanisme et des Travaux

LE PERIMETRE

28 carrefours de feux



8753 points lumineux
Eclairage Public

6 stades – 250 points lumineux
Eclairage Sportif



32 sites de Mise en Valeur
(soit 1253 points lumineux)

8 Places – 49 bornes de marché



Illuminations :

- 6 Kms de guirlandes dans les arbres,
- 4 motifs en traversées de routes
- 1 sapin décoré, 6 façades de MPT,
- 65 arbres équipés de guirlandes en type « Champs Elysées »
- 6 scénettes avec motifs 2D/3D

Marché sur 6 ans pour un montant
total de 8 000 000 €



L'éclairage LED dans la rue des Écuyers.

Objectifs et engagements

- Une maintenance et une exploitation performantes avec une diminution du coût de fonctionnement
- La pérennité des installations et la garantie de leur parfait fonctionnement
- Un gain de consommation de 65 %



679

foyers
français

Depuis 2017, date du début du marché passé avec Citeos, la Ville a économisé plus de 3 millions de kWh, soit l'équivalent de :

CO₂

367

tonnes de CO₂
non rejetés

• la consommation moyenne annuelle de 679 foyers français ;

• 367 tonnes de CO₂ non rejetées ;



+2,5 millions
de kilomètres
non parcourus

• plus de 2,5 millions de kilomètres non parcourus en voiture.

Une résidence intergénérationnelle à Saint-Brice

Dans le quartier de Saint-Brice, l'association Habitat et humanisme Eure-et-Loir ouvre une résidence intergénérationnelle, où cohabiteront familles, personnes à faibles ressources, étudiants et personnes âgées.



Baidy Sy, un résident, et Adrien Girard, animateur de la résidence intergénérationnelle Saint-Martin-au-Val



Propriété des sœurs de la Communauté de Saint-Paul, l'ancien foyer Elizabeth-de-Thuringe vient d'être réhabilité par l'association Habitat et humanisme Eure-et-Loir, qui y a créé une pension pour familles et la résidence intergénérationnelle Saint-Martin-au-Val. Celle-ci est ouverte aux personnes à faibles ressources souffrant d'isolement, aux familles monoparentales avec des jeunes enfants, aux seniors non dépendants en situation de précarité financière et aux étudiants. Un projet de 3,5 millions d'euros, subventionné à hauteur de 99 000 euros par la Ville de Chartres.

Les 12 logements de la pension de famille sont attribués par le ser-

vice intégré d'accueil et d'orientation (SIAO). La résidence intergénérationnelle, elle, propose 5 T3 pour les familles monoparentales et 5 places pour les étudiants attribués par Action logement, et 9 T2 pour les personnes âgées, attribués par Habitat et humanisme. Les deux bâtiments comportent en outre des espaces communs, propices à l'esprit de convivialité : cuisine, salle de détente, bureaux, buanderie, sanitaire, jardin collectif, parking et local pour les deux roues.

Un lieu d'inclusion

« C'est la deuxième structure en France rassemblant ainsi une pension de famille et une résidence intergénérationnelle », dit Adrien Girard, responsable du

lieu de vie. *Ce lieu d'inclusion facilite la vie des résidents et leur offre un tremplin vers quelque chose d'autre. Je suis à l'écoute des résidents et je développe les échanges avec les habitants du quartier. Pourquoi ne pas organiser des lectures pour les enfants, fournir une aide informatique, cuisiner ensemble... ? »*

Baidy Sy, premier résident à avoir déposé son dossier en 2019, est très satisfait de son studio : « J'habitais à Luisant dans un T2 trop grand pour moi. Ici, je peux échanger avec les gens et apporter ma contribution. Il est aussi plus facile de se rendre dans le centre-ville de Chartres ».



Les 100 ans de Paulette Fouet

Le lundi 11 juillet dernier, Élisabeth Fromont, adjointe en charge des Personnes âgées, s'est rendue place d'Estienne-d'Orves, au domicile de Paulette Fouet, qui fêtait ce jour-là ses 100 ans en compagnie de ses enfants.

Paulette Fouet est née le 11 juillet 1922 à Morancez. Son père était maçon, sa maman femme au foyer.

Elle et son mari Robert, natif de Ver-lès-Chartres, ont eu 6 enfants, 3 garçons et 3 filles. Paulette a travaillé comme nourrice en gardant des enfants chez elle. Elle a aussi élevé la petite-fille de la famille Pinson, qui possédait une boutique d'appareils électroménagers place Marceau. Elle a toujours aimé le tricot, la couture, la décoration et surtout s'occuper des fleurs de son jardin.

La parole aux collégiens

Votre adolescent a des projets, des envies d'engagement ?
La Ville de Chartres lui donne l'occasion de s'exprimer et de participer
au processus démocratique en intégrant le Conseil municipal de la jeunesse.



Emma Ferrand, conseillère municipale en charge du Conseil municipal de la jeunesse.

Né de la volonté du maire, Jean-Pierre Gorges, le Conseil municipal de la jeunesse offre à ces derniers l'occasion de mettre en oeuvre leurs projets en développant leur engagement citoyen et leur sens des responsabilités. « Le CMJ est ainsi pour ses membres l'occasion d'expérimenter le processus démocratique en participant de manière active à la vie de la cité, dit Emma Ferrand, conseillère municipale en charge du projet. Pour la Ville, c'est un moyen de connaître les préoccupations des

jeunes et de créer un lien avec leur ville et leurs élus, qui les accompagneront dans la mise en place des projets. »

Comment postuler ?

Pour devenir membre du Conseil municipal de la jeunesse, les candidats doivent être élèves de 4^e ou de 3^e, résider à Chartres et faire acte de candidature en remplissant le formulaire en ligne sur la page chartres.fr/conseil-municipal-jeune.

Quels projets ?

Les membres du CMJ auront pour mission de développer des projets qui s'inscriront dans les thématiques de la citoyenneté et de la mémoire, du développement durable et de l'urbanisme. Pour cela, ils géreront de façon autonome un budget alloué annuellement par le Conseil municipal.

Fonctionnement du CMJ

Le CMJ sera présidé par le maire. Il se réunira au minimum deux fois par an en séance plénière. Des commissions ou groupes de travail, réunis une fois par mois, seront par ailleurs créés en fonction du nombre de conseillers et des projets à mener. Les membres du CMJ seront aussi amenés à participer aux évènements citoyens et festifs qui rythment la vie de la ville.

Calendrier

- RENTRÉE DE SEPTEMBRE :
présentation du CMJ dans les collèges
- SAMEDI 23 OCTOBRE :
date limite pour les dépôts de candidatures
- VENDREDI 11 NOVEMBRE :
accueil des candidats
- MERCREDI 23 NOVEMBRE :
première réunion plénière du CMJ dans l'hémicycle de l'hôtel de Ville

► Informations
chartres.fr



L'hôtel de Ville et d'Agglomération de Chartres vous accueille

VILLE DE CHARTRES
CHARTRES MÉTROPOLE
LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ

RETROUVEZ LES SERVICES DE LA VILLE DE CHARTRES, CHARTRES MÉTROPOLE ET DE :

Filibus, Chartres Métropole Habitat,
Chartres Rénov' Habitat, PEP28,
Chartres Métropole Eau,
Chartres Métropole Assainissement,
Synelva, le CCAS de Chartres,
le CIAS de Chartres métropole,
la Caisse régionale d'Assurance Retraite
et de la Santé Au Travail (CARSAT)
et la Maison des Entreprises
et de l'Emploi (MEE).



Plus d'informations sur www.chartres.fr

HÔTEL DE VILLE ET D'AGGLOMÉRATION

De 9 h à 18 h du lundi au vendredi et de 9 h à 12 h 30 le samedi.

Place des Halles - 02 37 23 40 00

Accès : parkings Hôtel de Ville ou Cœur de Ville ; lignes Filibus 1 à 9,

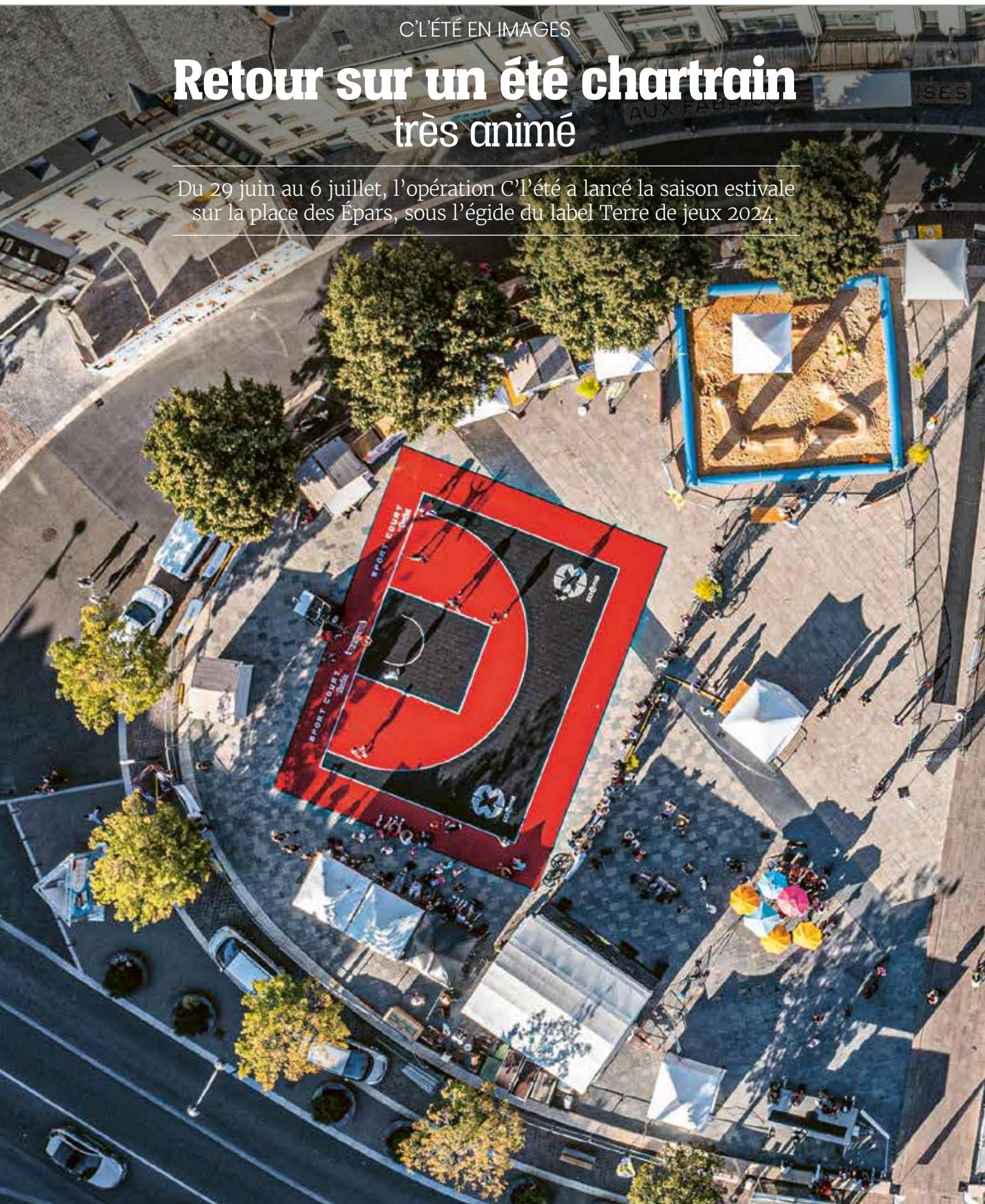
Relais des Portes et C'la navette : arrêt Théâtre/Chasles



C'ÉTÉ EN IMAGES

Retour sur un été chartrain très animé

Du 29 juin au 6 juillet, l'opération C'été a lancé la saison estivale sur la place des Épars, sous l'égide du label Terre de jeux 2024.









4



3



5

- ❶ Beach volley et farniente
- ❷ Sensibilisation aux disciplines paralympiques
- ❸ C'est les talents
- ❹ La piste de sprint
- ❺ Le concours C'Cosplay





- ❶ Chartr'Estivales : le groupe Fournagnac sur la place des Halles
- ❷ Chartr'Estivales : U2 Project sur la place Châtelet
- ❸ Chartr'Estivales : théâtre sous la halle Billard
- ❹ et ❺ Frisbee et kayak au village vacances du stade des Bas-Bourgs

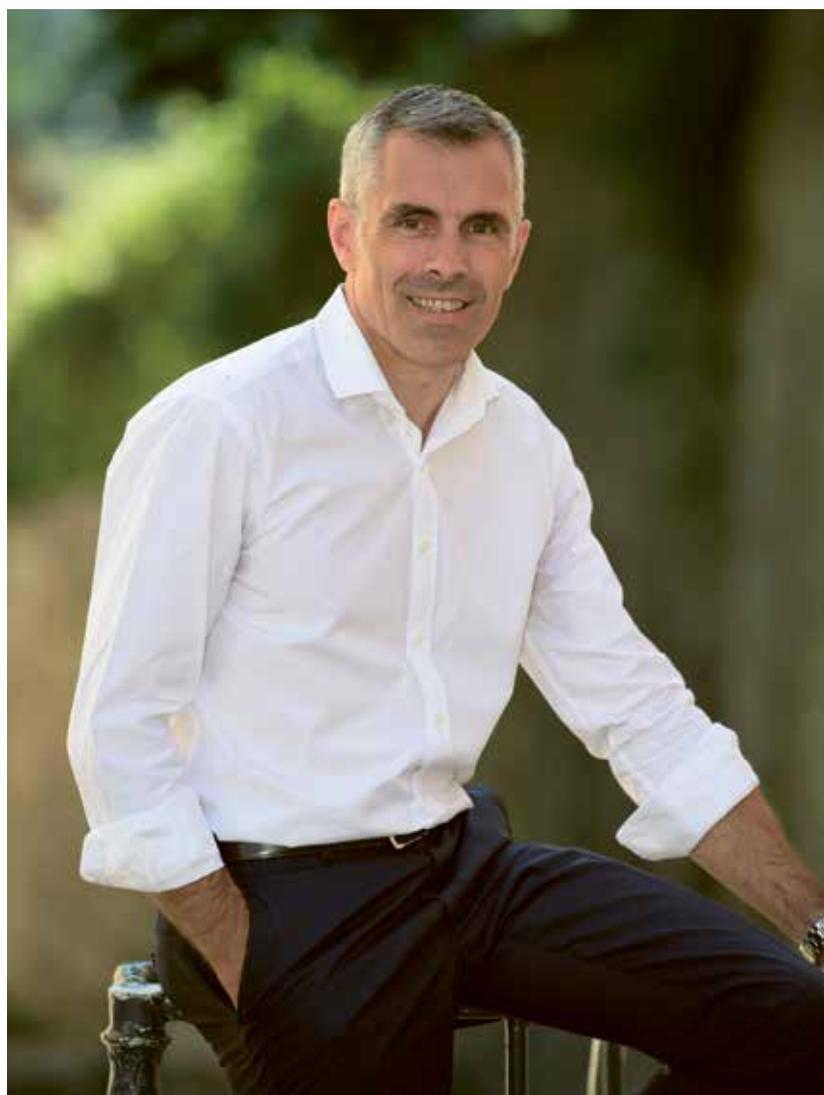




- ❶ Concert d'orgue à la cathédrale
- ❷ Les mercredis sportifs sur la place des Épars
- ❸ Chartres en lumières
- ❹ Le campement d'été de C'Chartres Médiévale dans la cour de l'ancienne école Gérard-Philippe
- ❺ Les ateliers Aller vers l'autre à la Madeleine
- ❻ Chartres en lumières

2021, une grande année d'investissements malgré le Covid

Le Conseil municipal de juin a adopté le Compte financier unique (CFU) qui retrace l'action de la Ville de Chartres en 2021. Malgré la pandémie, l'investissement a été plus intense que jamais et les impôts locaux des Chartreains sont restés stables. Les explications de Franck Masselus, adjoint au maire en charge des Finances et de la Prospective.

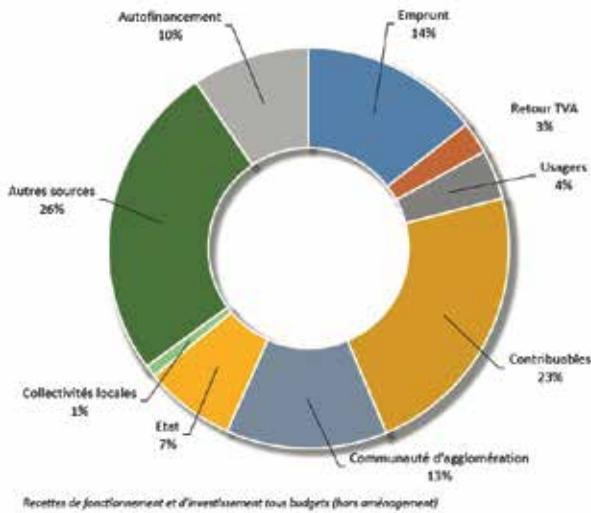


Franck Masselus, adjoint au maire en charge des Finances et de la Prospective.

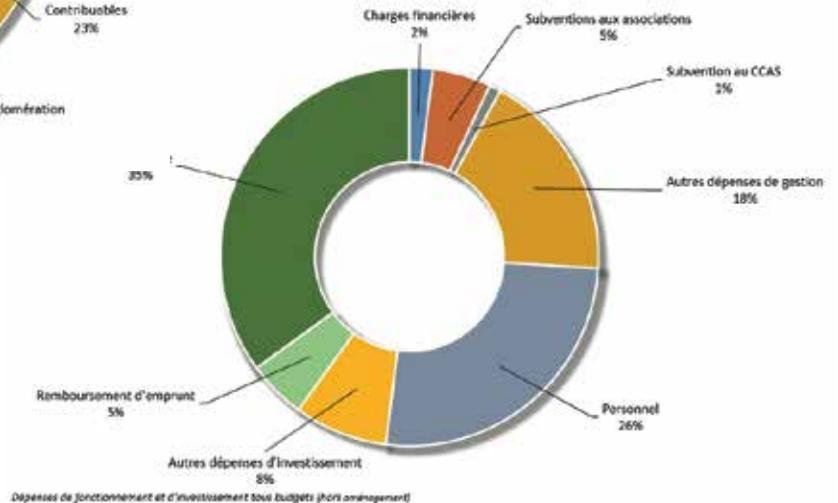
Votre Ville: Comment avez-vous géré cette année 2021 si compliquée?

Franck Masselus: 2021, c'est d'abord l'année Covid. En plus, à l'invitation de la Direction départementale des finances publiques d'Eure-et-Loir, la Ville de Chartres a été la collectivité-pilote dans la mise en œuvre d'une réforme comptable nationale complexe, qui a abouti à l'établissement d'un Compte financier unique (CFU). Il remplace à la fois l'ancien Compte administratif et l'ancien Compte de gestion. Et pour ajouter à la complexité, nous avons subi aussi la réforme du « Panier fiscal »: la Ville a perçu le produit de l'ancienne part départementale de la Taxe foncière. Mais nous n'avons réellement encaissé que l'équivalent du produit de l'ancienne Taxe d'habitation municipale avant de reverser la différence à l'État... Enfin, comme si ce n'était pas suffisant, la conjoncture a changé brutalement en cours d'année. Le montant d'un impôt est le produit de deux facteurs: d'abord les « bases » de la Taxe foncière, qui sont réévaluées chaque année par le Parlement. À ces « bases », nous collectivités appliquons un taux.

D'où vient l'argent ?



Où va l'argent ?



Conformément aux engagements du maire, ce taux est resté stable en 2021. Mais le Parlement, lors du vote du Budget, n'a réévalué les « bases » que de 0,1 %. Or toute la fin de l'année 2021 a été plombée par le brutal retour de l'inflation. Nous avons donc vécu une année pour le moins chahutée.

Cependant, devant le Conseil municipal, vous avez affiché une réelle satisfaction devant les résultats financiers de l'année 2021 à Chartres ?

Sans triomphalisme, je crois pouvoir affirmer que nous avons bien géré 2021. J'en vois la preuve dans l'excédent très important de notre résultat de fonctionnement, soit 14 millions d'euros. Nous en avons reporté une petite partie sur le budget 2022, pour financer les manifestations annulées à cause du Covid. Mais

plus de 10 millions d'euros nous ont permis surtout d'autofinancer davantage nos investissements très importants, avec donc un moindre recours à l'emprunt. Car malgré la pandémie, et c'est notre satisfaction majeure, la Ville a investi 34,6 millions d'euros en 2021 contre 25,7 en 2020. Et nous l'avons fait en maîtrisant notre dette: si nous arrêtons d'investir, il nous faudrait 8,8 années pour la rembourser complètement. Pour information, la situation devient difficile pour une collectivité quand ce ratio dépasse 12 années.

À quoi a servi tout cet argent ?

Tous ces chiffres montrent que nous empruntons pour investir et non pas pour payer les fins de mois comme l'État aujourd'hui et depuis des années. Car 2021 a été une année de réalisations.

Nous avons ouvert le guichet unique du nouveau Pôle administratif, qui augmente la qualité du service public rendu aux Chartrais et aux habitants de l'Agglomération tout en nous permettant des économies de gestion durables. Les Chartrais retrouveront le détail de tous les travaux réalisés à Chartres dans tous les domaines dans la petite brochure que nous leur adressons comme chaque année dans leur boîte aux lettres. Enfin dans quelques semaines, je viendrai leur présenter de vive voix les comptes de la Ville de Chartres lors de plusieurs réunions publiques organisées dans les quartiers. Je répondrai comme chaque année depuis vingt ans aux questions qu'ils voudront bien me poser.

Les ateliers du Bij

SALON DES ASSOCIATIONS

Le samedi 3 de 11 h à 19 h et le dimanche 4 septembre de 11 h à 18 h, le Bij sera présent place des Épars pour vous informer sur les activités sportives et culturelles proposées par la Ville.

JOB DATING ADECCO

**Mercredi 7 septembre
de 14 h 30 à 16 h 30**

Vous recherchez un job étudiant ? L'agence d'intérim Adecco sera présente au Bij pour réceptionner vos candidatures. Pensez à venir avec votre CV.

LES MÉTIERS DE LA GENDARMERIE NATIONALE

**Mercredi 14 septembre
de 14 h à 16 h**

Venez découvrir les métiers de la Gendarmerie Nationale. Permanence assurée par la Gendarmerie départementale d'Eure-et-Loir.

ASSURE TA RENTRÉE

**Jeudi 15 septembre à 14 h
au Lycée Philibert-de-l'Orme à
Lucé**

L'opération partenariale « Assure ta rentrée » est destinée à accueillir et conseiller tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans issus de collège, lycée ou CFA, sans diplôme et sans solution pour la rentrée 2021.

Information et inscription : CIO de Chartres (02 38 83 49 96)

UN JOB PENDANT VOS ÉTUDES ?

**Samedi 17 septembre
de 14 h à 16 h**

Venez découvrir les offres de jobs étudiants et rencontrer les employeurs présents au Bij. N'ou-



bliez pas d'apporter plusieurs CV. Atelier sur inscription.

LE BAFA

Mercredi 21 Septembre à 14 h

Vous souhaitez devenir animateur auprès d'enfants ou d'adolescents ? Venez vous informer sur le BAFA, diplôme accessible dès l'âge de 17 ans. Vous trouverez toutes les infos sur les modalités d'inscription, le déroulement des trois stages, le coût, les organismes de formation, le métier d'animateur. Atelier sur inscription.

jeunes.gouv.fr/bafa-bafd

INFO SERVICE CIVIQUE

**Mercredi 28 septembre
de 14 h à 16 h**

Les informateurs jeunesse seront à votre disposition pour vous renseigner sur le Service civique, un engagement volontaire au service de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes de

16 à 25 ans, sans conditions de diplôme ; seuls comptent les savoir-être et la motivation. service-civique.gouv.fr

LOGEMENT ÉTUDIANT

Vous recherchez un logement ? Le Bij tient à votre disposition une liste de chambres et de studios disponibles à Chartres ainsi que le guide *Être étudiant en Région Centre-Val de Loire*, réalisé par le Centre régional information jeunesse. Vous trouverez toutes les informations pour vous former, vous loger, gérer votre quotidien, vous engager, monter un projet, sortir et bouger.

► Bureau information jeunesse

3, rue de l'Étroit-Degré
Du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h 15
et de 13 h 30 à 17 h 15
02 37 23 42 32
bij28@agglo-ville.chartres.fr
@Bij de Chartres

SANTÉ

Une maison médicale de cœur de ville

Avec la maison médicale Mathurin-Régnier, la ville de Chartres dispose d'un pôle de santé dynamique qui compte aujourd'hui onze praticiens.



Sophie Goret, adjointe en charge de la Santé (en haut à droite), au côté des onze praticiens de la maison médicale Mathurin-Régnier.

La maison médicale Mathurin-Régnier réunit onze professionnels de santé : quatre médecins généralistes, un psychiatre, une neuropsychologue, une diététicienne, deux psychologues et deux podologues. « Elle a permis de regrouper dans le centre-ville quatre médecins généralistes, dont un était sur le point de quitter Chartres. Quant aux sept praticiens paramédicaux, ils acceptent des nouveaux patients, contrairement aux médecins généralistes, dit

Sophie Goret, adjointe en charge de la Santé. *Ce pôle santé dynamique espère en outre attirer très prochainement dans ses murs deux nouveaux médecins, généralistes ou spécialistes, primo installés sur le territoire, donc sans patientèle.* »

Trois espaces encore vacants

La maison médicale dispose en effet encore de deux espaces modulables, qui peuvent être aménagés, selon les souhaits du

ou des médecins, en deux cabinets avec un bureau attenant ou un très grand cabinet. Le tout assorti d'une salle d'attente dans les espaces communs et d'une salle de pause, en cours d'aménagement. À cela s'ajoute, au rez-de-chaussée un petit bureau d'une quinzaine de m² sans point d'eau à l'usage d'une profession paramédicale.

► **Maison médicale
Mathurin-Régnier**
5, rue Mathurin-Régnier

SÉCURITÉ

Chartres parmi les villes les moins cambriolées

En juin, le journal *Le Figaro* a publié le classement des villes les plus visées par les cambrioleurs au cours des 5 dernières années. Parmi les 444 villes françaises de plus de 20 000 habitants répertoriées, Chartres pointe à la 419^e place.

Un classement enviable que commente Richard Lizurey, adjoint en charge de la Sécurité.



Richard Lizurey, adjoint en charge de la Sécurité

Votre Ville: Le classement de Chartres doit vous réjouir?

Richard Lizurey: C'est positif, et rassurant pour les Chartreains. Cela ne doit pas nous endormir. J'y trouve un encouragement à la vigilance. Ce classement est le résultat de la politique de long terme, engagée et poursuivie par le maire, Jean-Pierre Gorges, depuis 20 ans: la mise en place progressive d'un réseau de vidéo protection (150 caméras aujourd'hui, toujours plus perfectionnées), celle, simultanée, d'un Centre de supervision urbain qui augmente la réactivité d'une police municipale aux effectifs renforcés. Si vous regardez le classement du Figaro, vous vous apercevez que les villes les plus durement touchées sont aussi celles dont les élus ont succombé au déni de réalité, ont rejeté et rejettent encore les caméras de vidéo protection comme soi-disant attentatoires aux libertés. C'est purement idéologique, c'est absurde, et ces élus (et malheureusement leurs concitoyens) encaissent en retour le boomerang brutal des faits.

Comment définiriez-vous la politique chartreuse de sécurité?

Je ne suis en place que depuis deux ans. J'essaie, avec le maire de Chartres, de prolonger l'ac-

tion engagée, de lutter contre les menaces actuelles en essayant d'anticiper les nouveaux risques. Car les délinquants non seulement utilisent sans scrupules les nouvelles technologies, mais leurs réseaux, souvent internationaux, savent parfaitement analyser les risques qu'ils prennent. C'est dire si le classement flatteur peut devenir volatile si nous n'y prenons garde. Notre police municipale et les opérateurs de notre centre de supervision sont nos yeux et nos oreilles. Leur connaissance du terrain et des habitants, acquise au long des années, leur permet d'être réactifs et efficaces, d'identifier très vite des comportements et des situations qui sortent de l'ordinaire. L'intelligence artificielle, même si elle est utile, ne remplacera jamais ce ressenti humain qui naît de l'expérience. C'est cela, la véritable police de proximité, la véritable prévention.

Il ne faut jamais sous-estimer le caractère préventif d'une bonne répression

Comment regardez-vous justement le sempiternel débat entre les partisans de la prévention et ceux de la répression ?

J'ai l'habitude de dire qu'il ne faut jamais sous-estimer le caractère préventif d'une bonne répression. C'est dire si je suis loin de ces débats artificiels. La vérité, c'est le terrain qui nous l'apprend tous les jours. Et le terrain nous dit par exemple que les délinquants ne tiennent pas compte des limites



Le nouveau Centre de surveillance intercommunal.

communales. Ici, pas d'effet « slash » ! Pas question de se satisfaire des résultats chartrains si c'est pour constater que nous avons seulement réussi à repousser l'insécurité dans les communes périphériques. Nous inaugurerons dans quelques jours les locaux du Centre de supervision urbain (CSU) qui s'est réinstallé dans le nouvel hôtel de Ville et d'Agglomération. Ce CSU est désormais un CSI, avec un I majuscule comme intercommunal. Car si l'on veut améliorer encore la sécurité du territoire de Chartres métropole, comme c'est la volonté de Jean-Pierre Gorges, son président, il faut que tous les maires partagent la même stratégie de sécurité, que les polices municipales des différentes communes collaborent toujours davantage, comme nous collaborons pleinement avec la Police nationale et la Gendarmerie Nationale. La visite récente de Madame le préfet d'Eure-et-Loir et du procureur de la République

dans le CSI l'a encore démontré. Dans le respect des compétences et des légitimités de chacun, c'est ensemble que nous devons agir pour avoir une chance de réussir durablement.



Le Ville mise sur la mobilité douce

Chartres accueillera le 23 septembre une étape du Centre-Val de Loire Electric Tour, un rallye qui a pour objectif de valoriser la mobilité douce et l'utilité des véhicules électriques.



Des véhicules électriques de la Ville

Organisée par la Région et Enedis en collaboration avec la Ville, la première édition du Centre-Val de Loire Electric Tour, du 21 au 23 septembre, a pour but de sensibiliser les entreprises et collectivités sur l'utilité de faire évoluer leurs flottes de véhicules par souci de neutralité carbone.

Chartres sera le 23 septembre ville-étape de cet événement. Ce jour-là, des véhicules électriques seront exposés place des Halles par des concessionnaires automobiles. A 10 h, une conférence se tiendra au sein de l'hôtel de Ville et d'Agglomération sur le thème de « la mobilité bas carbone » avant l'arrivée sur le boulevard Chasles,

en fin de matinée, des équipes participant au « rallye ». Le Tour s'achèvera à Orléans, après trois jours de périple à travers les principales villes de la région et quelques sites remarquables (ZooParc de Beauval, Château de Chenonceau).

Réduire les nuisances sonores

« La Ville se félicite d'accueillir cet événement, car nous investissons depuis plusieurs années pour mettre à disposition de nos agents une flotte de véhicules électriques et des bornes de recharge dans nos différents sites ainsi que 18 vélos électriques de service, dit Maria Jebli-Cheville, adjointe en charge de la démarche Éco-Ville. A travers le programme « ville apaisée », nous mettons par ailleurs tout en œuvre pour faciliter l'intermodalité et réduire les nuisances sonores en milieu urbain. Nous continuons ainsi d'aménager des voies en double-sens cyclable et des pistes appropriées. Lancé en décembre dernier, le service de navettes 100 % électrique C'la Navette, à destination des habitants des quartiers Ouest et Nord-Est, vient compléter l'offre de transport. Sans oublier la gratuité du Relais des Portes et le service de location de vélos à la Maison du vélo, sur le parvis de la gare. »

► Informations

centre-valdeloire-electric-tour.com

VOIRIE

Les travaux dans la ville

Chaque mois, *Votre Ville* fait le point sur les travaux de voirie ou d'aménagement à venir, en cours ou achevés.



Place Drouaise

Achevés

Dans le cadre du programme de ville apaisée, la Ville a procédé cet été au retrait des feux tricolores et à l'aménagement d'un rond-point en sens giratoire place Drouaise dans le but de fluidifier la circulation. A l'issue de la phase d'expérimentation d'un an, une réunion publique sera organisée pour présenter aux riverains les aménagements définitifs.



Avenue Victor-Hugo **Achevés**

La finalisation des travaux de sécurisation a été opérée avenue Victor-Hugo, au niveau des passages piétons situés devant l'école Jean-Paul II et le parc Jacques-Grand. Ces travaux comprennent la réalisation des écluses et la pose d'un enduit gravillonné sur l'axe de la chaussée pour donner un effet visuel de rétrécissement de la voie.



Rue de Loigny-la-Bataille **Achevés**

Des aménagements ont été réalisés cet été rue de Loigny-la-Bataille pour procéder à la mise en sens unique de celle-ci avec la création d'un double-sens cyclable et d'un marquage au sol des places de stationnement.



Carrefour de la rue de Sours et des avenues François-Mitterrand et Victor-Hugo

Achevés

Dans le cadre du programme de ville apaisée, les travaux réalisés cet été au carrefour des avenues François-Mitterrand et Victor-Hugo et de Sours et Joseph-Frantz ont permis d'aménager un rond-point suite au retrait des feux de circulation. Des glissières en béton armé ont été provisoirement mises en place pour empêcher le stationnement à proximité de l'école Henri-IV en attendant la livraison de barrières neuves.



Square Anne-Franck

Achevés

Suite aux travaux de génie civil et de terrassement, cinq mats d'éclairage de cinq mètres de haut, équipés en technologie LED et situés dans la continuité du cheminement du Plan vert, ont été installés square Anne-Franck. Après consolidation des berges, les allées du square seront recouvertes d'un enrobé couleur ocre, similaire à celui réalisé quai des Teinturiers et dans le parc Jacques-Grand.



Rue Fontaine

En cours

Les travaux de remise en état du pont de la rue Fontaine, comprenant la reprise des enduits, de l'étanchéité et de la voirie, doivent s'achever début septembre. La rue Fontaine reste fermée à la circulation jusqu'au terme des aménagements.

PÔLE GARE

Du verre en pleine lumière

Avec une ouverture annoncée pour la fin d'année, le chantier du futur parc de stationnement de la gare progresse à grands pas. Sa façade de verres colorés offre désormais un nouveau panorama en entrée de gare.



Vue de l'intérieur du chantier (© BOUYGUES BATIMENT CENTRE SUD OUEST / Studio Martino).

La façade du parking Q Park est dorénavant posée. Aux voyageurs en attente de leur train, elle offre une ambiance moderne et colorée que viennent animer les soleils matinaux. D'un point de vue architectural, elle est un hommage à la ville et à sa tradition d'artisanat verrier.

Du verre artisanal

Posés sur une armature métallique, ces éléments de verre sont eux-mêmes fruits d'un héritage. Ils ont été exécutés à la verrerie de Saint-Just, des ateliers créés au début du XIX^e siècle dans la Loire, aujourd'hui filiale du groupe Saint-Gobain. Ils perpétuent un

savoir-faire du verre soufflé à la bouche. Les volumes de verre en fusion, sortis des fours en paraissons, sont établis en feuilles pour de nombreux usages. Pour cette façade, la forme des dalles est simple, et ce sont leurs contours doux et les légères bulles qu'elles enchâssent qui révèlent leur fabrication artisanale. Les ate-



Le mur verrier crée des ambiances colorées dans le parking. (© BOUYGUES BATIMENT CENTRE SUD OUEST / Studio Martino)

liers de Saint-Just ont contribué à l'œuvre d'artistes de premier plan comme Marc Chagall, Henri Matisse, Fernand Léger ou Foutjita... Ils sont aussi les fournisseurs d'ateliers de maîtres verriers en France, qu'ils approvisionnent en feuilles de verre brutes. Sans surprise donc, ils sont labellisés Entreprise du patrimoine vivant.

La gare routière à l'horizon

Question aménagement de l'équipement, le chantier pour-

suit sur sa lancée. Le gros œuvre est fait, et les corps d'état s'activent dans les espaces intérieurs: gaines, réseaux de sprinklage et électricité, toujours dans cette organisation en escalier qui lui réussit. Une organisation qui permet notamment, comme l'explique Nicolas Ducrot, responsable du programme de construction, de « tester le rendu des peintures au réel sous les lumières du jour et artificielles ».

En surface, le premier des quatre édicules vitré a éclos, révélant un

design de même esprit que celui des sorties du parking Cœur de ville: transparence et légèreté avant tout. Au-delà, une première partie de la dalle haute a été livrée en juillet. Depuis, c'est l'aménagement de la plateforme intermodale qui prend forme, de même que celui de la future gare routière de Chartres, qui viendra s'y poser.

L'Opération façades relancée

Pour compenser la diminution d'activité pendant la crise sanitaire, la Ville a décidé de prolonger l'Opération façades jusqu'en 2025.



Karine Dorange, adjointe en charge de l'Urbanisme et des Travaux



La façade restaurée de la maison Marceau

Initiée en 2016, l'Opération façades a pour objectif d'inciter les propriétaires privés à valoriser leur patrimoine en bénéficiant d'un soutien de la Ville à hauteur de 30 % HT du montant des travaux. 45 demandes de subventions pour la rénovation de façades dans le cœur historique ont à ce jour été validées par la commission Opération façades, présidée par Karine Dorange, adjointe en charge de l'Urbanisme et des Travaux.

L'opération entamée en 2016 s'est achevée fin 2021 après avoir été impactée pendant deux ans par la crise sanitaire, au cours de laquelle « *les pétitionnaires éligibles aux aides au ravalement ont rencontré des difficultés pour élaborer, planifier et lancer leur projet de rénovation de façade, explique Karine Dorange.*

Le manque de disponibilité des entreprises et la pénurie de certains matériaux ont ainsi fortement retardé la mise en chantier des dossiers subventionnés. C'est pourquoi nous avons proposé de prolonger le dispositif actuel pour les années 2023, 2024 et 2025, d'agrandir sensiblement le périmètre de l'opération et d'apporter des modifications réglementaires ».

Extension de périmètre

Cette extension de périmètre permettra d'intégrer dans le dispositif la rue de la Volaille et la façade de la maison du Médecin Huvé, au 10, rue Noël-Ballay, classée monument historique. Au total, 16 bâtiments sont concernés.

Le cahier des recommandations architecturales connaîtra par

ailleurs quelques modifications avec, notamment, l'assouplissement des contraintes architecturales et du règlement d'attribution de la subvention, pour donner la possibilité à la commission d'adapter le taux de subvention en fonction des travaux de rénovation envisagés. Pour mémoire le montant de cette aide représente de 20 à 30 % HT du montant des travaux de chaque projet.

Pour déposer un dossier, il suffit de télécharger le cahier de préconisations et le dossier de demande de subventions sur la page chartres.fr/operation-facades et de le renvoyer complété. Il sera ensuite présenté en commission pour délibération et étude de l'autorisation des travaux, puis pour l'octroi de la subvention.

15^e Fête des vendanges

Annulée deux années de suite, la Fête des vendanges, organisée par l'association de la Commune libre du village Saint-Brice, fait son retour les 24 et 25 septembre pour sa 15^e édition.



Ce sont les Romains qui ont planté les premières vignes dans le secteur de Saint-Brice, activité reprise au Moyen Âge par les moines. Pour perpétuer la tradition, l'association de la Commune libre du village Saint-Brice a eu l'idée, en 2003, de faire renaître la viticulture dans le quartier. La première récolte eut lieu en 2006, date de la première Fête des vendanges, organisée autour de trois axes : le cheval percheron, le berger de Beauce et le mouton Île-de-France.

Véritable célébration populaire, la Fête des vendanges propose aux visiteurs un retour dans le passé rural de la Beauce et du Perche, l'occasion pour les Chartrains de

(re)découvrir les traditions populaires et les pratiques agricoles du début du XX^e siècle.

Programme

Samedi 24 septembre à 15 h 30

Défilé dans le centre-ville avec des animaux de ferme (oies, moutons...), des artistes de rue, une fanfare, et le traditionnel rituel du pressage de raisin en présence d'un élu municipal. La parade partira de la place Châtelet et passera par la place des Epars et le portail sud de la cathédrale avant de revenir à son point de départ.

Dimanche 25 septembre

- 10 h à 18 h : marché des artisans et producteurs locaux et régio-

naux, démonstrations de métiers anciens et expositions dans le clos des Trois-Ponts, sur les bords de l'Eure.

- 11 h : messe des vignerons.

- 14 h à 18 h 30 : spectacle théâtral en hommage à Pasteur et à son action en Eure-et-Loir pour éradiquer la maladie du charbon des moutons, déambulation du groupe de lanceurs de drapeaux flamands Alkuone et chants et danses celtiques du groupe irlandais Celtic Ovation.

► Fête des Vendanges

Samedi 24 et dimanche 25 septembre

Quartier Saint-Brice et centre-ville
02 37 25 69 06

comunelibre.st-brice@orange.fr

Braderie et vide-grenier

En septembre, les bonnes affaires vous attendent
à la grande braderie des Vitrines C'Chartres
et au traditionnel vide-grenier du Lions Club Chartres Doyen.



Braderie de rentrée les Vitrines C'Chartres

Les Vitrines de Chartres et les commerçants du centre-ville vous invitent à profiter de leur grande braderie du jeudi 1^{er} au dimanche 3 septembre. Des centaines d'articles seront proposés à des prix bradés dans les rues du cœur de ville.

► Informations

Du jeudi 1^{er}
au samedi 3 septembre
de 10 h à 19 h
Centre-ville
06 40 13 16 01

Vide-grenier du Lions club doyen

Autre date, autre ambiance avec le 12^e vide-grenier organisé le dimanche 18 septembre par le Lions club Chartres Doyen, devenu un rendez-vous incontournable pour tous les chineurs. Meubles, vêtements pour enfants, livres... Amateurs de brocante et curieux pourront déambuler sur la place des Épars, le boulevard Chasles et l'esplanade de la Résistance où seront installés près de 200 exposants. Le Lions Club Chartres doyen reverse l'argent récolté auprès des exposants à des oeuvres sociales.

► Renseignements et inscriptions

Dimanche 18 septembre
de 8 h à 19 h
lionschartresdoyen@gmail.com
eric.morin4@wanadoo.fr
06 83 27 75 80
ou 07 83 56 54 04
Magasin Votre Intérieur
Grand Litier, 21, rue de la Pie
02 37 21 75 45



6^e Montgolfiade de Chartres

Organisée par l'association Chartres montgolfières, la Montgolfiade revient pour une 6^e édition. Une vingtaine de ballons venus de la France entière seront réunis sur la pelouse de l'aérodrome de Chartres-Métropole, avec jusqu'à cinq envols quotidiens, en fonction des conditions météorologiques. Venez nombreux assister au spectacle !

► Information

Du 9 au 11 septembre

Entrée public : rond-point de l'Odysée,

rue du Médecin-Général-Beyne

Parking obligatoire à ChartrExpo

Décollage à partir de 7 h 15 le matin

et de 18 h 30 l'après-midi

Horaires modifiables selon les conditions météo

montgolfiade-chartres.fr

Entrée libre

Jean-Claude Jouvét

50 années à la MSD

Président de la Madeleine sports et détente pendant trente-quatre ans, Jean-Claude Jouvét a transmis à Maher Enneftni les rênes de l'association créée en 1971.

Parisien d'origine, Jean-Claude Jouvét commence à pratiquer le handball dès l'âge de 10 ans dans un pensionnat privé. Après ses études à Nice, il devient instituteur suppléant à Lucé puis titulaire en 1962 à l'école élémentaire de Rechèvres avant d'être nommé en 1971 à l'école du Mail (aujourd'hui l'école Maurice-Carrême). C'est à cette époque que son directeur, Pierre Hillion, crée la Madeleine sports et détente, association sportive d'éducation populaire pour les jeunes du quartier. Il entraîne avec lui Jean-Claude, qui fonde la section handball, où il cumule les fonctions de président, entraîneur et joueur.

En 1988, Jean-Claude Jouvét accompagne les exploits de l'équipe féminine championne de France catégorie espoirs, au sein de laquelle évolue alors Karine Dorange, 3^e adjointe au maire. « *La MSD handball a formé des joueuses de haut niveau, dont Stéphanie Moreau, sélectionnée à 143 reprises en équipe de France entre 1992 et 2003. Je me souviens des longs trajets en minibus jusqu'à Lille ou Angoulême. Nous avons même pris l'avion pour aller à Brest* ».



Jean-Paul Jouvét

Une histoire de chapeau

« En 1988, il a fallu trouver un successeur à Michel Heude, troisième président de la MSD, parti pour raisons professionnelles, raconte l'ancien instituteur, devenu directeur de l'école Maurice-Carême, poste qu'il occupera jusqu'à sa retraite en 1997. Personne ne s'étant porté volontaire, nous avons procédé à un tirage au sort et c'est mon nom qui est sorti du chapeau. »

Avec Gérard Baton, secrétaire en charge de la section photographie et du trésorier Jean-Marc Pauleau, responsable du hockey, ils forment un trio soucieux de développer l'association sur le plan culturel en intégrant des sections comme la guitare (1976-2017), l'art postal (2005-2007) ou le chant choral (depuis 2011).

Les valeurs de la MSD

Au même titre que ses prédécesseurs, Jean-Claude Juvet s'est toujours évertué à transmettre les valeurs fondamentales de la MSD que sont le respect, la tolérance, la solidarité, la convivialité et la sportivité. « Nous remplissons également un rôle éducatif auprès des jeunes, mission dans laquelle la Ville nous épaula depuis notre création. À 79 ans, je suis heureux de passer le flambeau à Maher Enneftni (voir encadré), dont l'investissement et la volonté seront utiles pour perpétuer l'éthique de la MSD », conclut Jean-Claude Juvet, désormais président d'honneur de l'association omnisports.

► MSD Chartres
21, place Saint-Louis
02 37 24 88 57
Maher Enneftni
06 51 79 73 44



Le nouveau président de la MSD

Successeur de Jean-Claude Juvet à la tête de la MSD, Maher Enneftni entend pérenniser les valeurs du club et les activités de ses dix sections.

Adhérent de la section handball depuis 25 ans, Maher Enneftni a intégré la MSD Chartres à l'âge de 13 ans. « J'ai commencé comme joueur avant de devenir arbitre, entraîneur, vice-président et enfin président de la section. Succéder à Jean-Claude à la tête de l'association n'est pas chose aisée et je vais m'attacher à continuer de transmettre les valeurs du club que sont le respect, la convivialité, la sportivité et le plaisir. »

La MSD Chartres compte aujourd'hui 1 000 adhérents, répartis dans dix sections : cyclotourisme, football, handball, tennis, hockey, judo/jujitsu, moto loisirs, photographie, self-défense et chant choral. « Tous les âges sont représentés avec une part prépondérante de 350 licenciés dans la section tennis, où figure notamment le jeune et prometteur Vladislav Dazin, que le club a accompagné dans sa progression. »

Utilité sociale

« La MSD est une association de proximité dont le rôle est autant social que sportif pour de nombreux jeunes issus en majorité des quartiers de la Madeleine et des Clos (anciennement Beaulieu), où j'ai grandi, poursuit Maher, dont l'une des filles est licenciée à la MSD. Il est essentiel de faire perdurer l'esprit de notre club. J'invite par ailleurs celles et ceux qui aimeraient créer une nouvelle section à me contacter ».

Les Étoiles du commerce

Afin d'accompagner toujours mieux ceux qui œuvrent pour le dynamisme du territoire chartrain, les Vitrines C'Chartres, avec le soutien de la Ville, de Chartres métropole et de partenaires locaux, lancent le concours des Étoiles du commerce.



Juliette Pichot, présidente des Vitrines C'Chartres

« **N**ous voulons mettre en avant les hommes et les femmes qui font le dynamisme du territoire commercial chartrain, dit Juliette Pichot, présidente des Vitrines C'Chartres. Donner la possibilité à tous les commerçants de l'agglomération de se mettre en valeur en participant à ce concours, qui est une grande opération de communication positive à l'échelle locale. »

Comment participer ?

Tous les commerçants et professions libérales de l'agglomération peuvent tenter leur chance. Il leur suffit de réaliser une vidéo de présentation de leur entreprise d'une durée de 30 secondes à 2 minutes au format paysage. Ils ont jusqu'au 21 octobre pour déposer leur dossier de candidature et leur vidéo sur le site etoiles.vitrines-chartres.com.

5 étoiles attribuées

Vous pourrez voter pour votre commerçant favori sur le site etoiles.vitrines-chartres.com du 28 octobre au 11 novembre. Le commerçant ayant réuni le plus de voix se verra décerner l'Étoile du public.

Un jury composé de quatre jurés se réunira le 14 novembre pour désigner les quatre autres étoiles : Étoile de l'entrepreneuriat, Étoile éco-responsable, Étoile féminine et Étoile de l'innovation.

Récompenses

La cérémonie de remise des prix aura lieu le jeudi 17 novembre. Tous les participants devront être présents ou être représentés par un tiers.

Le lauréat de l'Étoile du public recevra un chèque de 2 500 €. Les autres lauréats se verront attribuer un chèque de 1 000 € plus des lots.

► **Rendez-vous sur le site etoiles.vitrines-chartres.com** pour en savoir plus sur le règlement, le jury et les modalités de participation.

VITRINES C'CHARTRES

Apéro time de septembre

De la musique, des tables, des bancs, des boissons apéritives et des spécialités à déguster pour passer une belle soirée de fin d'été... C'est le programme de l'Apéro time de rentrée organisé par les Vitrines C'Chartres le samedi 10 septembre, sur la place des Halles. Un moment convivial en compagnie de vos commerçants, qui vous feront découvrir de nouvelles saveurs. Venez nombreux !

► **Apéro Time**

Samedi 10 septembre de 18 h à minuit

Place des Halles

Entrée gratuite



Harmonie chemins du yoga

à 40 ans

Depuis quarante ans, l'association Harmonie chemins du yoga initie ses adhérents à la pratique du yoga et de la relaxation.



Yoga en plein air au parc André-Gagnon

“C’est en 1982 que Michele Calendron et Alix Jacquinet ont créé l’association Harmonie Chemins du yoga au rez-de chaussée de leur maison de la rue du Bourg, connue comme la maison du yoga, expliquent Laëtitia Mattéi et Heidi Mercuzot, enseignantes de l’association. Des cours de hatha yoga, le yoga de l’énergie y sont dispensés ainsi qu’à la maison pour tous du Pont-Neuf. » L’heure de la retraite ayant sonné pour les deux fondatrices de l’association, le bureau administratif a été renouvelé et l’association a déménagé au 3, rue des Acacias. Pour célébrer ses 40 ans, elle organisait début juillet des séances de découverte du yoga en plein air à la Petite Venise et au parc André-Gagnon.

Une histoire de chapeau

L’association propose du hatha yoga pour tous, du yoga douceur, pour les femmes enceintes par exemple, du yoga pour enfants (7-10 ans et 11-14 ans), du do-in (technique japonaise d’automassage) et de la relaxation. Elle programme des ateliers mensuels de yoga « pranayama et méditation », do-in et relaxation, un atelier trimestriel d’approfondissement des techniques du yoga et des cours à la séance la première semaine de chaque période de vacances. « Nous invitons des professeurs d’autres régions. Le prochain stage est programmé les 4 et 5 mars prochains », dit Heidi.

« Le yoga est accessible à tous. Pas besoin d’être souple, explique Laëtitia. Nous nous adaptons au public. C’est une discipline sans compétition qui complète des pratiques sportives comme la course, l’escalade ou l’apnée. » Pour Heidi, « Le point de départ est de calmer le mental agité. C’est un temps à la rencontre de soi-même où chaque geste est réalisé de façon consciente, associé au souffle. » Vous pouvez découvrir ses bienfaits lors de la journée portes ouvertes du 11 septembre ou à l’occasion d’une première séance gratuite.

► **Harmonie chemins du yoga**
3, rue des Acacias
yogachartres.fr

PEP 28

Le Pep'stival

Le samedi 17 septembre, de 10 h à 18 h, L'association des Pep 28, gestionnaire de structures petite enfance, d'accueils de loisirs et d'établissements médico-sociaux, organise son Pep'stival sur la place des Épars. 150 salariés et bénévoles Pep 28 seront mobilisés pour promouvoir leurs actions, valeurs et métiers en proposant des activités variées et gratuites pour toute la famille : village 0-3 ans, jeux, enfants-ados-adultes, château gonflable, expositions...

► Pep'stival

Samedi 17 septembre
de 10 h à 18 h
Place cdes Épars
lespep28.org



PEP 28

Marche & rando cyclo des familles solidaires

Le dimanche 25 septembre, l'association Pep 28, co-organise avec l'AS rando Sours et Les Vieilles Pédales sa marche des familles solidaires, doublée cette année d'une rando cyclo. Cette action solidaire ouverte à tous permet de financer des bourses pour permettre à des enfants d'Eure-et-Loir de partir en vacances.

Programme

• Marche (5 ou 10 kilomètres)

Accueil à 14 h derrière le CRJS, 1, rue Jean Monnet
Départ à 14 h 30

• Rando cyclo



(15 ou 25 kilomètres)
Accueil à 13 h 30 derrière le CRJS,
1, rue Jean Monnet
Départ à 14 h

► Inscription

communication1@pep28.asso.fr
02 18 56 80 43
Tarif : 3 € minimum
Goûter offert après l'effort

SPORT

LES «DAUPHINS» AUSTRALIENS à Chartres

TERRE
2024
DE JEU



| Une partie de l'équipe australienne au bord du bassin extérieur (© Dolly Carr).



En juillet, Chartres métropole a mis l'Odyssée à disposition de l'équipe australienne de natation venue à Chartres pour préparer les Jeux du Commonwealth, à Birmingham (Grande-Bretagne). Les 76 nageurs et nageuses et les 33 membres du staff ont ainsi bénéficié pendant deux semaines des deux bassins olympiques du complexe aquatique, où les Dolphins (dauphins), comme on les surnomme, reviendront nager en mai prochain et en juillet 2024 avant les JO de Paris.

Ravi de la qualité des équipements, notamment de la nouvelle salle de musculation du complexe, l'encadrement a fait savoir qu'il aimerait à l'avenir faire de Chartres son camp de base en

amont des meetings et championnats du monde organisés en Europe. L'entraîneur en chef Rohan Taylor et son équipe ont profité de leur séjour pour visiter la ville et la cathédrale et admirer Chartres en lumières.

Parmi les stars de la natation mondiale présentes à l'Odyssée figuraient Emma McKeon (quintuple championne olympique), Ariarne Titmus (double championne olympique sur 200 m et 400 m nage libre à Tokyo en 2020), Mollie O'Callaghan (double championne olympique à Tokyo en 2020 et double championne du monde à Budapest en 2022), Shayna Jack (multiple médaillée mondiale en relais), et Kyle Chambers (champion olympique du 100 m nage libre à Rio en 2016).

LES ÉQUIPES C'CHARTRES font leur rentrée

Après le C'Chartres Football, fin août, le C'Chartres Métropole Handball et le C'Chartres Rugby reprennent leurs championnats respectifs en septembre. Votre Ville fait le point sur leurs effectifs et leurs objectifs.



Le C'CMHD à l'entraînement

C'Chartres Métropole Handball - Viser le top 8

Reprise studieuse pour le groupe de Toni Gerona, qui a pour ambition d'obtenir le meilleur résultat de son histoire et surtout de s'installer dans le top 8 de Starligue. L'intersaison a permis d'ajuster l'effectif en misant sur les arrivées de Yanis Busselier (Chambéry), des Serbes Ilija Abutovic (Rhein-Neckar Löwen,

Allemagne) et Aleksa Kolakovic (Saint-Raphaël) et du Biélorusse Vadim Gayduchenko (Saint-Raphaël) pour franchir un palier. « *Entraîneur de l'équipe de Serbie, Toni connaît déjà bien Abutovic et Kolakovic, dit Steeve Baron, président du C'CMHB. Quant au profil de patron défensif d'Ilija Abutovic, vainqueur de la Ligue des Champions en 2017 avec le RK Vardar, il*

est idéal pour consolider un secteur dans lequel nous devons progresser. »

En août, le C'CMHB a intensifié sa préparation lors de stages à Oléron puis en Allemagne, où l'équipe a pu se jauger contre Stuttgart (Bundesliga), avant d'enchaîner les matchs amicaux pour être prêt le 6 septembre à affronter Massy

(Proligue) en Coupe de France. Les handballeurs chartrains feront leurs débuts en championnat le 9 septembre avec la réception d'Aix-en-Provence.

Effectif: Ilija Abutovic - Yanis Bus-selier - Svetlin Dimitrov - Adrian Figueras - Vadim Gayduchenko - Nebojsa Grahovac - Matic Grosej - Vanja Ilic - Hugo Jund - Aleksa Kolakovic - Sergey Kudinov - Julien Meyer - Sergiy Onufriyenko - Zoran Radic - Marc-Alexandre Saussay - Gaël Tribillon - Ivan Vérin - Morten Vium.

C'Chartres Football – Rude concurrence

Toujours entraîné par Jean-Pierre Papin, qui poursuit sa quête d'accession en National, le C'Chartres Football a profité de l'intersaison pour opérer un grand chambardement dans son effectif. Les départs des attaquants Erwan Colas, Adama Sidibé et Amine Hémia ont ainsi été compensés par les arrivées d'Aboubacar Diakhaby, 26 ans, buteur confirmé au profil explosif, auteur de 11 buts la saison dernière en N2, de l'ailier droit Loïc Gagnon, 31 ans, très vif balle au pied, et des jeunes Alexis Gouletcquer, 23 ans, 12 buts la saison dernière en N3 avec la réserve du Mans FC, et Bryan Mauduit, 19 ans, sur lequel le club fonde de grands espoirs au poste d'avant-centre.

En défense centrale, l'expérimenté Diaranké Fofana, venu de Sedan (National), a la charge de palier le départ de Kévin Malaga, tandis que l'international mauricien Kévin Bru, passé par la D2 anglaise, devrait être associé au milieu avec le nouveau capitaine Clément Chantôme.

« Notre groupe s'entend bien et les recrues se sont vite adaptées



Clément Chantôme, nouveau capitaine du C'Chartres Football

lors des premiers entraînements et matchs de préparation, c'est enthousiasmant, confie l'ancien capitaine et défenseur central Arnaud Archimbaud, plus que jamais conscient de l'importance de bien débiter la saison. Avec la refonte des championnats, il y aura cette année cinq descentes au lieu de trois pour une seule montée. Nous devons engranger les points sur les premiers matchs car le niveau de notre groupe est solide. Rouen, Saint-Malo et Chambly sont, sur le papier, nos principaux rivaux, avec Beauvais et Blois en embuscade.»

Pour son premier match de championnat, le 20 août, le C'CF a obtenu un bon match nul sur la pelouse de Saint-Malo.

Effectif: Arnaud Archimbaud - Pape Barry - Kévin Bru - Pierre Cahart - Clément Chantôme - Kévin Crépel - Aboubacar Diakhaby - Abdoulaye Fofana - Banfa Fofana - Diaranké Fofana - Loïc Gagnon - Esteban Gonçalves - Alexis Gouletcquer - Mehdi Had-dadou - Sacha Lemarié - Bryan Mauduit - Brice Negouai - Nicolas Palbrois - Pierre Picot - Ibrahima Traoré - Matthieu Villette.



Le C'Chartres Rugby pendant la préparation d'avant saison.

C'Chartres Rugby – Prêt pour la bataille

Le C'Chartres Rugby aborde sa deuxième saison en Fédérale1 avec un effectif renforcé par l'apport de 18 nouveaux joueurs (10 avants et 8 trois-quarts) et l'intégration au groupe de quatre espoirs du club. Un amalgame qui doit lui permettre de franchir un cap supplémentaire dans son objectif de professionnalisation. « Nous comptons sur l'expérience de joueurs comme le pilier anglais Ashley Challenger, venu de Bristol, en Premiership anglaise, ou l'international espagnol Thierry Futeu, pour viser plus haut », dit le coach Renaud Gourdon. Cet été, la préparation a alterné travail musculaire et mise en place de systèmes de jeu avant un intense stage de cohésion de trois jours, ponctué

par trois matchs amicaux en août.

L'effectif de Renaud Gourdon débutera le championnat le 11 septembre contre Orléans à Outarville, dans le Loiret, à l'occasion du festival Les Terres de Jim, considéré comme la plus grande fête agricole en plein air d'Europe. « Cet événement est une belle vitrine pour le club et l'occasion de promouvoir le rugby dans la région grâce à la présence du président de la fédération Bernard Laporte, poursuit le coach, qui s'est fixé pour objectif d'atteindre les phases finales. Le niveau de notre poule est homogène avec des confrontations pour la plupart inédites notamment contre Nuit-Saint-Georges, Annecy ou le Servette de Genève, qui ne cesse de gravir les échelons depuis huit ans. Quant à

Beauvais, Drancy et Saint-Denis, ils se sont bien renforcés. Il faudra être prêt à combattre ».

Effectif : Simon Aboumejd-Le Berre – Yanneck Barbouche – Alix Benmegal – Théo Blanc – Brice Bocquillon – Valentin Boucherie – Lilian Camara – Ashley Challenger – Kaba Cissé – Gauthier Clamens – Eli Coulibaly – Opeti Delana – Thierry Futeu – Artemy Gallo – Léo Halavatau – Julien Hamiaux – Alberto Helano – Julien Ichambre – Bakary Keita – Ivan Kitutu – Ezer Kosse – Vailéa Latuselu – Théo Louvet – Kevin Luiters – Chris Massyn – Mamadou N'Diaye – Ralph Poo – Lucas Prudhomme – Thomas Prudhomme – Tom Richard – Brendon Snyman – Aaron Stafford – Chris Tafili – Antoine Thomazeau – Ignacio Udry – Irakli Umpriani – Jordan Vaidie – Xandre Vos.



Au fil des mois, vivez le sport chartrain en direct, en public, et sur **Chartres TV**

**HANDBALL, COUPE DE FRANCE
C'CHARTRES MÉTROPOLÉ
HANDBALL / MASSY**

Mardi 6 septembre, 20 h
Halle Jean-Cochet



**HANDBALL,
LIQUI MOLY STARLIGUE
C'CHARTRES MÉTROPOLÉ
HANDBALL / AIX-EN-PROVENCE**

Vendredi 9 septembre, 20 h
Halle Jean-Cochet

**FOOTBALL, NATIONAL 2
C'CHARTRES FOOTBALL /
ST-PRYVÉ ST-HILAIRE**

Samedi 10 septembre, 18 h
Stade Jacques-Couvret



**HANDBALL,
LIQUI MOLY STARLIGUE
C'CHARTRES MÉTROPOLÉ
HANDBALL / IVRY**

Vendredi 16 septembre, 20 h
Halle Jean-Cochet

**BASKET-BALL,
COUPE DE FRANCE
C'CHARTRES BASKET MASCULIN /
RENNES**

Mercredi 21 septembre, 20 h
Halle Jean-Cochet

**COURSES HIPPIQUES
RÉUNION PREMIUM**

Samedi 24 septembre, 11 h 40
Hippodrome de Chartres

**RUGBY, FÉDÉRALE 1
C'CHARTRES RUGBY /
SAINT-DENIS**

Dimanche 25 septembre, 15 h
Stade Claude-Panier, Bas-Bourgs



**HANDBALL,
LIQUI MOLY STARLIGUE
C'CHARTRES MÉTROPOLÉ
HANDBALL / MONTPELLIER**

Vendredi 30 septembre, 20 h
Halle Jean-Cochet

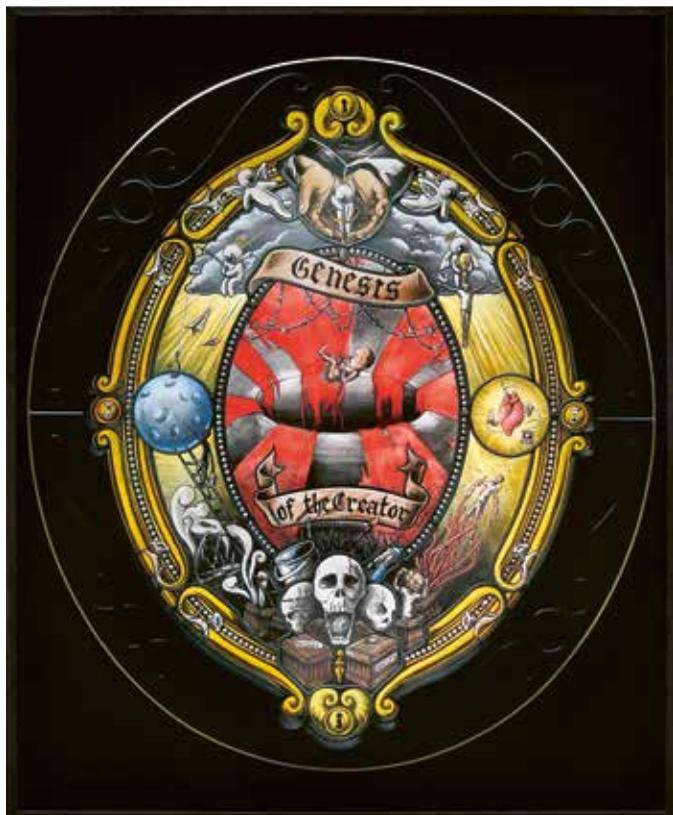


An aerial photograph of a town square. In the foreground, a large, light-colored cobblestone square is visible. To the left, a large Gothic church with a prominent rose window and a gabled roof stands. To the right, several multi-story buildings with red-tiled roofs and blue shutters are visible. In the background, a large, partially ruined Gothic structure with high vaulted ceilings is situated on a hillside. The overall scene is a mix of historical architecture and modern urban elements like a parking lot with several cars.

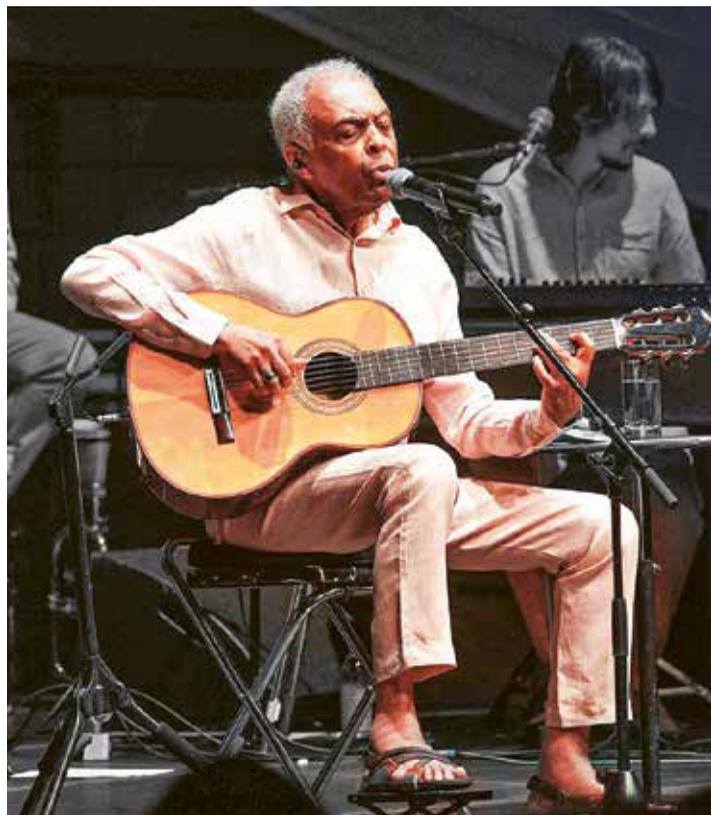
AGENDA

Chaque jour, des rendez-vous culturels pour tous les goûts.

| L'église Saint-Aignan



Genesis of the Creator, Vincent Pascal



Gilberto Gil

EXPOSITIONS

CHEMIN DES ARTS : SUZANNE SPAHI

Jusqu'au 4 septembre
Chapelle Saint-Éman

CHEMIN DES ARTS : TOYOHARU KII

Du 17 septembre au 11 décembre
Chapelle Saint-Éman

CHEMIN DES ARTS : SEBASTIANO MIGLIARINI

Jusqu'au 4 septembre
Prieuré Saint-Vincent

CHEMIN DES ARTS : BRIGITTE PELEN

Collégiale Saint-André
Jusqu'au 18 septembre

LA CATHÉDRALE DE J.-K. HUYSMANS. ILLUSTRATIONS DE CHARLES JOUAS

Jusqu'au 2 octobre
Musée des Beaux-Arts
02 37 90 45 80

AUGUSTE RODIN. LA CATHÉDRALE

Jusqu'au 2 octobre
Chapelle du musée
des Beaux-Arts
02 37 90 45 80

M'AVEZ-VOUS VU(E)S* ?

Jusqu'en octobre
Boulevard Chasles

CHEMIN DE MÉMOIRE LA RUE EST À VOUS !

Jusqu'en octobre
Esplanade de la Résistance

L'ALBUM DE L'ÉCOLE NORMALE PRIMAIRE DE CHARTRES

Du 6 septembre au 2 octobre
L'Apostrophe
02 37 23 42 00

À LA UNE

Du 13 septembre au 30 décembre
L'Apostrophe
02 37 23 42 00

CHEMIN DES ARTS : VINCENT PASCAL

Du 17 septembre au 30 octobre
Prieuré Saint-Vincent
02 37 23 40 00

CHEMIN DES ARTS : MOSAÏQUE JAPONAISE

Du 17 septembre au 11 décembre
Chapelle Saint-Eman
02 37 35 65 79

INSTRUMENTARIUM

Du 19 septembre au 3 octobre
Edicule de la place des Halles

ANIMATION/VISITES

SALON DES ASSOCIATIONS

Samedi 3
et dimanche 4 septembre
Butte des Charbonniers

BRADERIE DE RENTRÉE DES VITRINES C'CHARTRES

Du jeudi 1^{er} au samedi 3
de 10 h à 19 h
Centre-ville
06 40 13 16 01

APÉRO TIME

Vendredi 9 septembre
Place des Halles
06 40 13 16 01

* Valeur Universelle Exceptionnelle

MONTGOLFIAGES

Samedi 10
et dimanche 11 septembre
Aérodrome

BANQUET DES SENIORS

Mardi 13, mercredi 14
et jeudi 15 septembre
ChartrExpo

VIDE-GRENIER DU LIONS CLUB DOYEN

Dimanche 18 septembre
de 8 h à 19 h
Place des Épars, boulevard
Chasles et esplanade de la
Résistance

JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

Samedi 17
et dimanche 18 septembre

PEP'STIVAL

Samedi 17 septembre
Place des Épars
02 37 88 14 14

ARRIVÉE DU TOUR EN VÉHICULE ÉLECTRIQUE

Vendredi 23 septembre
Place des Halles et contre-allée
du boulevard Chasles

FÊTE DES VENDANGES

Samedi 24
et dimanche 25 septembre
Centre-Ville et parc de la vallée
de l'Eure
02 37 25 69 06

SPECTACLES/THÉÂTRES/ CONCERTS

PRÉSENTATION DE LA SAISON 2022-2023 DU THÉÂTRE DE CHARTRES

Mardi 6 septembre à 20 h 30
Théâtre de Chartres
Entrée libre et gratuite
02 37 23 42 79

CONCERT D'ORGUES

Vendredi 9 septembre à 20 h 30
Cathédrale
02 37 36 67 48

UN CHAT BOTTÉ

Samedi 10 septembre à 10 h et 14 h
Théâtre
OFF 3
02 37 36 33 06



Une œuvre de Brigitte Pelen

POMPES FUNÈRES BEMOT

Samedi 10 septembre à 16 h et 20 h
et dimanche 11 septembre à 16 h
Théâtre
OFF 1
06 31 65 91 20

ET DANS TES BRAS JE GOÛTERAIS L'OUBLI DE MOI

Samedi 10 septembre à 21 h 30
OFF 3
07 64 27 93 47

FRENCH JAZZ LEGACY

Concert
Samedi 17 septembre à 16 h
Cloître des Cordeliers
02 36 67 30 70

ROMANTISME AU MUSÉE

Concert
Dimanche 18 septembre à 16 h
Musée des Beaux-Arts
02 37 90 45 80

INSPIRANTE CATHÉDRALE

Samedi 24 septembre
de 15 h 30 à 17 h
Lecture
Auditorium de l'Apostrophe
02 37 23 42 00

CONFÉRENCES/CINÉMA

L'ALBUM DE L'ÉCOLE NORMALE PRIMAIRE DE CHARTRES

Vendredi 9 septembre
de 17 h 30 à 19 h
Conférence
Auditorium de l'Apostrophe
02 37 23 42 00

GILBERTO GIL

Samedi 10 septembre
de 15 h 30 à 17 h
Concert filmé
Auditorium de l'Apostrophe
02 37 23 42 00

AUX ORIGINES DES CATHÉDRALES, LES RÉPONSES DE L'ARCHÉOLOGIE

Judi 15 septembre à 18 h
Conférence
Musée des Beaux-Arts
02 37 90 45 80

COUVRIR DE COULEUR, ORNER DE LUMIÈRE

Vendredi 23 septembre à 17 h 30
Conférence
Auditorium de l'Apostrophe
02 37 23 42 00

Le patrimoine pour tous

Les 39^e Journées européennes du patrimoine, les samedi 17 et dimanche 18 septembre, vous invitent à découvrir les plus beaux édifices chartrains, des expositions et des métiers d'art, et à assister à des concerts.



NOUVEAUTÉ !

PÔLE ADMINISTRATIF

Visites guidées par les élus de l'Hôtel de Ville et d'Agglomération, de l'hôtel Montescot et du bureau du maire.

Le samedi 17 et le dimanche 18 de 10 h à 18 h (départ toutes les heures)

Rendez-vous à l'accueil du guichet unique

• Brigitte Pelen

Samedi 17 de 10 h à 13 h et de 14 h à 22 h et dimanche 18 de 14 h à 18 h

| ► Collégiale Saint-André

• Vincent Pascal

Samedi 17 de 14 h à 19 h et dimanche 18 de 14 h à 18 h

| ► Prieuré Saint-Vincent

LA RUE EST À VOUS !

Exposition sur l'origine médiévale des noms de rue.

Esplanade de la Résistance
Livret jeu famille disponible aux accueils de L'Apostrophe, du musée des Beaux-Arts et de C'Chartres Tourisme

M'AVEZ-VOUS VU(E)S* ?

Exposition photographique sur la Valeur universelle exceptionnelle des sites de nos villes jumelées inscrits sur la liste du Patrimoine mondial de l'Unesco.

| ► Boulevard Chasles

AUGUSTE RODIN.

LA CATHÉDRALE

LA CATHÉDRALE DE J.-K.

HUYSMANS. ILLUSTRATIONS DE CHARLES JOUAS

Visites libres le samedi 17 de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h et le dimanche 18 de 14 h à 18 h

Visites guidées sur réservation le samedi 17 à 10 h 30, 14 h 30 et 16 h 30 et le dimanche 18 à 14 h 30

| ► Musée des Beaux-Arts
02 37 90 45 80

Expositions

CHEMIN DES ARTS

• Mosaïque japonaise – Toyoharu Kii

Samedi 17 et dimanche 18 de 14 h à 18 h

| ► Chapelle Saint-Éman

À LA UNE : LA PRESSE DANS LES COLLECTIONS DE L'APOSTROPHE

(Voir page 74)

Samedi 17 de 10 h à 18 h

Dimanche 18 de 14 h à 18 h

- L'Apostrophe, espace patrimoine

L'ALBUM DE L'ÉCOLE NORMALE PRIMAIRE DE CHARTRES

(Voir page 74)

Samedi 17 de 10 h à 18 h

Dimanche de 14 h à 18 h

- L'Apostrophe, accueil

INSTRUMENTARIUM

L'Instrumentarium de Chartres présente une sélection d'instruments de musique du XII^e au XVI^e siècle, reconstitués d'après les 300 représentations recensées dans la cathédrale.

Du 19 septembre au 3 octobre

- Édicule de la place des Halles

Découvertes de sites

ARCHIVES DE LA VILLE DE CHARTRES ET DE CHARTRES MÉTROPOLE

Visite guidée du nouveau bâtiment des archives et de ses réserves

Samedi 17 à 9 h, 10 h 30, 14 h, 15 h et 16 h

Dimanche 18 à 14 h, 15 h et 16 h

► Hôtel de Ville et d'Agglomération
Accès par la rue au Lin
Places limitées

Inscriptions préalables
02 37 23 40 41

archives@agglo-ville.chartres.fr

VISITE GUIDÉE DES RÉSERVES

Un parcours inédit dans les salles de conservation des collections patrimoniales.

Samedi 17, à 11 h, 14 h, 15 h, 16 h

Dimanche 18, à 14 h 30 et 16 h 30

L'Apostrophe. Départ au 1^{er} étage

Inscriptions au 02 37 23 42 07

TRÉSORS DU PASSÉ

Présentation de documents patrimoniaux précieux, issus des collections de la médiathèque.

Samedi 17 de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h

Dimanche 18 de 14 h à 18 h

- Auditorium de l'Apostrophe

CENTRE INTERNATIONAL DU VITRAIL

Démonstration des techniques du vitrail et visite commentée du musée du vitrail (durée : 1h).

Samedi 17 et dimanche 18 à 14 h 30, 15 h 30 et 16 h 30

ÉGLISE SAINT-PIERRE DE CHARTRES

Exposition de panneaux retraçant l'histoire, la construction, l'architecture, les vitraux de l'Abbatiale de l'abbaye Saint-Père-en-Vallée devenue église Saint-Pierre au XIX^e siècle.

Visites guidées le samedi 17 et dimanche 18 de 14 h à 18 h

Inscription sur place

Visite éventuelle du Château d'If.

Par l'Association des quartiers Saint-Pierre de Chartres et bords de l'Eure.

Parcours libres

CHEMIN DE MÉMOIRE, LA RUE EST À VOUS

Exposition sur l'origine médiévale des noms de rue.

Esplanade de la Résistance

Livret jeu pour public familial disponible à l'accueil de l'Apostrophe et C'Chartres Tourisme.

BIENVENUE À CHARTRES : PARCOURS CULTURE ET PATRIMOINE

Livret informatif et ludique sur les lieux culturels et patrimoniaux du cœur de ville.

Livret disponible à l'accueil du Village des Journées du patrimoine et de C'Chartres Tourisme.



NOUVEAU !

ACCUEIL DES JOURNÉES DU PATRIMOINE

Point d'information et de mise à disposition des programmes et parcours en autonomie

Point de départ des parcours
« Bienvenue à Chartres »,
« Culture et patrimoine »,
« À la découverte du cloître Notre-Dame et « La cathédrale dans la ville ».

Samedi 17 de 14 h à 18 h

Dimanche 18 à 10 h et 18 h

MÉDIATHÈQUE L'APOSTROPHE

Visite de l'ancien Hôtel des Postes, construit par Raoul Brandon de 1924 à 1927 et reconverti en médiathèque par Paul Chemetov en 2007.

Samedi 17 de 10 h à 18 h

Dimanche 18 de 14 h à 18 h

Livret-jeu disponible à l'accueil pour les enfants et leurs parents L'Apostrophe.

SANCTUAIRE GALLO-ROMAIN DE SAINT-MARTIN-AU-VAL

Venez découvrir l'un des plus prestigieux sanctuaires gallo-romains de la Gaule romaine, où seront exposés, le temps de ce week-end, des objets mis au jour lors des dernières campagnes de fouilles : sculptures, décors en bois, enduits peints.

Des stands et animations vous initieront aux techniques de construction de l'Antiquité au Moyen Âge autour de différentes thématiques : charpente, décors sur bois, construction de voûte, vitrail. La librairie L'Esperluète proposera une sélection d'ouvrages sur l'Histoire et l'archéologie.

Buvette et restauration sur place.

► Samedi 17 de 14 h à 18 h

Dimanche 18 de 10 h à 18 h

Rue des Bas-Bourgs

02 37 23 41 75

ateliersarcheologie@agglo-ville.
chartres.fr



THÉÂTRE DE CHARTRES

Découverte de la salle à l'italienne et de la machinerie

Samedi 17 et dimanche 18 septembre de 10 h à 18 h

Renseignements : 02 37 23 42 79

Entrée gratuite

GARE SNCF

• Visite d'une cabine de train

Samedi 17 de 9 h 30 à 12 h 30 et 13 h 15 à 16 h 30

Visite assurée par un conducteur de train en activité (durée : 15 min.). Inscription obligatoire sur snf.com/fr.

4 personnes maximum par visite. Non accessible aux personnes à mobilité réduite

• Modélisme ferroviaire

Samedi 17 de 9 h 30 à 16 h 30

Des passionnés de modélisme ferroviaire vous présenteront leurs maquettes.

• Exposition photos

Samedi 17 de 9 h 30 à 16 h 30

Les membres du club photo Chartres objectif exposent leurs plus beaux clichés ferroviaires. Profitez-en pour participez au jeu de la photo mystère

• Ateliers photo et jeux pour enfants

Samedi 17 de 9 h 30 à 16 h 30

Les enfants pourront participer à des activités ludiques dans le hall.

COUVENT DES SŒURS DE SAINT-PAUL DE CHARTRES

Les sœurs de Saint-Paul vous feront visiter le jardin, les remparts et la chapelle du couvent.
Samedi 17 de 10 h à 11 h et de 14 h 30 à 16 h
Dimanche 18 de 14 h 30 à 16 h
5, rue Saint-Jacques

Parcours guidés

VISITE GUIDÉE DU SECTEUR SAUVEGARDE

Après l'adoption, en 1964, de la loi de sauvegarde des centres urbains historiques, le secteur sauvegardé de Chartres fut, le 22 juin 1971, le deuxième de France, après Saumur, à être mis en place.
Visite par une guide-conférencière.
Samedi 17 et dimanche 18 de 15 h à 16 h
Sur réservation, tarif : 5 €
C'Chartres Tourisme

BIENVENUE À CHARTRES : PARCOURS CULTURE ET PATRIMOINE

Parcours guidé organisé par la direction du Développement culturel à la découverte des lieux culturels de la Ville (durée : 1h30). Avec le concours de l'ASPTT
Samedi 17 et dimanche 18 à 14 h et 16 h
Inscriptions sur place dans la limite des places disponibles
30 personnes maximum par visite
Départ : esplanade de la cathédrale

À LA DÉCOUVERTE DU CLOÎTRE NOTRE-DAME, LA CATHÉDRALE DANS LA VILLE

Lors d'une déambulation aux abords de la cathédrale, la direction de l'Archéologie vous invite à découvrir l'histoire et le patrimoine de l'ancien cloître Notre-Dame (durée : 45 min.).

Samedi 17 à 14 h 30, 15 h 30, 16 h 30 et 17 h
Dimanche 18 à 10 h 30, 11 h 30, 14 h 30, 15 h 30, 16 h 30 et 17 h
Inscriptions : 02 37 23 41 75
ateliersarcheologie@agglo-ville.chartres.fr
30 personnes maximum par visite
Départ : esplanade de la cathédrale

ABBAYES SAINT-BRICE ET SITE ARCHÉOLOGIQUE DE SAINT-MARTIN-AU-VAL

• Sanctuaire gallo-romain de Saint-Martin-au-Val

Les archéologues vous présenteront les résultats des dernières découvertes lors de l'ultime campagne de fouille (durée : 45 min.).
30 personnes maximum par visite
Inscriptions le jour même sur place
Samedi 17 à 14 h 30, 15 h 30, 16 h 30 et 17 h
Dimanche 18 à 10 h 30, 11 h 30, 14 h 30, 15 h 30, 16 h 30 et 17 h

• Église Saint-Martin-au-Val

À l'occasion des Journées européennes du patrimoine, la direction de l'Archéologie ouvre exceptionnellement les portes de l'église Saint-Martin-au-Val (durée : 45 minutes).
Samedi 17 à 14 h 30, 15 h 30, 16 h 30 et 17 h
Dimanche 18 à 10 h 30, 11 h 30, 14 h 30, 15 h 30, 16 h 30 et 17 h
Inscriptions le jour-même sur place

• Tombes au chevet de Saint-Martin-au-Val

Par l'Association de la Commune libre de Saint-Brice
Samedi 17 de 14 h à 18 h
Le chevet de la chapelle du monastère abrite les tombes de deux aumôniers et de deux bienfaiteurs : Ferdinand de Reverdy et Marie-Charlotte Midy, veuve

Renouard de Saint-Loup.
Sans inscription

► Abbayes de Saint-Brice
2, rue Georges-Brassens

• Cellier du Val-Saint-Martin

Par l'Association de la Commune libre de Saint-Brice
Samedi 17 de 14 h à 18 h
Une découverte historique du cellier où est désormais stocké le fruit des vendanges du Rosé de Chartres produits depuis plusieurs années par l'association.
Sans inscription

► Abbayes de Saint-Brice
2, rue Georges-Brassens

CONCERTS DU CONSERVATOIRE

• French jazz legacy

Samedi 17 à 16 h
Avec Camille Poupat (saxophone), Nicola Pfeiffer (Basse), Antoine Delaunay (piano) et Nicolas Charlier (batterie).

► Cloître des Cordeliers

• Romantisme au musée

Dimanche 18 à 16 h
Musique de chambre. Avec Nicolas Gros (violon), Cécile de Hann (violoncelle) et Yulia Kopshar (piano).

► Musée des Beaux-Arts

VISITES LIBRES

• Samedi 17 de 14 h à 18 h

Cloître des Cordeliers
22, rue Saint-Michel

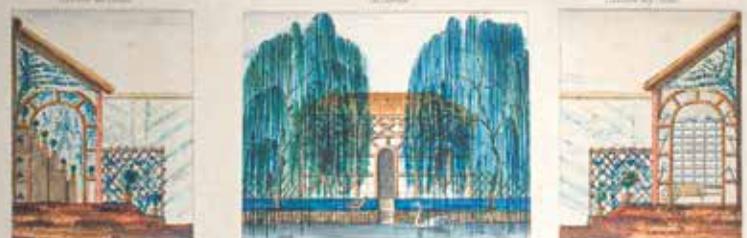
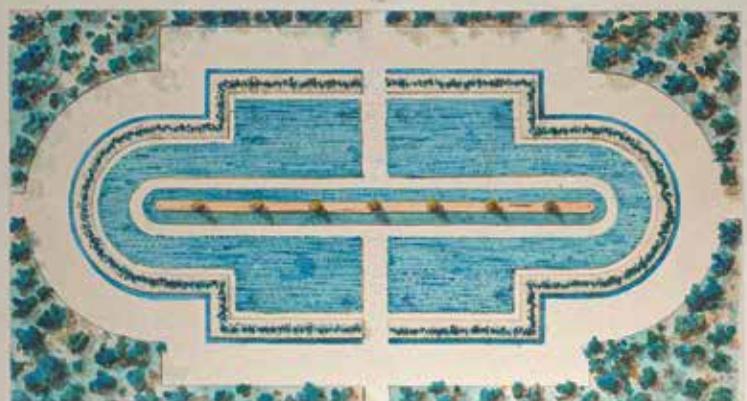
• Samedi 17 et dimanche 18

Église Saint-Pierre (de 8 h 30 à 18 h)
Église Saint-Aignan (de 8 h 30 à 18 h)
Église Saint-Jean-Baptiste de Rechèvres (de 9 h 30 à 17 h 30)
Maison Picassiette (de 14 h à 18 h)
Jardin d'Horticulture (de 8 h à 19 h)

CULTURE

Au programme des bibliothèques en septembre

Ecole Normale-Primaire de Chartres.



Les petites constructions rustiques.

Du 6 septembre au 2 octobre
L'ALBUM DE L'ÉCOLE NORMALE
PRIMAIRE DE CHARTRES

Exposition réalisée par le Musée de l'école de Chartres et d'Eure-et-Loir, avec le soutien du Musée national de l'éducation de Rouen.

Entre 1849 et 1873, les élèves de l'école normale, sous l'égide de leur directeur Edouard Person, réalisèrent des planches grand format à la plume et au crayon, sur des feuilles de papier à dessin, souvent rehaussées à l'aquarelle. Douze reproductions en haute définition de ces documents exceptionnels seront exposées dans le hall de l'Apostrophe.

► L'Apostrophe

Vendredi 9 septembre
de 17 h 30 à 19 h

L'ALBUM DE L'ÉCOLE NORMALE
PRIMAIRE DE CHARTRES

Conférence par Geneviève Dufresne, vice-présidente du musée de l'École de Chartres et d'Eure-et-Loir.

Présentation d'un ensemble de planches, textes et dessins, réalisés par les élèves maîtres et d'anciens élèves de l'École normale de Chartres entre 1849 et 1873.

► Auditorium de l'Apostrophe

Samedi 10 septembre
de 15 h 30 à 17 h

GILBERTO GIL

Concert enregistré à la Philharmonie de Paris le 25 octobre 2021.

Chanteur, guitariste et compositeur ambassadeur de la

musique brésilienne, Gilberto Gil revisite son riche répertoire en compagnie de ses fils et de sa petite-fille.

► Auditorium de l'Apostrophe

**Samedi 10 septembre
de 16 h à 16 h 30**

LES CURIOSITÉS DU PATRIMOINE

Une bibliothécaire présente des documents insolites ou surprenants, issus des collections de l'espace patrimoine de la médiathèque.

Sans inscription

► L'Apostrophe

**Du 13 septembre
au 30 décembre**

À LA UNE

Exposition sur la presse dans les collections de l'Apostrophe

Plus d'une soixantaine de unes de journaux locaux et nationaux du XVIII^e siècle aux années 1960, issues des collections patrimoniales, témoignent de la diversité des opinions et des progrès techniques de l'impression.

► L'Apostrophe

Samedi 17 et dimanche 18 septembre JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

• **Samedi 17 septembre de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h**

Présentation commentée de documents patrimoniaux précieux et rarement montrés, issus des collections de la médiathèque.

► Auditorium de l'Apostrophe

• **Samedi 17 septembre à 11 h, 14 h, 15 h et 16 h**

Visite guidée des réserves (durée : 1h).

Un parcours inédit dans les salles de conservation des collections patrimoniales.

Inscriptions préalables à l'ac-



cueil ou au 02 37 23 42 07

► L'Apostrophe

• **Dimanche 18 septembre
de 14 h à 18 h**

Présentation de documents patrimoniaux

► Auditorium de l'Apostrophe

• **Dimanche 18 septembre
de 14 h 30 à 15 h 30
et de 16 h 30 à 17 h 30**

Visite guidée des réserves
Inscriptions préalables à l'ac-

cueil ou au 02 37 23 42 07
► L'Apostrophe

**Vendredi 23 septembre
à 17 h 30**

COUVRIRE DE COULEUR, ORNER DE LUMIÈRE

La cathédrale de Chartres et l'architecture des XII^e et XIII^e siècles
Conférence par Arnaud Timbert, professeur des universités en histoire de l'art.

Après avoir dirigé la magistrale synthèse de la construction de la cathédrale de Chartres et de ses restaurations, du XI^e à 2014, Arnaud Timbert poursuit sa réflexion en évoquant la lumière et la couleur

dont s'est paré l'édifice.

► L'Apostrophe
Inscriptions
Secrétariat de la SAEL
02 37 36 91 93
sael28@wanadoo.fr
Places limitées



**Samedi 24 septembre
de 15 h 30 à 17 h
INSPIRANTE CATHÉDRALE**

**Lecture par Emmanuel Ray
et le Théâtre en Pièces.**

La célébration du monument chartrain dans la littérature française témoigne de la fascination éprouvée par des écrivains comme Joris-Karl Huysmans, Paul Claudel et Charles Péguy.

► Auditorium de l'Apostrophe

La médiathèque l'Apostrophe ouvre ses portes tous les dimanches, de septembre à juin, de 14 h à 18 h

Vincent Pascal

Verre et graffs

Au carrefour du vitrail et du street art, le Chartrain Vincent Pascal expose ses œuvres au Prieuré Saint-Vincent, du 17 septembre au 30 octobre, dans le cadre du Chemin des arts.

Les vitraux de Vincent Pascal fourmillent de détails inattendus : crânes, chaîne d'ADN, avion en papier, symbole de radioactivité, smileys... Sur ses fresques murales, réalisées à la bombe, le graff laisse place à la peinture réaliste. L'artiste chartrain cultive le mélange des styles, des genres et des techniques pour dépolir l'art du vitrail en jouant avec ses codes, mais sans renier le passé.

« L'exposition du prieuré Saint-Vincent me permet de montrer qu'il existe une unité dans mon travail. J'ai plusieurs casquettes : celle d'artisan d'art, qui utilise des techniques poussées à la fois traditionnelles et contemporaines, et celle d'artiste, avec un travail de composition et de recherches esthétiques. Je virevolte entre les deux. Pour moi, il n'y a pas de frontière. Je suis en recherche perpétuelle, à l'affût de toutes les innovations et progrès techniques. »

Multiplés expériences

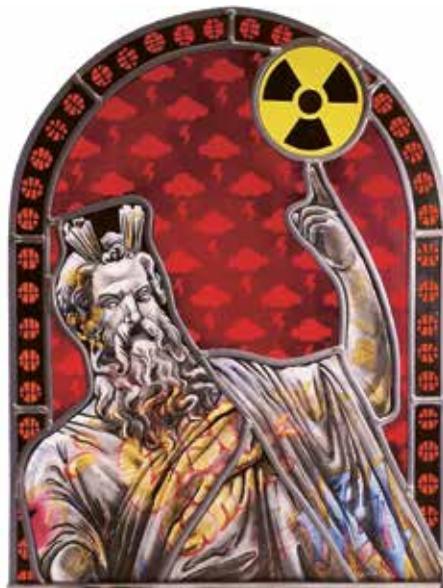
« Mon grand-père [« l'historien » local Roger Joly, ndlr] m'emmenait régulièrement admirer les vitraux de la cathédrale, qu'il me présentait comme la première grande BD. C'est lui qui a fait naître ma vocation, » raconte Vincent Pascal, qui a commencé sa formation en enchaînant un

CAP et un BMA Arts et techniques du verre option vitrailiste au lycée Lucas-de-Nehou dans le V^e arrondissement de Paris. Il s'est ensuite aguerri aux techniques de peinture sur verre aux ateliers Loire, à Lèves, qu'il a fréquentés pendant onze ans, alternant œuvres classiques et créations contemporaines. En collaborant avec la Maison Lorin, il a découvert les protocoles de restauration des monuments historiques.

Autant d'expériences enrichissantes qui lui ont donné l'envie de marier les techniques et les supports. « Le street art est un travail à la bombe, en extérieur, spontané et symbolise l'art éphémère tandis que le long et méticuleux travail du vitrail est un symbole de pérennité. Tous deux sont orientés vers le monumental, même si on peut réaliser des petites pièces. »

Une autre image du vitrail

« J'habitais rue Saint-Pierre étant jeune et j'avais l'habitude d'aller voir les expositions du prieuré Saint-Vincent ». Le voilà aujourd'hui à l'honneur dans ce lieu emblématique du Chemin des arts, où il expose des dessins, des peintures et des vitraux qui conjuguent tradition et modernité et reflètent ses influences, des grands maîtres de la Renaissance aux précurseurs du street art comme Keith Haring ou



Banksy. Vincent Pascal jette un pont entre l'art séculaire du vitrail et l'art monumental contemporain : « Mon défi est de raconter une histoire de façon esthétique et actuelle. J'essaie de donner une autre image du vitrail, plus moderne. »

Si l'artiste, à travers ses créations et ses travaux de restauration, fait souvent dans le monumental, il présente aussi au prieuré Saint-Vincent une gamme d'œuvres sur verre à exposer chez soi. Il se dit par ailleurs tenté par les fresques murales à la bombe. « J'aimerais sortir des dimensions habituelles en réalisant une œuvre sur un immeuble, comme une immense toile ». Ajoutons, pour conclure, que Vincent Pascal crée sur commandes pour les collectivités, les entreprises et les particuliers.

► Vincent Pascal

Du samedi 17 septembre
au dimanche 30 octobre
Prieuré Saint-Vincent
12, rue de la Porte-Cendreuse
Les mardis, mercredis, jeudis
et dimanches de 14 h à 18 h
Les vendredis et samedis
de 14 h à 19 h
02 37 23 40 00
Entrée libre



CHEMIN DES ARTS

La mosaïque japonaise à l'honneur

La chapelle Saint-Éman accueille l'artiste nippon Toyoharu Kii, figure de proue de la mosaïque contemporaine japonaise.



Né en 1953 dans la ville d'Ehime, sur l'île de Shikoku, au sud du Japon, Toyoharu Kii est le doyen et le pilier de l'Association de la mosaïque japonaise (Mosaic Art Association in Japan), Fondée en 1995 pour promouvoir l'art de la mosaïque et qui s'emploie à promouvoir une démarche originale en rupture avec les tendances européennes.

Chef de file de la résurgence de l'artisanat interculturel, il crée des mosaïques d'inspiration sumi-e (mouvement de peinture originaire de Chine et apparu

au Japon aux alentours du VIII^e siècle) en utilisant du marbre blanc italien taillé à la main et des smalti, verres vénitiens fabriqués par la même famille italienne depuis plus de 400 ans. Toyoharu Kii expose dans le monde entier ses mosaïques monochromatiques, abstraites et très texturées, qui jouent sur de subtiles variations d'ombre et texture.

► **Toyoharu Kii**

Du 17 septembre au 11 décembre
Chapelle Saint-Éman

11, rue Saint-Éman

02 37 35 65 79

Du mardi au dimanche
de 14 h à 18 h



50 ANS DU PATRIMOINE DE L'UNESCO

Le programme de septembre



Depuis juin et jusqu'en octobre, la ville de Chartres célèbre le cinquantième anniversaire de la Convention internationale sur le patrimoine mondial de l'Unesco avec toutes sortes de propositions culturelles.

M'AVEZ-VOUS VU(E)S ?

Jusqu'en octobre

Boulevard Chasles

Une exposition photographique, organisée en partenariat avec Chartres international, sur les biens des villes jumelées avec Chartres classés au Patrimoine mondial de l'Unesco.

CHEMIN DE MÉMOIRE LA RUE EST À VOUS !

Jusqu'en octobre

Esplanade de la Résistance

LES ILLUSTRATIONS DE CHARLES JOUAS POUR LA CATHÉDRALE, DE J.-K. HUYSMANS

Exposition jusqu'au 2 octobre

Musée des Beaux-Arts



LA CATHÉDRALE, D'AUGUSTE RODIN

Exposition jusqu'au 2 octobre

Chapelle du musée des Beaux-Arts

Tarifs : 6 € et 3 €

VISITES GUIDÉES

C'Chartres Tourisme propose un cycle de visites thématiques autour de la cathédrale.

► Informations
chartres-tourisme.com
02 37 18 26 26

LECTURES

Samedi 24 septembre de 15 h 30 à 17 h 30

Emmanuel Ray et les comédiens du Théâtre en Pièces liront des textes d'auteurs célèbres (Joris-Karl Huysmans, Paul Claudel et Charles Péguy) sur la cathédrale de Chartres.

Auditorium de l'Apostrophe

Entrée libre dans la limite des places disponibles



| Émilien Levistre, compositeur et professeur de musique assistée par ordinateur.

Un apôtre des musiques urbaines au conservatoire

Les musiques pop, urbaine, électronique et la musique de film s'invitent au conservatoire avec l'ouverture d'un Pôle création musicale numérique sous la houlette d'Émilien Levistre, compositeur et professeur de musique assistée par ordinateur.

« **J**'ai commencé à composer de la musique sur ordinateur à l'âge de 13 ans, confie Émilien Levistre, qui en a aujourd'hui 38 ans. Puis j'ai appris à jouer de plusieurs instruments, dont la guitare, la basse électrique et la batterie. Ma formation dans différents conservatoires, dont le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris, m'a permis de me perfectionner dans l'harmonie, la composition, l'analyse, l'orchestration, la direction de chœur et d'orchestre et de nombreux instruments classiques, dont la contrebasse. J'ai par la suite mené une double carrière de compositeur et d'enseignant des musiques actuelles. Je revendique ma double culture pop et classique. »

Dans le copieux CV d'Émilien, on trouve pêle-mêle bandes originales de films, séries et téléfilms, habillages d'émissions de télé et de documentaires, musiques de spots publicitaires et albums personnels. « Mon ambition a toujours été de créer des passerelles entre les styles musicaux tout en m'adaptant en permanence aux nouvelles esthétiques. »

De Pékin à Chartres

Avant de poser ses valises à Chartres, Émilien a vécu un an et demi à Pékin avec son épouse chinoise Xiaoxi, pianiste concertiste, qui collabore à la plupart de ses projets. « On a eu envie de partir tenter l'aventure là-bas, où on m'a proposé un poste à l'école de musique internationale Crescendo. C'est là qu'est né mon projet de Pôle création musicale numérique. Je suis allé le proposer dans plusieurs conservatoires et c'est à Chartres qu'il a reçu le meilleur accueil. La proximité de Paris me permet de poursuivre ma carrière en parallèle et la ville est très agréable à vivre. »

« En ouvrant le conservatoire à de nouvelles musiques et à un nouveau public qui peut être intimidé par l'institution, on donne aux jeunes l'opportunité d'apprendre les musiques qu'ils écoutent tous les jours, dit Émilien. Qu'il soit amateur ou professionnel, un artiste doit aujourd'hui être en capacité d'intégrer l'émergence de nouvelles tendances, de s'adapter constamment aux nouvelles technologies, de gérer son image, de maîtriser l'utilisation des réseaux sociaux. »

Un cursus très complet

Le Pôle création musicale numérique, qui s'adresse aux jeunes passionnés sans expérience préalable de la musique comme aux musiciens déjà intégrés au conservatoire, proposera deux cursus : l'un axé sur les musiques pop, électroniques et urbaines, l'autre sur la musique de film. « J'enseignerai aux élèves toutes les notions théoriques utiles à leur cursus. Ils apprendront à analyser et à produire des sons en acquérant les bases culturelles et techniques indispensables, à gérer leur image, à créer des contenus vidéos et à organiser leurs réseaux sociaux. Ils auront aussi l'occasion de rencontrer des professionnels des différents domaines stylistiques (producteurs, DJs, beatmakers, labels, ingénieurs du son...). Tout cela en lien avec les autres classes du conservatoire et avec pour objectif de rendre les élèves immédiatement opérationnels à leur sortie. »

Producteur par ailleurs d'albums de musique pop, électro et de bandes originales, Émilien est aussi un passionné de BD, genre pour lequel il a déjà écrit quelques scénarios. Un authentique touche-à-tout en somme !

THÉÂTRE DE CHARTRES

Programme de la saison 2022-2023

Pièces, concerts, danse, humour, spectacles pour enfants, illusion, lecture...
Il y en aura comme d'habitude pour tous les âges et tous les goûts
dans la programmation 2022-2023 du Théâtre de Chartres.

PRÉSENTATION DE LA SAISON

Mardi 6 septembre à 20 h 30

Suivie de

L'EXPÉRIENCE INTERDITE

Avec Léo Brière

Théâtre d'illusion

Entrée libre et gratuite

THÉÂTRE

HILDA

De Marie Ndiaye

Cie Théâtre en Pièces

Du 30 septembre

au 16 octobre à 20 h 30

et le dimanche à 17 h

Théâtre

Le OFF – salle 2

À NOUS DEUX

Compagnie Point Virgule -

Claire Jenny

Mardi 4 octobre à 9 h 30,

10 h 30 et 15 h 30

Danse et arts visuels

Petit théâtre

NOUS N'AVONS PAS VU LA NUIT TOMBER

Compagnie Léla

Mardi 8 novembre à 20 h 30

Théâtre

Grande salle



Une situation délicate

© Bernard Richebé

SFUMATO, L'ART D'EFFACER LES CONTOURS

Compagnie L'Idée du Nord

Mardi 29 novembre à 14 h 30

et 19 h 30

Théâtre

Grande salle

LA MÉTAMORPHOSE DES CIGOGNES

Marc Arnaud

Samedi 3 décembre à 20 h 30

Théâtre

Grande salle

MAMAN

Avec Vanessa Paradis

et Samuel Benchetrit

Samedi 10 décembre à 20 h 30

Théâtre

Grande salle

PAR LE BOUT DU NEZ

Avec François Berléand

et Antoine Duléry

Mardi 13 décembre à 20 h 30

Théâtre

Grande salle

COMME IL VOUS PLAIRA

De William Shakespeare

Avec Barbara Schulz

Vendredi 13 janvier à 20 h 30

Théâtre

Grande salle

RACINE DE TROIS

Compagnie Théâtre du Détour

Du 24 au 28 janvier à 20 h 30

Théâtre

Le OFF – salle 1



François-Xavier Demaison

LE VISITEUR

D'Éric-Emmanuel Schmitt

Avec Sam Karmann

Samedi 28 janvier à 20 h 30

Théâtre

Grande salle

UNE SITUATION DÉLICATE

Avec Gérard Darmon et

Clotilde Courau

Vendredi 3 février à 20 h 30

Théâtre

Grande salle

UN MOIS À LA CAMPAGNE

D'Ivan Tourgueniev

Mardi 28 février à 20 h 30

Théâtre

Grande salle

NO LIMIT

De Robin Goupil

Vendredi 17 mars à 20 h 30

Théâtre

Grande salle

BERLIN BERLIN

Vendredi 24 mars à 20 h 30

Théâtre

Grande salle

ET LE CŒUR FUME ENCORE

Compagnie Nova

Mardi 4 avril à 20 h 30

Théâtre

Grande salle



Rodin

LA COURSE DES GÉANTS

De Mélody Mourey

Vendredi 7 avril à 20 h 30

Théâtre

Grande salle

L'AVARE

De Molière

Mercredi 10 et jeudi 11 mai à 20 h 30

Théâtre

Grande salle

LA DOULEUR

De Marguerite Duras

Avec Dominique Blanc

Vendredi 26 mai à 20 h 30

Théâtre

Grande salle

PLAY WAR

Compagnie Discrète

Mercredi 31 mai à 20 h 30

Théâtre gestuel et mime

Grande salle

HUMOUR

FRANÇOIS-XAVIER DEMAISON

DIX(3) VINC(S)

Samedi 26 novembre à 20 h 30

Théâtre d'humour

Grande salle

JONATHAN LAMBERT

RODOLPHE

Samedi 7 Janvier à 20 h 30

Théâtre d'humour

Grande salle

VÉRINO

FOCUS

Samedi 1er avril à 20 h 30

Théâtre d'humour

Grande salle

ALEX VIZOREK

AD VITAM

Dimanche 2 avril à 17 h

Théâtre d'humour

Grande salle

DANSE

RODIN

Ballet Julien Lestel

Judi 20 octobre à 20 h 30

Danse néoclassique moderne

Grande salle

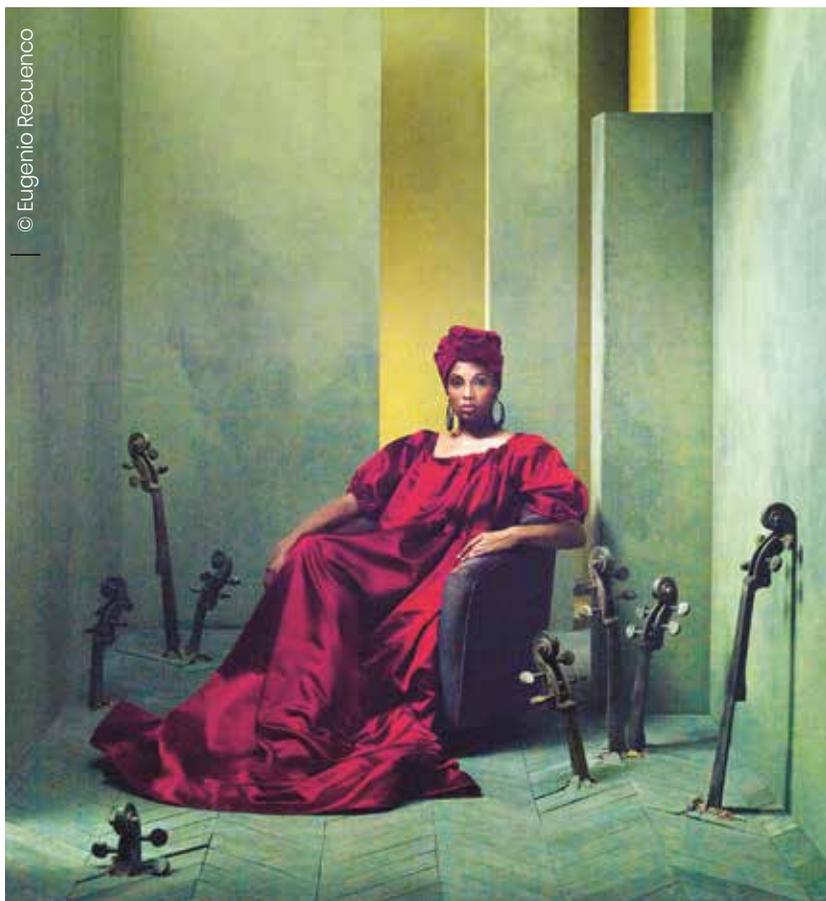
Y'A PLUS D'SAISONS

Cie X-Press - Abderzak Houmi

Mardi 22 novembre à 14 h 30 et 20 h 30

Danse hip-hop et contemporaine

Grande salle



Imany

LES AUTRES

Compagnie Accrorap – Kader Attou

Mardi 6 décembre à 20 h 30

Danse
Grande salle

ROMÉO ET JULIETTE SUITE

Chorégraphie de Benjamin Millepied

Mardi 14 mars à 20 h 30

Danse contemporaine
Grande salle

MUSIQUE ET CHANSON

JANE BIRKIN

OH ! PARDON TU DORMAIS...

LE CONCERT

Vendredi 7 octobre à 20 h 30

Chanson
Grande salle

OLIVIA RUIZ

BOUCHES COUSUES

Samedi 19 novembre à 20 h 30

Chanson
Grande salle

CLARA HASKIL, PRELUDE ET FUGUE

Mardi 17 janvier à 20 h 30

Avec Laetitia Casta
Théâtre et musique
Grande salle

TRUST AKOUSTIK TOUR

Vendredi 10 février à 20 h 30

Chanson
Grande salle

ALICE AU PAYS DES MERVEILLES

The Amazing Keystone Big Band

**Vendredi 3 mars à 14 h 30
et 20 h 30**

Jazz
Grande salle

THE OPERA LOCOS

Vendredi 10 mars à 20 h 30

Humour musical
Grande salle

DRUM BROTHERS

LES FRÈRES COLLE

Jeudi 13 avril à 20 h 30

Humour musical
Grande salle

ADN BAROQUE

De Théophile Alexandre et
Guillaume Vincent

Jeudi 4 mai à 20 h 30

Musique classique et danse
contemporaine
Grande salle

IMANY

VOODOO CELLO

Samedi 13 mai à 20 h 30

Chanson
Grande salle

YOUN SUN NAH QUARTET

WAKING WORLD

Mardi 16 mai à 20 h 30

Jazz
Grande salle

DIVERS

VIKTOR VINCENT

MENTAL CIRCUS

Vendredi 6 mai à 20 h 30

Théâtre d'illusion
Grande salle

ENFANTS

L'ENFANT ET LES SORTILÈGES

Théâtre de la Vallée

Du 10 au 12 octobre à 10 h et 15 h

Théâtre, danse, musique et chant
lyrique
Grande salle

MYTHO PERSO

Les Becs Verseurs

Mardi 18 octobre à 9 h, 10 h 30 et 14 h 30

Conte et théâtre d'objet
Grande salle

SANS HUMAIN À L'INTÉRIEUR

Cie Avant l'Averse

Mardi 15 novembre à 14 h 30 et 19 h 30

Théâtre d'objet documentaire
Petit théâtre

TRACES

Compagnie du Théâtre
Buissonnier

Judi 5 janvier à 9 h 30, 10 h 30 et 15 h 30

Théâtre d'ombres et musique
Petit théâtre

L'APRÈS-MIDI D'UN FOEHN – VERSION 1

Compagnie Non Nova

Mardi 10 janvier à 9h, 10 h 30 et 14 h 30

Théâtre visuel
Grande salle

UN BALCON ENTRE CIEL ET TERRE

Compagnie Mercimonchou

Judi 26 janvier à 9 h 30, 10 h 30 et 15 h 30

Théâtre d'images chorégraphiées
Petit théâtre

NORMALITO

À L'envi Compagnie

**Lundi 30 janvier à 14 h 30
Mardi 31 janvier à 14 h 30 et 19 h 30**

Théâtre
Grande salle

PINOCCHIO

Compagnie des Dramaticules

Mardi 7 mars à 14 h 30 et 19 h 30

Théâtre
Grande salle

COURGETTE

Compagnie Paradoxe(s)

Mardi 21 mars à 14 h 30 et 19 h 30

Théâtre
Grande salle

MANGEUSE DE TERRE

Compagnie de Fil et d'Os

Mardi 28 mars à 10 h et 14 h 30

Théâtre d'objets et marionnettes
Petit théâtre

LECTURES

PATRIMOINE ET MÉMOIRE

Samedi 26 novembre à 11 h

Avec Bruno de Saint Riquier
et Antoine Marneur
Petit théâtre

LE TEMPS, L'ART ET LA PHYSIQUE QUANTIQUE

Samedi 3 décembre à 11 h

Petit théâtre

► Ateliers théâtre

Réunion d'information et
d'inscription aux Ateliers théâtre
le jeudi 15 septembre à 19 h

► Abonnements par internet

À partir du samedi 10 septembre
à 9 h sur theatredechartres.fr

► Places à l'unité

À partir du samedi 10 septembre
à 13 h 30 sur theatredechartres.fr

► Informations

theatredechartres.fr.

02 37 23 42 79

billetterie@theatredechartres.fr

Du mardi au vendredi de 13 h 30
à 18 h 30, le samedi de 10 h à 13 h
Programmation disponible sur
theatredechartres.fr



Viktor Vincent

L'ACTU DES THÉÂTRES

THÉÂTRE DU LABYRINTHE

Le Théâtre du Labyrinthe fait sa rentrée le mercredi 7 septembre avec la reprise de ses six ateliers, ouverts à tous, petits et grands. Des exercices ludiques, à l'appui de textes classiques et contemporains, aideront à développer la confiance en soi. Une séance de relaxation et un training corporel en musique, pour faire circuler l'énergie, précéderont le travail sur le plateau. L'année se clôturera par une création avec des rôles écrits sur mesure, qui donnera lieu à deux représentations.

► **Théâtre du Labyrinthe**
06 20 66 49 76
gwen.anglade@gmail.com

► **Retrouvez-nous au salon des associations les samedi 3 et dimanche 4 septembre pour plus d'informations.**



Atelier enfants (primaire)

Mercredi de 10 h 30 à 12 h
Chapelle Saint-Julien
11, passage Renaud-Barbou

Atelier ados (collège)

Mercredi de 14 h à 15 h 45
Chapelle Saint-Julien
11, passage Renaud-Barbou

Atelier ados confirmés (lycée)

Mardi de 18 h 30 à 20 h
Maison pour tous de Rechèvres
52, impasse Huysmans

Atelier adultes

Lundi de 20 h 30 à 22 h 30
Maison pour tous du Pont-Neuf
9, place des Fondateurs.

Atelier adultes

Mardi de 20 h 30 à 22 h 30
Maison pour tous de Rechèvres

Atelier spectacle

Mercredi de 20 h à 22 h 30
Chapelle Saint-Julien

THÉÂTRE DU SEUIL

DES ATELIERS ET DES SPECTACLES

Élèves confirmés ou débutants de tous âges sont accueillis par Ludovic Houvet, metteur en scène, pour des cours hebdomadaires conduisant à des spectacles. Après quelques semaines d'exercices sur l'espace, le corps, la voix, la diction, nous aborderons improvisations et lectures et construiront des personnages et un projet.

► **Inscriptions et renseignements:**
theatreduseuil.com
theatre.du.seuil@wanaddo.fr
07 64 27 93 47

Théâtre adultes: le mardi de 20 h à 22 h 30
Cours complémentaires mercredi et jeudi

Théâtre 15-18 ans: le mardi de 18 h 15 à 19 h 55

Théâtre 10-13 ans: le mercredi de 16 h 50 à 18 h 15



Théâtre 7-9 ans: le mercredi de 15 h 45 à 16 h 45

AU CLAIR DE NOUS

Les samedi 10 et dimanche 11 septembre

De Thomas Gaubiac

Accordéon: Rodrigue Fernandez

► **Le OFF**

Monologue musical autour de Barbara.

THÉÂTRE
PORTAIL SUD

UN CHAT BOTTÉ

Les samedi 10
et dimanche 11 septembre

D'après le conte de Charles Perrault

Avec Michel Crance et Danièle Zirah

Marionnettes : Danièle Zirah et Nadine Ragot

► Le OFF

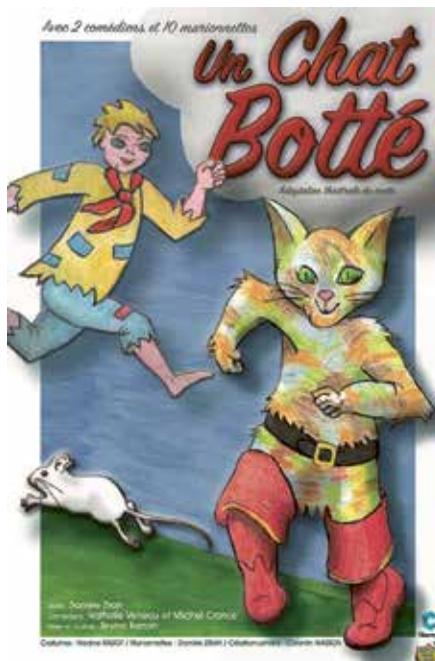
Le plus jeune fils d'un meunier reçoit pour tout héritage, un chat malicieux et doué de la parole, qui va faire sa fortune.

Un spectacle pour petits et grands original et dynamique qui mêle comédiens et marionnettes dans des décors enchanteurs.

► Théâtre Portail Sud

Réservation : 02 37 36 33 06 et theatreportailsud.com

Tarifs : 13 et 17 €



THÉÂTRE
EN PIÈCES

SOIRÉE D'OUVERTURE

Vendredi 2 septembre à 19 h 30

Concert Valentine Lambert

Théâtre de Poche

En quelques années, Valentine Lambert a imposé son propre répertoire folk. Elle signe des chansons intimistes évoluant entre les grands espaces américains et l'esprit pop country.



► Théâtre de Poche

Abbaye Saint-Brice, 2, rue Georges-Brassens.

Réservation indispensable au 02 37 33 02 10

ou par mail : theatre-en-pieces@wanadoo.fr

www.theatre-en-pieces.fr

Tarifs : 15 € et 11 €

RÉUNION D'INFORMATION

Lundi 12 septembre à 19 h 30

Théâtre de Poche

La compagnie du Théâtre en Pièces propose des ateliers hebdomadaires et des stages, dirigés par des comédiens professionnels : Antoine Marneur, Emmanuel Ray, Fabien Moïny et Mélanie Pichot.

Atelier adultes : lundi de 20 h à 23 h

Atelier adultes : mardi ou jeudi 20 h à 23 h

Atelier enfants : mercredi de 13 h 30 à 15 h 30

Atelier pré-ados : mercredi 15 h 45 à 18 h 15

Atelier ados : mercredi 18 h 30 – 21 h 30

HILDA

Du 30 septembre au 16 octobre, du jeudi au samedi à 20 h 30 et le dimanche à 17 h

Théâtre

De Marie Ndiaye

Avec Mélanie Pichot, Fabien Moïny et Aude Béars

Mise en scène : Emmanuel Ray

Scénographie : Mélanie Pichot

En quête d'une femme pour s'occuper de la maison, des enfants et lui tenir compagnie, une bourgeoise de province engage Hilda, dont on lui dit le plus grand bien. Si elle n'a pas l'intention d'en faire sa bonne à tout faire, Mme Lemarchand entend l'éduquer et lui apprendre à penser. Mais elle va se heurter à la sourde résistance de la jeune femme.

► Le OFF

10, avenue Jehan-de-Beauce

Réservations : 02 37 33 02 10

Histoire des arts

L'ICONOGRAPHIE DES VITRAUX DE LA CATHÉDRALE DE CHARTRES

Lecture systématique des médaillons des vitraux
Par Jean-Paul Deremble, docteur en littérature comparée, université de Lille

Les lundis 7 novembre, 5 décembre, 9 et 30 janvier, 13 mars, 3 avril et 15 mai de 16 h à 17 h 30

LES ÉMAUX ET L'ORFÈVRE LITURGIQUE

Par Jean-Paul Deremble

Les lundis 7 novembre, 5 décembre, 9 et 30 janvier, 13 mars, 3 avril et 15 mai de 18 h à 19 h 30

L'HÉRALDISATION DU SACRÉ : LE CAS CHARTRAIN

Par Georges Bonnebas, historien du Moyen Âge, agrégé d'histoire

Les mercredis 16 novembre, 14 décembre, 11 janvier, 22 février, 15 mars, 5 avril et 3 mai de 18 h à 19 h 30

ARCHITECTURE ROMANE, ARCHITECTURE GOTHIQUE : ARCHITECTURES SACRÉES, ARCHITECTURES POLITIQUES

Par Mathieu Lours, agrégé d'histoire, docteur en histoire (Voir calendrier sur le site centre-vitrail.org)

LA REPRÉSENTATION DE L'ARCHE D'ALLIANCE EN FRANCE AU MOYEN ÂGE

Par Claire Barbier, doctorante en histoire de l'art

Les mardis 15 et 29 novembre, 13 décembre, 10 et 24 janvier, et 7 février de 14 h à 15 h 30

LE VÊTEMENT CIVIL ET MILITAIRE DU X^E AU XV^E SIÈCLE

Par Claire Barbier

Les mardis 8 et 22 novembre, 6 décembre, 3, 17 janvier et 31 janvier, 28 février et 14 mars de 14 h à 15 h 30

FRANÇOIS VILLON : RUPTURES ET MODERNITÉ DANS LE LAIS (1456) ET LE TESTAMENT (1461)

Par Martine Dauzier, docteur en langue et littérature médiévales

Les jeudis 13 et 20 octobre, 10 et 24 novembre, 8 décembre, 5 et 19 janvier et 2 février de 10 h 30 à 12 h

FÊTES ET TEXTES LITTÉRAIRES DANS LE MOYEN ÂGE FRANÇAIS

Par Martine Dauzier

Les jeudis 13 et 20 octobre, 10 et 24 novembre, 8 décembre, 5 et 19 janvier et 2 février de 14 h à 15 h 30

LA PENSÉE DE JOHAN HUIZINGA EN IMAGES

Par Luc Bergmans, maître de conférences de civilisation et littérature néerlandaises à l'université de la Sorbonne, chercheur au Centre d'études supérieures de la Renaissance, université de Tours.

Les vendredis 13 et 27 janvier, 24 février, 10 et 24 mars, 28 avril, 12 et 26 mai de 14 h à 15 h 30

PIERRE PAUL RUBENS ET LE SIÈCLE D'OR DES PAYS-BAS DU NORD

Par Luc Bergmans

Les vendredis 13 et 27 janvier, 24 février, 10 et 24 mars, 28 avril, 12 et 26 mai, de 16 h à 17 h 30

HISTOIRE DE L'ART EUROPÉEN DU XVII^E SIÈCLE

Initiation à l'art européen du XVII^e siècle

Par Marie-Hélène Calvignac, diplômée d'études approfondies en histoire de l'art

Les jeudis 6 et 20 octobre, 17 novembre, 1^{er} et 15 décembre, 12 et 26 janvier, 9 et 23 mars, 6 avril, 11 et 25 mai de 15 h 45 à 17 h 15

HISTOIRE DE L'ART FRANÇAIS DES XVII^E ET XVIII^E SIÈCLES

Initiation à l'art français des XVII^e et XVIII^e siècles

Par Marie-Hélène Calvignac

Les vendredis 7 et 21 octobre, 18 novembre, 2 et 16 décembre, 13 et 27 janvier, 10 et 24 mars, 7 avril, 12 et 26 mai de 15 h 45 à 17 h 15

HISTOIRE DE L'ART FRANÇAIS DES XIX^E ET XX^E SIÈCLES

Études approfondies de figures majeures de l'art moderne à l'occasion d'expositions en cours

Par Marie-Hélène Calvignac

Les vendredis 7 et 21 octobre, 18 novembre, 2 et 16 décembre, 13 et 27 janvier, 10 et 24 mars, 7 avril, 12 et 26 mai de 11 h à 12 h 30

HISTOIRE DE L'ART DES XIX^E ET XX^E SIÈCLES

Monographies d'artistes majeurs

Par Marie-Hélène Calvignac

Les jeudis 6 et 20 octobre, 17 novembre, 1^{er} et 15 décembre, 12 et 26 janvier, 9 et 23 mars, 6 avril, 11 et 25 mai de 14 h à 15 h 30



HISTOIRE DE L'ART DES XIX^E ET XX^E SIÈCLES

Études approfondies de figures majeures de l'art moderne et contemporain à l'occasion d'expositions en cours

Par Marie-Hélène Calvignac

Les jeudis 6 et 20 octobre, 17 novembre, 1^{er} et 15 décembre, 12 et 26 janvier, 9 et 23 mars, 6 avril, 11 et 25 mai de 11 h à 12 h 30

Les vendredis 7 et 21 octobre, 18 novembre, 2 et 16 décembre, 13 et 27 janvier, 10 et 24 mars, 7 avril, 12 et 26 mai de 14 h à 15 h 30

LA SCULPTURE MONUMENTALE DU XIX^E SIÈCLE À NOS JOURS, UN ART POLITIQUE

Par Mathieu Lours

(Voir calendrier sur le site centre-vitrail.org)

QUESTION DE L'ART ET DU BEAU *Par Patrick Tricoire, professeur de philosophie*

Les mardis 11 et 18 octobre, 8, 15, 22 et 29 novembre, 6 et 13 décembre de 14 h à 15 h 30

ART LITTÉRAIRE ET PHILOSOPHIE

Par Patrick Tricoire

Les mardis 3, 10, 17, 24 et 31 janvier, 7 et 28 février et 7 mars de 14 h à 15 h 30

POÉSIE MÉDIÉVALE ET CHANT GRÉGORIEN

Initiation à la pratique du chant grégorien

Par Félicité Schuler-Lagier, chef de chœur grégorien

Les mardis 10, 24 et 31 janvier, 21 et 28 février, 14 et 28 mars de 18 h à 19 h 30

LA MUSIQUE D'ORGUE

Par Patrick Delabre, organiste titulaire des orgues de la cathédrale de Chartres

Les jeudis 17 novembre, 15 décembre, 19 janvier, 16 février, 16 mars et 20 avril de 18 h à 20 h

INITIATION À LA PALÉOGRAPHIE

Les contrats du chapitre de la cathédrale de Chartres avec les artisans maçons et sculpteurs

Par Émilie Lebailly, docteur en histoire, attachée de conservation du patrimoine au Conseil départemental d'Eure-et-Loir

Les vendredis 7 et 21 octobre, 18 novembre, 2 et 16 décembre, 6 et 20 janvier et 3 février de 18 h 30 à 20 h

ATELIER DE CALLIGRAPHIE & D'ENLUMINURE

Initiation par Éric Montigny, enlumineur calligraphe professionnel

DÉBUTANTS (EN PRÉSENTIEL)

Les lundis 26 septembre, 10 octobre, 14 et 28 novembre, 12 décembre, 9 et 23 janvier, 6 février, 6 et 20 mars, 3 avril et 22 mai de 16 h 15 à 18 h 15
PERFECTIONNEMENT GROUPE 1 (EN PRÉSENTIEL)

Les lundis 26 septembre, 10 octobre, 14 et 28 novembre, 12 décembre, 9 et 23 janvier, 6 février, 6 et 20 mars, 3 avril et 22 mai de 18 h 30 à 20 h 30
PERFECTIONNEMENT GROUPE 2 (EN VISIOCONFÉRENCE)

Les lundis 3 et 17 octobre, 7 et 21 novembre, 5 décembre, 16 et 30 janvier, 27 février, 13 et 27 mars, 17 avril et 29 mai de 18 h 30 à 20 h 30.

ATELIER VITRAIL (CYCLE 1)

Par Marie-Thérèse Gouhier, maître verrier diplômée

INITIATION

• Les lundis 3 et 17 octobre, 14 et 28 novembre, 2 et 23 janvier, 13 février, 6 et 27 mars, 3 avril et 15 mai de 18 h 30 à 21 h 30

• Les mardis 27 septembre, 11 octobre, 8 et 22 novembre, 6 décembre, 17 janvier, 7 et 28 février, 21 mars, 4 avril et 2 mai de 13 h 30 à 16 h 30

• Les mercredis 28 septembre, 12 octobre, 9 et 23 novembre, 7 décembre, 18 janvier, 8 février, 1^{er} et 22 mars, 5 avril et 3 mai de 13 h 30 à 16 h 30

ATELIER VITRAIL (CYCLE 2)

Par Marie-Thérèse Gouhier

APPROFONDISSEMENT

• Les mardis 4 et 18 octobre, 15 et 29 novembre, 3 et 24 janvier, 14 février, 7 et 28 mars, 11 avril et 9 mai de 18 h 30 à 21 h 30

• Les mercredis 5 et 19 octobre, 16 et 30 novembre, 4 et 25 janvier, 15 février, 8 et 29 mars, 12 avril et 10 mai de 13 h 30 à 16 h 30

• Les jeudis 29 septembre, 13 octobre, 17 et 24 novembre, 8 décembre, 19 janvier, 9 février, 2 et 23 mars, 6 avril et 4 mai de 13 h 30 à 16 h 30

LA PEINTURE ET LA LUMIÈRE

Atelier de peinture d'Antoine Vincent

Les samedis 24 septembre, 1^{er} et 15 octobre, 26 novembre, 3 et 17 décembre, 14 et 28 janvier, 25 février, 11 et 25 mars, 29 avril, 13 mai, 3 et 17 juin

► Centre international du Vitrail

5, rue du Cardinal-Pie
02 37 21 65 72
contact@centre-vitrail.org

► Cours et ateliers

École du vitrail et du patrimoine
1, rue de Bethléem

Ciné-clap à l'Apostrophe



Mardi 27 septembre à 20 h 30

Auditorium de l'Apostrophe

AU FEU LES POMPIERS !

De Milos Forman (Tchécoslovaquie, 1968, 1h11, vostf)

À l'occasion de son bal annuel des pompiers, une petite ville de Tchécoslovaquie rend hommage à l'ancien chef de la caserne et organise un concours de beauté. Mais la fête tourne rapidement à la confusion générale.

Du début au dénouement du récit, on est captivé et emporté, on s'abandonne à l'émotion ou au rire, on se sent heureux d'être au cinéma, d'entrer dans un spectacle aussi proche de la réalité et aussi tonique.



Prochaines séances

Mardi 11 octobre

LES CHOSES DE LA VIE

Claude Sautet

(France, 1970, 1h29)

Mardi 15 novembre

INDES GALANTES

Doc de Philippe Béziat

(France, 2021, 1h48)

Mardi 6 décembre

ALI ET AVA

Clio Barnard

(Royaume Uni, 2022, 1h35, vostf)

Mardi 17 janvier

À L'EST D'EDEN

Elia, Kazan

(États-Unis, 1955, 1h55, vostf)

Mardi 7 février

LE MONDE APRÈS NOUS

Louda Ben Salah-Cazanas

(France, 2021, 1h25)

Mardi 7 mars

FIRST COW

Kelly Reichardt

(États-Unis, 2019, 2h, vostf)

Mardi 4 avril

THÉRÈSE

Alain Cavalier

(France, 1986, 1h34)

Mardi 2 mai

LA FIN DU JOUR

Julien Duvivier

(France, 1939, 1h48)

Mardi 6 juin

PAIN ET CHOCOLAT

Franco Brusati

(Italie, 1973, 1h51, vostf)



Adhésion

L'adhésion à l'association Ciné-Clap (20 € pour l'année 2022-2023, 10 € pour les moins de 25 ans) permet d'assister gratuitement à l'ensemble des projections à la médiathèque.

La carte Ciné-Clap donne en outre accès à un tarif préférentiel (5,70 €) aux séances organisées en partenariat avec le cinéma Les Enfants du Paradis (ciné-culte, soirées-débat, courts métrages...), ainsi qu'à toutes les séances du cinéma labellisées « cinéphiles ».

► Ciné-Clap

06 70 03 24 70

cine-clap.com

CULTURE

Les 70 ans des Samedis musicaux

Pour fêter leurs 70 ans d'existence et dans le cadre de leurs « Variations d'automne », les Samedis musicaux vous convient à un concert de l'ensemble Douce Mémoire le dimanche 2 octobre à la chapelle de la Visitation.

Nés en 1952, les Vendredis musicaux se sont mués en Samedis musicaux en 1958. Devenus association dans les années 1980, ils ont, au fil des années, investi de nombreux lieux à Chartres et en Eure-et-Loir pour donner plus de 600 concerts.

Les mots de Joachim du Bellay

L'ensemble Douce Mémoire ouvre les « Variations d'Automne » avec un concert qui commémore le 500^e anniversaire de la naissance du poète Joachim du Bellay. En mettant les premiers mots de son célèbre sonnet *Heureux qui, comme Ulysse* au cœur de son programme, Douce Mémoire donne le ton du voyage musical auquel il nous convie.

Chanteurs et instrumentistes de l'ensemble Douce Mémoire travaillent depuis plus de trente ans à faire redécouvrir le riche répertoire de la Renaissance.

Avec Camille Fritsch (soprano), Hugues Primard (ténor), Florent Marie (luth et guitare Renaissance), Sébastien Wonner (épinette), Baptiste Romain (lyra da braccio), Denis Raisin Dadre (flûtes et direction).

À l'issue du concert, les Samedis musicaux offriront à leurs adhé-



rents un cocktail festif, au cours duquel ceux-ci pourront visiter une exposition retraçant leurs soixante-dix ans d'histoire.

Variations d'automne

Dimanche 2 octobre à 17 h
Chapelle de la Visitation
22, 24 avenue d'Aligre

Réservation

samedismusicaux.fr
ou sur place si non complet
06 26 07 66 13
samedis-musicaux28@outlook.fr

Tarifs : 20 € et 15 € (adhérents SMC, UCTL, CUTL Maintenon, professeurs des conservatoires et écoles de musique, jeunes 12 à 24 ans).

Gratuit pour les élèves des écoles de musique de moins de 18 ans et les enfants de moins de 12 ans accompagnés.

Les réfugiés ukrainiens et leurs familles d'accueil seront nos invités.

VILLA FULBERT

Concert et artisanat d'art



KALALA LIVE

Pour une rentrée pleine d'énergie positive, la Villa Fulbert vous invite à découvrir l'univers musical de la chanteuse soul et pop Elise Kalala, qui partagera ses coups de cœur, en anglais et en français, avec des reprises spécialement arrangées au ukulélé. De Jardin d'hiver, d'Henri Salvador, à Say my name, des Destiny Child, Elise Kalala vous fera partager son répertoire éclectique et solaire. Si la météo le permet, le concert sera donné en extérieur.

► Participation: 15 €
Réservation conseillée
06 52 25 93 52
villa.fulbert@laposte.net

COURS DE MARQUETERIE

À partir de la mi-septembre, Lydwine Le Galudec-Roisin, artisan d'art spécialisée dans l'ébénisterie et la marqueterie, proposera à la Villa Fulbert des cours collectifs de marqueterie en partenariat avec l'association Les Fantaisies d'Orphée. Au programme: apprentissage théorique, initiation technique, créations personnelles, développement de projets...



Renseignements lors des Journées portes ouvertes de l'association le vendredi 2 septembre de 9 h à 19 h, au salon des associations, les 3 et 4 septembre et sur le site chartres-artetculture.fr

► **Villa Fulbert**
3, boulevard du Maréchal-Foche
legalludecmarqueterie.com

CHARTRES INTERNATIONAL

Cours de langues 2022-2023

Les samedi 3 et dimanche 4 septembre, les visiteurs du salon des associations pourront se rendre au stand de Chartres international pour s'informer et s'inscrire aux cours de langues pour adultes enseignés par des professeurs de langue maternelle. Les langues proposées sont l'anglais, l'allemand, l'espagnol, l'italien, le portugais, le russe et le japonais.

La saison 2022-2023 débutera la semaine du 26 septembre au 1^{er} octobre 2022 et se terminera en juin 2023.

Tarifs : 220 € (une langue) et 390 € (deux langues)
Nouveauté 2022-2023 : cours d'anglais professionnel

► **Chartres International**

2, rue Chanzy

09 54 68 07 35

contact@chartresinternational.com

Fiches d'inscription téléchargeables sur le site
chartresinternational.com



VIE UNIVERSITAIRE

Happy Campus day

Le jeudi 22 septembre, au pôle universitaire Eure-et-Loir Campus, aura lieu la traditionnelle Journée d'intégration étudiante. De 13 h 30 à 18 h, 200 étudiants et élèves d'Eure-et-Loir Campus, de l'IUT, de Polytech, de l'École supérieure du Professorat et de l'éducation (ESPE) et de l'Institut de formation des soins infirmiers (IFSI) participeront dans la joie et la bonne humeur à des jeux et à des défis à relever en équipes.



CÉRÉMONIES

Le défilé du 14 juillet à Chartres



La Gendarmerie nationale.



Le 14 juillet dernier, la ville de Chartres a renoué avec la tradition du défilé du 14 juillet en présence notamment d'Élisabeth Fromont, 1^{re} adjointe, de Mme Françoise Souliman, préfet d'Eure-et-Loir, de Daniel Guéret, sénateur d'Eure-et-Loir, et de Guillaume Kasbarian, député d'Eure-et-Loir.

Ce jour-là, devant une foule nombreuse, ils ont été plus de 200 à participer à l'événement, qui a vu les jeunes volontaires du Service national universel (SNU), la délégation d'Eure-et-Loir de la Croix-Rouge française, la police municipale, l'administration pénitentiaire d'Eure-et-Loir, le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS28), la Police nationale, l'Unité d'instruction et d'intervention de la Sécurité civile de Nogent-le-Rotrou, la Gendarmerie nationale et des militaires défilé du boulevard Chasles jusqu'au boulevard Maurice-Viollette.



| Élisabeth Fromont, 1^{re} adjointe.



| Un véhicule de l'Unité d'instruction et d'intervention de la Sécurité civile de Nogent-le-Rotrou



| Les jeunes volontaires du Service national universel.

Chartres et les guerres civiles religieuses (1562-1598)

4. Réforme contre réforme : puissance de l'image

« Dans un [...] de ces groupes [...], Marie cousait une layette, en lisant un livre, et Saint Joseph endormi, sur un siège, la tête étayée par sa main, apprenait en un rêve la conception immaculée de la Vierge [...]. Jamais, à coup sûr, l'on n'avait serré de plus près la vie, exprimé avec autant d'assurance et de justesse la nature saisie à l'improviste [...]. » K.-J. Huysmans (1848-1907), *La Cathédrale* (1898).

Tout comme Huysmans et son personnage, le visiteur contemporain cède à la puissance de l'image devant « Le rêve de Joseph », l'une des 40 scènes sculptées de la clôture de chœur ajoutée au XVI^e siècle à l'édifice gothique par le chapitre cathédral.

1510 L'espace d'une cathédrale médiévale

Le chœur, église dans l'église

En 1510, souhaitant parfaire l'organisation médiévale de l'espace dans la cathédrale, le Chapitre décide d'isoler plus visiblement le chœur liturgique du double déambulatoire, le jubé de pierre polychrome gothique (vers 1230-1240) le séparant déjà de la nef. Il fait donc reconstruire en pierre la clôture en bois du XV^e siècle.

Le chantier (1514-v. 1560)

Le chantier démarre le 18



Le rêve de Joseph, scène admirée par le personnage de Huysmans (rest. 2022, cl. J. Clément)

décembre 1514. Le Chapitre a confié en 1513 la maîtrise d'œuvre au maître maçon Jean Texier, qui achève alors le clocher nord et le pavillon de l'Horloge, et qui travaille à l'architecture du chœur jusqu'à sa mort en 1529.

Un monument

L'ouvrage de 6 mètres de haut et de presque 100 mètres de long, est appuyé sur les supports du jubé. Cette muraille de pierre sculptée s'élève sur trois niveaux : un socle architectural et son sou-

bassement, une claire-voie, et au-dessus des « tabernacles » (grandes niches) destinés à des scènes sculptées faisant écho aux bas-reliefs mythologiques et vétérotestamentaires du sous-bassement. Au centre, une tour en bois datant de 1521 abrite des reliques.

Financement

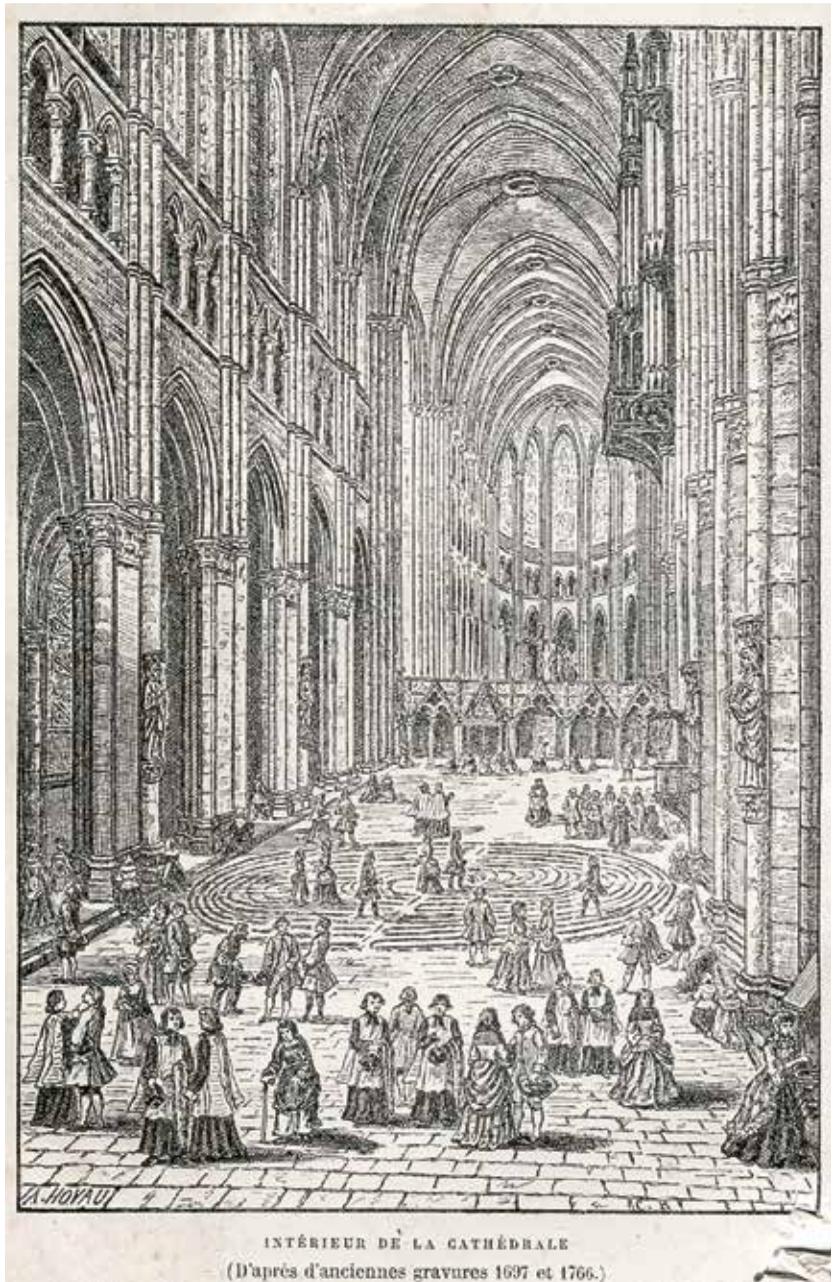
Commencée sous François I^{er} (1515-1547), interrompue durant les guerres civiles et reprenant en 1610 après la mort d'Henri IV, la construction est financée par les revenus du Chapitre, des confréries de Notre-Dame de l'évêque La Marck, et des donateurs.

Méthode et artistes

La décoration sculptée doit appliquer le programme théologique rédigé et dessiné par le chancelier Michel Manterne : 68 « historias » de l'Ancien testament, rehaussées par un décor de motifs géométriques et floraux. Les « maîtres imagiers », choisis parmi les sculpteurs des chantiers parisiens et royaux, exécuteront ces illustrations à caractère didactique sous la direction du chanoine président de l'Œuvre, Vastin des Fugerais. Des détails d'exécution (drapés, écartement des doigts) rappelant le style du peintre Jean Cousin (1503-1560) laissent penser que les modèles de Michel Manterne sont confiés à des peintres de métier. Le parisien Jean Soulas sculpte douze scènes entre 1519 et 1529, l'orléanais François Marchand, qui a déjà travaillé à Saint-Père, réalise les deux suivantes de 1542 à 1544, et un anonyme en livre une au milieu du XVI^e siècle.

1515 Image et combat théologique

Or, le programme sculpté que l'on redécouvre dans la clôture



INTÉRIEUR DE LA CATHÉDRALE
(D'après d'anciennes gravures 1697 et 1766.)

Le chœur et son jubé de pierre du XIII^e s.

restaurée, déjà admiré par Huysmans et avant lui par les chroniqueurs chartrains du XVII^e siècle qui l'ont vue neuve mais incomplète, n'est pas celui de 1514.

1515, offensive « hérétique »

Lors des travaux d'architecture, le 24 mars 1515, veille de la fête de l'Annonciation, on découvre dans la cathédrale un « Tableau [placard, affiche] attaché à un

pillier de l'église » et portant une inscription. On soumet le texte au chanoine théologien Gabriel Robillart, qui le déchiffre, le fait retirer et, le 29 mars, déclare qu'il y a là « des incongruités et dicta hæretica [déclarations hérétiques] ».

Pour la gloire de l'Église

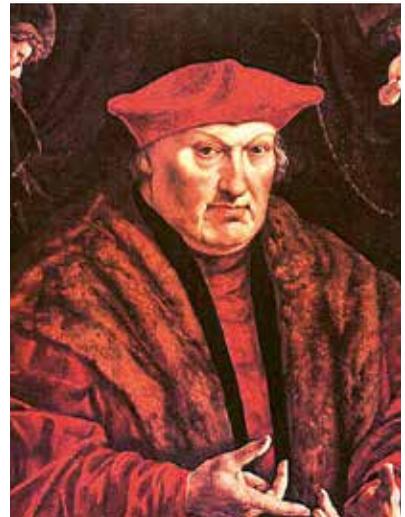
Percevant le danger, Michel Manterne adapte son programme au combat contre l'hérésie. L'ins-



Sacre d'Henri IV, Chartres, couronnement (1594).



Chemise, insigne du Chapitre.



Évêque Erard de La Marck (Chartres 1507-1525).

piration véterotestamentaire fait place à 40 scènes sculptées presque grandeur nature, qui relatent les épisodes les plus didactiques de l'histoire de Marie et sont nourris des évangiles apocryphes et des Pères latins de la Légende dorée (Voragine, 1261-1266). Le cycle narratif va de l'Annonce de la naissance de Marie à ses parents, à son couronnement au côté de la Sainte Trinité. Certains y voient l'in-

fluence de Dürer, Huysmans note l'empreinte flamande :

« [...] Le tailleur d'images avait conçu la Nativité de Marie en vrai peintre flamand, installant au fond de son cadre un lit à courtines sur lequel Sainte Anne était couchée et veillée par une chambrière, pendant que la sage-femme et son aide lavaient l'enfant. »

1522, « l'hérésie » luthérienne

En 1522, encore dans la cathédrale, un adepte de la réforme luthérienne (1517), qui rejette le culte de Marie et donc son image, renverse la statue de « la Vierge qui doit enfanter ». Le chapitre réplique avec une surenchère des représentations de la relique de la sainte chemise dans

le décor de la clôture. Placée depuis 1513 sur le maître-autel, la « petite chemise » est désormais son insigne et celui de l'identité chartraine.

Pour la gloire du Chapitre

En outre, les chanoines réactivent le mythe de fondation de l'Église chartraine, qu'ils ont inscrit dans une Chronique de 1389 : elle serait la plus ancienne de la chrétienté car fondée avant l'Incarnation en l'honneur de « la Vierge qui enfanterait » et qui a « élu l'Église de Chartres pour être son temple ». Cautionné par l'érudition chartraine et popularisé par les pèlerins, le mythe assure au Chapitre un rôle de médiateur privilégié de Marie, de gardien du trésor et de maître de l'Église.

1594 Victoire de la réforme catholique Une blanche dentelle de pierre pour la relique

Exécuté dans un calcaire blanc à grain fin normand (Saint-Leu et Vernon) pour la structure, un tuffeau, un lutécien, un calcaire de Saint-Aignan ou de Tonnerre pour la sculpture, le tour de chœur voit son grain unifié, sa blancheur accentuée et rendue homogène par un badigeon de chaux blanche.

Certes, en 1594, neuf « tabernacles » du tour de chœur sont encore vides. Mais le roi Henri IV, qui vient d'abjurer la réforme protestante, est couronné au centre d'une clôture formant une immense châsse immaculée autour de la relique. Manifeste du concile de Trente (1545-1563), ce tour de chœur chartrain exalte le culte de Marie et sa conception virginale.



| La Vierge qui va enfanter.

Juliette Clément,

Directrice de Publication de la Société archéologique d'Eure-et-Loir.

Sources : DRAC, colloque sur la restauration du tour de chœur, exposition Huysmans (MBA), fonds SAEL.

Cl. DRAC, fonds SAEL, J. Clément.

À suivre : Chartres s'amuse :

« on rit, on chante, on danse... »

COMPTE RENDU SUCCINCT DU 30 JUIN 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL sous la présidence de M. Jean-Pierre GORGES, Maire

DESIGNE Monsieur Guillaume BONNET Secrétaire de séance,

Etaient présents : M. Patrick AUDAT, Mme Sophie BEUREL, M. Guillaume BONNET, Mme Virginie CHAUVEL, M. Alain CONTREPOIS, Mme Brigitte COTTEREAU, Mme Geneviève CRESSAN, M. Yves CUZIN, Mme Karine DORANGE, M. Jean-Maurice DUVAL, Mme Emmanuelle FERRAND, Mme Elisabeth FROMONT, Mme Sophie GORET, M. Jean-Pierre GORGES, M. Daniel GUERET (jusqu'à la délibération n°19), Mme Maria JEBLI-CHEDEVILLE, M. Laurent LHUILLERY, Mme Lucie MFADDEL, Mme Jacqueline MARRE, M. Franck MASSELUS, Mme Isabelle MESNARD, Mme Martine MOKHTAR, M. Jean-François PLAZE, M. Boris PROVOST, M. José ROLO, M. Fabien STANDAERT, Mme Agnès VENTURA, M. Ladislav VERGNE, Mme Isabelle VINCENT, Mme Laurence JOLY (à compter de la délibération n°3), M. Jean-François BRIDET (à compter de la délibération n°4), M. Quentin GUILLEMAIN (à compter de la délibération n°4).

Etaient représentés : M. Richard LIZUREY par pouvoir à M. Alain CONTREPOIS, M. Jean-Michel BAZIN par pouvoir à M. Patrick AUDAT, Mme Laurence JOLY par pouvoir à Mme Emmanuelle FERRAND (jusqu'à la délibération n°2), M. Gaël GARREAU par pouvoir à M. Fabien STANDAERT, M. Patrick GEROUDET par pouvoir à Mme Isabelle VINCENT, Mme Céline DEVENDER par pouvoir à Mme Isabelle MESNARD, M. Olivier MAUPU par pouvoir à Mme Brigitte COTTEREAU, Mme Dominique DUTARTRE par pouvoir à Mme Lucie MFADDEL, M. Daniel GUERET par pouvoir à M. Guillaume BONNET (à compter de la délibération n°20).

Etaient absents : M. Jean-François BRIDET (jusqu'à la délibération n°3), M. Quentin GUILLEMAIN (jusqu'à la délibération n°3).

En application de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum étant atteint le conseil municipal peut valablement délibérer.

Le procès-verbal de la séance du 12 mai 2022 est approuvé à l'unanimité, 2 conseillers municipaux n'ont pas pris part au vote (MM. Jean-Pierre GORGES, Boris PROVOST)

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1 SEM Chartres Développement Immobilier - Représentation - Modification

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE de procéder au vote à mains levées à l'élection d'un représentant de la ville de Chartres pour siéger au sein du conseil d'administration de la SEM Chartres Développement Immobilier.

ACTE la candidature de M. Fabien STANDAERT

Nombre de votants : 35 (Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : MM. Jean-Pierre GORGES, Boris PROVOST)

Suffrages exprimés : 33

EST DECLARE ELU : M. Fabien STANDAERT, ayant obtenu 33 voix, pour siéger au sein du

conseil d'administration de la SEM Chartres Développement Immobilier.

FINANCES ET PROSPECTIVE

2 Délégation au Maire - Signature Accords-cadres à bons de commande pour les travaux d'entretien et de mise en conformité des bâtiments

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : MM. Jean-Pierre GORGES et Boris PROVOST

APPROUVE la délégation de compétence octroyée au Maire pour l'autorisation de signature des accords-cadres issus de la consultation relative aux travaux d'entretien et de mise en conformité après avis de la Commission d'appel d'offres ad hoc.

DÉCIDE que M. le Maire pourra déléguer sous sa surveillance et sa responsabilité, en vertu de l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, à un ou plusieurs adjoints ou conseillers municipaux, la signature des actes relevant des attributions qui lui sont déléguées par la présente délibération.

3 Délégation au Maire - Signature accords-cadres à bons de commande pour le gardiennage, la télésurveillance ou manifestations

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 3 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : MM. Jean-Pierre GORGES, Boris PROVOST, Mme Isabelle MESNARD

APPROUVE la délégation de compétence octroyée au Maire pour l'autorisation de signature de l'accord-cadre issu de la consultation relative à la télésurveillance et interventions dans les bâtiments de la Ville de Chartres, de Chartres métropole et du CCAS, après avis de la Commission d'appel d'offres.

APPROUVE la délégation de compétence octroyée au Maire pour l'autorisation de signature de l'accord-cadre issu de la consultation relative aux prestations de gardiennage, sûreté et sécurité dans le cadre des prestations ponctuelles et d'événements organisés par la ville de Chartres, Chartres métropole et le CCAS, après avis de la Commission d'appel d'offres.

DÉCIDE que M. le Maire pourra déléguer sous sa surveillance et sa responsabilité, en vertu de l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, à un ou plusieurs adjoints ou conseillers municipaux, la signature des actes relevant des attributions qui lui sont déléguées par la présente délibération.

4 Comptes financiers uniques (CFU) 2021 - Ville de Chartres - Budget principal et budgets annexes

En préalable du vote, Monsieur le Maire dé-

signe Mme Elisabeth FROMONT pour présider la séance, il quitte la séance et ne prend pas part au vote. Le conseil peut ainsi voter le CFU 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 29 voix pour, 4 voix contre, 5 abstentions, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

DECLARE que les comptes financiers uniques (CFU) dressés pour l'exercice 2021 par le comptable public et l'ordonnateur, visés et certifiés conforme, n'appellent ni observation, ni réserve pour les budgets suivants :

- Budget principal Ville
- Budget annexe parcs de stationnement souterrain
- Budget annexe restauration
- Budget annexe aménagements
- Budget annexe petite enfance

PERMET la signature électronique du document et de ses annexes jointes et l'envoi selon la procédure dématérialisée prévue les CFU à la Préfecture notamment ;

PRÉCISE que les maquettes du CFU nature et qui sont expérimentées à partir des comptes 2021, sont fixées dans l'arrêté du 16 octobre 2019 et que des modifications ont été apportées par un arrêté du 22 septembre 2021. Pour l'exercice 2022, ces maquettes seront susceptibles d'évoluer et de se décliner par exemple : CMU M57 votant par fonction, CFU M57 simplifiée pour les collectivités de moins de 3500 habitants, CFU M4 pour des collectivités appliquant la M4. L'expérimentation se poursuit jusqu'aux comptes de l'exercice 2023.

5 Affectation des résultats 2021 - Ville de Chartres - Budget principal et budgets annexes

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 32 voix pour, 1 voix contre, 5 abstentions, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

AFFECTE le résultat de fonctionnement 2021 des différents budgets de la manière suivante :

PRÉCISE que ces éléments seront repris

Libellés des budgets	Résultat de fonctionnement	Affectation	
		En fonctionnement (2021)	En investissement (2021)
Budget principal	13 362 408,70	4 426 868,37	8 935 540,33
Parcs souterrains	11 319,51	11 319,51	-
Restauration	436 294,71	436 294,71	-
Aménagements	880 293,84	282 283,39	598 010,45
Petite enfance	142 819,67	142 461,39	358 358,28
Total	14 973 246,43		

dans le Budget Supplémentaire 2022 M57 de la collectivité (budget principal ou budgets annexes) et sur les imputations prévues à cet effet.

6 Budget supplémentaire 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 29 voix pour, 4 voix contre, 5 abstentions, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part

au vote : M. Jean-Pierre GORGES

APPROUVE le budget supplémentaire 2022 (budget principal et budgets annexes) présenté ainsi que ses maquettes budgétaires et sa note de présentation ;

MODIFIE les participations et subventions (en fonctionnement) entre le budget principal et certains budgets annexes et le CCAS comme ci-après :

MODIFIE les participations et subventions

Budgets	BP 2022	BO 2022	BO après BO
Budget CCAS	1 800 000,00	25 000,00	1 800 000,00
CCAS	1 800 000,00	40 000,00	1 760 000,00
Résultats antérieurs à l'annulation	178 000,00		178 000,00
Résultats antérieurs à l'annulation	194 000,00	40 000,00	234 000,00
Résultat	224 000,00	40 000,00	264 000,00
Budget annexes - Prestations sociales	314 830,00	280 900,00	445 730,00
Budget annexes - Prestations sociales	2 790 300,00	15 000,00	2 775 300,00
TOTAL BUDGETS	4 977 000,00	385 900,00	4 591 100,00

(en investissement) entre le budget principal et le CCAS comme ci-après :

PRÉCISE que le montant des subventions de

Budgets	BP 2022	BO 2022	BO après BO
Résultats antérieurs à l'annulation	140 000,00	20 000,00	160 000,00
Résultats antérieurs à l'annulation	135 000,00	40 000,00	175 000,00
TOTAL	275 000,00	60 000,00	335 000,00

fonctionnement et d'investissement correspondent au montant maximum à verser. Celles-ci peuvent être inférieures, au vu du réelisé.

AUTORISE la modification des autorisations de programme comme ci-après :

RAPPELLE que le budget supplémentaire

Budgets	BP 2022	BO 2022	BO après BO
Budget CCAS	1 800 000,00	25 000,00	1 800 000,00
CCAS	1 800 000,00	40 000,00	1 760 000,00
Résultats antérieurs à l'annulation	178 000,00		178 000,00
Résultats antérieurs à l'annulation	194 000,00	40 000,00	234 000,00
Résultat	224 000,00	40 000,00	264 000,00
Budget annexes - Prestations sociales	314 830,00	280 900,00	445 730,00
Budget annexes - Prestations sociales	2 790 300,00	15 000,00	2 775 300,00
TOTAL BUDGETS	4 977 000,00	385 900,00	4 591 100,00

2022 prend en compte les affectations des résultats 2021 décidées dans une délibération précédente.

7 Produits irrécouvrables-Admission en non-valeur et créances éteintes 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 abstention, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseil municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

PREND ACTE des créances éteintes selon la répartition proposée,

DÉCIDE l'admission en non-valeur des créances selon la répartition proposée,

PRÉCISE que les crédits ont été prévus dans le budget supplémentaire 2022 (budget principal et budgets annexes).

8 Tarifs - Ville de Chartres - Compléments et nouveaux tarifs pour 2022-2023

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 32 voix pour, 1 voix contre, 5 abstentions, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

APPROUVE les tarifs présentés concernant :

- Des tarifs du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023 (Conservatoire de Musique et de Danse - annexe 20) ;

- Des tarifs nouveaux ou des modifications pour des équipements de la collectivité (Musée et location de salles et équipements soit les annexes 19 et 23) ;

- Les 3 annexes sont jointes au rapport et à la délibération ;

PRÉCISE que ces nouveaux tarifs seront communiqués aux régisseurs ou entités éventuellement intéressés dans la gestion des équipements ou des services. Le comptable public sera également destinataire de ces tarifs ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à si-

gner tout document lié à ce dossier.

9 Garantie d'emprunt 3F Centre Val de Loire - 26 logements Avenue de Sully - Caisse des Dépôts et Consignations - Banque des territoires

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

ACCORDE sa garantie, à hauteur de 100 %, pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 666 920 euros souscrit par 3F Centre Val de Loire auprès de la Caisse des dépôts- Banque des Territoires selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°132601 constitué de 7 Ligne(s) du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 1 666 920 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

PRÉCISE que ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

PRÉCISE que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur 3F Centre Val de Loire dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'ENGAGE pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les documents liés à cette garantie.

PRÉCISE qu'en cas d'activation de la garantie, la collectivité se retourna vers l'emprunteur afin de récupérer les sommes pour lesquelles elle se sera substituée à lui.

10 Déplacement de Brigitte COTTEREAU à Blois pour une formation de l'ADEME

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

AUTORISE le déplacement de Madame Brigitte COTTEREAU à Blois du 13 au 14 juin 2022 inclus, à l'occasion d'une formation de l'ADEME.

APPROUVE la prise en charge des frais réels engagés par l'élue à l'occasion de ce déplacement plafonné à 300 €.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

11 Déplacement de Mesdames Isabelle VINCENT et Martine MOKHTAR à Arles - Assemblée Générale Ville & Métiers d'Art

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 3 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES, Mmes

Martine MOKHTAR, Isabelle VINCENT

AUTORISE le déplacement de Mesdames Isabelle VINCENT et Martine MOKHTAR, à Arles du 28 au 30 septembre 2022 inclus, à l'occasion de l'Assemblée Générale de Ville & Métiers d'Arts.

APPROUVE la prise en charge des frais réels engagés par les élus à l'occasion de leurs déplacements plafonnés à 1 340 €.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

12 Déplacement d'Isabelle VINCENT aux journées 2022 de la FNCC

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES, Mme Isabelle VINCENT

AUTORISE le déplacement d'Isabelle VINCENT aux journées d'Avignon 2022 du 14 au 18 juillet inclus.

APPROUVE la prise en charge des frais réels engagés par l'élue à l'occasion de ce déplacement dans la limite de 1 600 €.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

13 Modification du tableau des emplois

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 4 abstentions, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

APPROUVE la modification du tableau des emplois, tenant compte de :

- La qualification d'un emploi de Gestionnaire administratif en poste de Régisseur restauration scolaire et selfs municipaux à temps complet, relevant de tous les grades des cadres d'emplois des Adjointes administratifs (catégorie C) ou des Rédacteurs (catégorie B), à la Direction de la vie scolaire ;
- La création d'un emploi d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATEM) à temps non complet 57%, relevant de tous les grades du cadre d'emplois des ATEM (catégorie C), à la Direction de la vie scolaire ;
- La création d'un emploi de Référent infirmier à temps non complet 50%, relevant de tous les grades du cadre d'emplois des Infirmiers en soins généraux (catégorie A), à la Direction petite enfance ;
- La création d'un emploi de professeur de musique à temps complet, relevant de tous les grades du cadre d'emplois des Professeurs d'enseignement artistique (catégorie A), au Conservatoire de Musique et de Danse ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer les actes nécessaires au recrutement pour ce poste et, en cas de recherche infructueuse de candidat(e)s fonctionnaires, proposer un engagement par voie contractuelle en application de l'article L 332-8 du Code général de la fonction publique.

ACCEPTÉ en cas de recrutement d'un(e) agent(e) non titulaire, le principe d'une rémunération fixée par référence au grade du cadre d'emplois visé dans l'exposé, sur la base de l'indice afférent à un échelon déterminé eu égard à l'expérience et à la technicité détenue, et complétée du régime indemnitaire afférent au grade de recrutement.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer les contrats correspondant ou tout avenant à intervenir pour la gestion de la situation administrative de l'agent(e) recruté(e).

CONSEIL MUNICIPAL |

INDIQUE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la ville de Chartres.

14 Recours à des contrats d'apprentissage 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

DÉCIDE le recours aux contrats d'apprentissage,

DÉCIDE de conclure dès la rentrée scolaire 2022-2023, 7 contrats d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Direction Petite Enfance
3 CAP Accompagnement éducatif petite enfance ou BAC PRO Accompagnement Soins et services à la personne, durée 2 ans

Direction Petite Enfance
1 Diplôme d'État Auxiliaire de Puériculture, durée 2 ans

Direction Jeunesse, Sports et grands équipements
2 BPJEPS, durée 2 ans

Direction Vie Scolaire
1 CAP Accompagnement éducatif petite enfance, durée 2 ans

AUTORISE l'inscription des crédits nécessaires au budget,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation des Apprentis.

15 12, rue St Michel- Modification du bail emphytéotique

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 32 voix pour, 5 voix contre, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : MM. Jean-Pierre GORGES, Boris PROVOST

APPROUVE la cession de droit au bail emphytéotique pour les locaux situés 12, Rue St Michel entre l'association CFSD et Chartres Métropole pour un euro symbolique.

ACCEPTE l'assujettissement du bail emphytéotique à la TVA suite à la cession de droit au bail au profit de Chartres Métropole. Les autres conditions du bail resteront inchangées.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents à intervenir.

16 17, Rue de la Croix Bonnard - Acquisition d'une parcelle bâtie

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

APPROUVE l'acquisition auprès des conjoints BETHUNE ou de toutes autres personnes physique ou morale pouvant s'y substituer, de la parcelle bâtie BV n°187 d'une superficie de 1 066m² située 17, rue de la Croix Bonnard, au prix de 290 000€.

PRÉCISE que le budget annexe Aménagements de la Ville de Chartres comptabilisera cette opération.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents à intervenir.

17 Rue du Faubourg Guillaume - Cession de parcelles bâties et non bâties

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 abstention, 1 conseiller

municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

APPROUVE la cession des parcelles non bâties et de la parcelle bâtie situées à l'angle du Boulevard Clémenceau et de la rue du Faubourg Guillaume d'une superficie totale de 732m² cadastrées BN n°307,380,381,390 et 391 au prix de 385 000€, au profit de BOUYGUES Immobilier ou de toutes autres personnes physique ou morale pouvant s'y substituer. La cession se fera sous réserve de l'obtention du permis de construire par BOUYGUES Immobilier et de l'absence de nécessités de fondations spéciales.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents à intervenir.

18 Avenue Joseph Pichard - Domaine public - Désaffectation et déclassement de parcelle

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 28 voix pour, 3 voix contre, 3 abstentions, 5 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : MM. Jean-Pierre GORGES, Laurent LHUILLERY, Jean-François PLAZE, Gaël GARREAU, Fabien STANDAERT

ACCEPTE que la délibération n°CM2021/281 du 15 décembre 2021 soit rapportée.

CONSTATE le déclassement de la parcelle cadastrée section BR n° 543, pour 9 900 m², située dans le domaine public cadastré de la Ville de Chartres, avenue Joseph Pichard, par anticipation, la date de désaffectation en sera fixée dans la promesse de vente à conclure entre la Ville de Chartres et l'acquéreur, le groupe DUVAL ou toute société qu'il pourrait se substituer pour la réalisation de l'opération.

APPROUVE le déclassement anticipé du bien à la date de signature de l'acte authentique de vente, sous la condition de sa désaffectation dont la date sera fixée dans la promesse de vente à conclure, conformément à la délibération n°CM2022/079 du 12 mai 2022, entre la Ville de Chartres et l'acquéreur du bien, le Groupe DUVAL ou toute société qu'il pourrait se substituer pour la réalisation de l'opération.

CONFIRME la décision de cession, au profit du Groupe DUVAL ou de toute autre société pouvant s'y substituer pour la réalisation de l'opération, de la parcelle cadastrée section BR n° 543, de 9 900 m², prise aux termes de la délibération n°CM2022/079 du 12 mai 2022, selon les conditions qui y sont énoncées.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents à intervenir.

19 ZAC des Clos - Rue des Blottes - Désaffectation - Déclassement - Classement et Cession du lot 17A

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 32 voix pour, 1 voix contre, 5 abstentions, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

APPROUVE la désaffectation et le déclassement de la partie du domaine public, conformément au plan ci-annexé, pour une surface de 115 m².

APPROUVE la cession, au prix de 1 125 000 € H.T., du lot 17A, ZAC des Clos, d'une surface totale de 6 041 m², composé des parcelles non bâties, cadastrées section BW n°s 4 (972 m² rue des Blottes) - 58p (Partie A - 2 304 m² 15 rue des Blottes) - 127 (523 m² avenue de Beaulieu) - 130 (1 472 m² avenue de

Beaulieu) - 134 (680 m² rue des Blottes) et de l'emprise du domaine public désaffectée et déclassée pour 115 m²; au profit de la Société BOUYGUES-IMMOBILIER ou de toutes autres personnes physique ou morale pouvant s'y substituer.

APPROUVE les conditions suspensives suivantes (en plus des mentions classiques relatives aux origines de propriété, préemption servitudes-hypothèque et urbanisme) :

- Obtention d'un permis de construire exprès et définitif pour la construction d'un ensemble immobilier de 4 500 m² de surface de plancher

- Confirmation des hypothèses de sol retenues pour la réalisation des fondations

- Et absence de pollution de sol ou du sous-sol susceptible de remettre en cause le projet.

PRÉCISE que le budget annexe Aménagements de la Ville de Chartres comptabilisera ces opérations.

APPROUVE le versement de l'emprise de 11 m² (Partie B - Voirie) d'une partie de la parcelle BW 58 dans le domaine public de la Ville de Chartres.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents à intervenir.

20 Délégation de service public pour l'exploitation des parkings souterrains - avenant 7

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 30 voix pour, 4 voix contre, 2 abstentions, 3 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : MM. Jean-Pierre GORGES, Daniel GUERET, Mme Céline DEVENDER

APPROUVE l'avenant 7 à la délégation de service public pour la gestion du stationnement ayant pour objet de prévoir l'accueil des abonnés SNCF dans le Parking République, dans l'attente de la mise en service du parc de stationnement « Pole Gare » suite à la démolition du parking EFFIA et le tarif correspondant (75 € tarif mensuel 7x24 dans le parking République uniquement).

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ledit avenant et les actes afférents.

21 Lancement d'une DSP en quasi-régie pour la gestion et l'exploitation du site Picassiette

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables, il est imposé à tout élu de se déporter ce qui signifie de ne pas prendre part au débat ni au vote pour toute délibération pour laquelle il a un intérêt direct ou indirect.

Conseillers municipaux siégeant au sein de la SPL C'CHARTRES TOURISME devant quitter la séance avant débat et vote : MM. GORGES, LHUILLERY, GEROUDET, Mmes MESNARD, VINCENT, JOLY, FERRAND.

Mme FROMONT a été désignée pour présider la séance.

Par délibération CM2022-083 en date du 12 mai 2022, le Conseil municipal a approuvé la création d'un groupement de commande avec Chartres métropole pour la mise en valeur et la promotion touristique de sites d'intérêts de la Ville de Chartres et notamment la Maison Picassiette.

La maison Picassiette est un exemple d'architecture naïve constituée de mosaïques de faïence et de verre coulées dans le ciment. Construite par Raymond Isidore (Picassiette) entre 1938 et 1964, employé communal de la ville de Chartres pour laquelle il travaille en tant que cantonnier, puis bar-

loueur du cimetière.

Objet local de curiosité au début des années 50, le site voit sa notoriété dépasser nos frontières les décennies suivantes, via notamment l'intérêt, souvent méconnu, que lui porte des artistes comme Robert Doisneau, Pablo Picasso, Peter Knapp ou encore Walker Evans.

Ce site accueille chaque année 20 000 visiteurs environ, Français et étrangers (Europe en particulier

Allemands et Asie) offrant à ces touristes un lieu art déco particulièrement prisé et insolite.

Aujourd'hui, la Ville de Chartres et Chartres métropole souhaite accroître le rayonnement de ce site et en faire un véritable produit touristique du territoire, avec une notoriété renforcée et une attractivité accrue, en construisant autour de la Maison, un véritable programme d'événements et des contenus fédérateurs, pertinents et ludiques.

Pour cela, et afin d'exploiter de manière plus performante ce service public, il convient de s'interroger sur le mode de gestion actuel et saisir l'opportunité d'exploitation de manière différente de cet équipement en lançant une procédure de concession de service public pour assurer la continuité de l'exploitation de la Maison Picassiette.

Conformément à l'article L. 1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, les assemblées délibérantes doivent se prononcer sur le principe de toute délégation de service public local.

Deux modes principaux de gestion existent : la gestion directe (régie) et la gestion déléguée, marché public ou délégation de service public (DSP) avec ou sans investissements à charge du Déléguataire.

Le futur contrat aura pour objet de confier les missions suivantes pour le compte des membres du groupement :

- La gestion de l'équipement : entretien et la maintenance des biens mobiliers et immobiliers nécessaires à l'exploitation du service ;

- L'exploitation de l'équipement : investissement mobiliers, développement d'animations sur le site, tours touristiques

- Accueil des visiteurs du 15 mars au 15 novembre

- La gestion de la billetterie et la perception des recettes de toutes natures

- La mise à disposition des moyens humains nécessaires à l'exploitation du service ;

- La gestion des relations avec les clients et notamment leur information ;

Le concessionnaire supporte l'intégralité des charges d'exploitation du service. Sa rémunération est principalement basée sur les recettes commerciales. Sa rémunération est principalement basée sur les recettes commerciales et une contribution forfaitaire en compensation des obligations de service public qui lui seront assignées.

Cette concession serait effective à compter du 1^{er} janvier 2023 pour une durée de 5 ans.

Il est proposé, sur la base des éléments développés dans le rapport de présentation annexé d'approuver d'une part, la poursuite de l'exploitation dans le cadre d'une concession de service public en quasi-régie et d'autre part le contenu des caractéristiques des prestations que devra assurer le futur concessionnaire.

Conformément à la convention de groupement de commande, la Ville de Chartres est coordonnateur et se charge de la passation de la procédure dans le respect des articles

L1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi qu'aux exigences du Code de la Commande publique.

Le Comité technique et la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunis respectivement les 7 et 17 juin ont émis un avis favorable.

Avis favorable de la commission Finances et Administration Générale réunie le 23 juin 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 abstention, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Daniel GUERET

APPROUVE la gestion et l'exploitation du site Picassiette dans le cadre d'une concession de service public en quasi-régie avec la SPL Chartres métropole Tourisme sur la base des éléments développés dans le rapport sur les modes de gestion annexé.

APPROUVE le contenu des caractéristiques des prestations que devra assurer le futur concessionnaire.

AUTORISE le Maire ou son représentant à mener à bien cette procédure et signer tous les actes y afférent.

22 Marché de missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage de rénovation du musée des Beaux-Arts de la Ville de Chartres autorisation

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 abstention, 3 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : MM. Jean-Pierre GORGES, Daniel GUERET, Mme Isabelle MESNARD

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer le marché suivant :

23 Renouvellement groupement de commande semi-intégré pour la fourniture d'équipements audiovisuels et scéniques - autorisation

Désignation	Groupement d'entreprises retenus (Président)	Montants
Missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rénovation du musée des Beaux-Arts de la Ville de Chartres	Société MIKEL SEBAN ARCHITECTE 8 rue Beaumétier 75017 PARIS	
	Société TRATTEGIO ARCHITECTURE (coordonné) 57 rue Saint-Nicolas 73380 BORDEAUX	Tranche Ferme : 55 500,00 € HT - 66 600,00 € TTC
	Société ECO PROGRAMMATION (coordonné) 39 Boulevard de Magenta 75019 PARIS	Tranche Optionnelle n°001 : 18 150,00 € HT - 21 780,00 € TTC
	Société INGENIERIE DU GENIE CLIMATIQUE ET EQUIPEMENT DU BATIMENT (I.G.C.E.B) (Coordonné) 30 rue de la Rochette 37500 SAINT-ROCH	Tranche Optionnelle n°002 : 28 000,00 € HT - 33 600,00 € TTC
	Société C. DU BETON (Coordonné) 9 rue de la Postale 91250 BOISSY-SOUS-SAINTEVIN	Tranche Optionnelle n°003 : 25 400,00 € HT - 30 480,00 € TTC
		Total toutes tranches confondues : 127 050,00 € HT - 152 460 € TTC

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

APPROUVE la convention portant constitution du groupement de commande pour la fourniture d'équipements audiovisuels et scéniques entre la Ville de Chartres et Chartres métropole.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

24 Renouvellement groupement de commande pour la réalisation de prestations de photographies - autorisation

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 2 conseillers municipaux ne

prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : MM. Jean-Pierre GORGES, Daniel GUERET

APPROUVE la convention portant sur la réalisation de prestations de photographies ;

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer la convention portant sur la réalisation de prestations de photographies ;

25 Groupement de commande pour la réalisation, sur bâti ancien, de diagnostics structure complets et d'études comparatives des coûts de réhabilitation versus démolition-reconstruction - autorisation

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

APPROUVE la convention portant le groupement de commande relatif à la réalisation, sur bâti ancien, de diagnostics structure complets et d'études comparatives des coûts de réhabilitation versus démolition-reconstruction ;

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer la convention portant sur le groupement de commandes pour la réalisation, sur bâti ancien, de diagnostics structure complets et d'études comparatives des coûts de réhabilitation versus démolition-reconstruction.

26 Groupement de commande pour la fourniture de panneaux d'information et prestations associées - autorisation

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

APPROUVE la convention constitutive du groupement de commande portant sur la fourniture de panneaux d'information et prestations associées ;

AUTORISE M. le Président ou son représentant à signer ladite convention.

27 Groupement de commande intégré pour la réalisation de prestations relatives à la cybersécurité - autorisation

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

APPROUVE la convention portant constitution d'un groupement de commande pour la réalisation de prestations relatives à la cybersécurité des installations informatiques.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

28 Groupement de commande Impression et livraison supports de communication périodiques et non périodiques - avenant 1

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 6 abstentions, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

CONSEIL MUNICIPAL |

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

APPROUVE l'avenant à la convention constitutive relative à l'impression et livraison des supports de communication périodique et non périodique ayant pour objet d'ajouter la mise sous plis au champ d'intervention du groupement de commande

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

29 Groupement de commande intégré pour l'acquisition de fournitures et prestations pour la mécanique - autorisation et avenants

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

APPROUVE l'avenant 7 à la convention constitutive relatif au groupement de commande intégré n°6 « Acquisition de matériels et fournitures communs » conclu avec la Ville, Chartres métropole et le CIAS ; ayant pour objet de retirer du champ d'intervention « les Produits - Produits Pétroliers et combustibles : lubrifiants et consommables associés. »

APPROUVE l'avenant 7 à la convention constitutive relatif au groupement de commande intégré n°6 « Acquisition de matériels et fournitures communs » conclu avec la Ville, le CCAS, Chartres métropole et le CIAS ; ayant pour objet de retirer du champ d'intervention « les Produits Pétroliers et combustibles : carburants liquides (essence, gazole, GPL...) ».

APPROUVE la convention constitutive du groupement de commande portant sur l'acquisition de consommables et prestations pour la mécanique

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer les avenants précités et ladite convention.

30 Accord-cadre de fourniture de livres et prestations associées pour les bibliothèques et les écoles de Chartres lots n°1 à 4 autorisation

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas participé au vote : MM. Jean-Pierre GORGES, Laurent LHUILLERY

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer les accords-cadres suivants :

primaire suite à la fusion administrative école Francine Coursaget / La Brèche et mise à jour du périmètre scolaire

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 6 abstentions, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

PREND ACTE de l'arrêt des fermetures administratives de l'école maternelle Francine Coursaget et de l'école élémentaire La Brèche pour fusion en une seule école primaire prenant effet à la rentrée scolaire de septembre 2022.

DÉCIDE de nommer la nouvelle école primaire « Francine Coursaget-La Brèche » suite à la fusion administrative de l'école maternelle Francine Coursaget et de l'école élémentaire La Brèche

AUTORISE le rattachement de toutes les habitations des rues affectées précédemment aux écoles Francine Coursaget et La Brèche à l'école primaire « Francine Coursaget-La Brèche »

APPROUVE le périmètre scolaire ci-annexé effectif à la rentrée scolaire de septembre 2022.

32 Partenariat avec Chérie FM pour Chartres en lumières 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 32 voix pour, 4 voix contre, 2 abstentions, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

APPROUVE la convention de parrainage avec Chérie FM pour la promotion de Chartres en lumières 2022

AUTORISE le maire ou son représentant à signer ladite convention.

33 convention de partenariat avec Lagardère publicité news

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 32 voix pour, 6 voix contre, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

APPROUVE la convention de partenariat avec le groupe lagardère publicité news ;

AUTORISE le maire ou son représentant à signer ladite convention et les documents s'y rapportant.

34 partenariat avec Les Echos - Le Parisien pour Chartres en lumières

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 31 voix pour, 6 voix contre, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES, Mme Elisabeth FROMONT

PRÉCISE que l'avis du compta-ble public a été sollicité pour la convention de mandat ;

APPROUVE la convention de parrainage avec Le Parisien libéré pour la promotion de Chartres en lumières 2022 et la réciprocité des écritures selon les conventions jointes : mandat et titre de recette de 162 000 € TTC (pas de TVA).

AUTORISE le maire ou son représentant à signer ladite convention et l'ensemble des documents s'y rapportant.

Congrès régional - Subvention 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

ATTRIBUE une subvention d'un montant de 7 710 € à l'Université Chartraine du Temps Libre dans le cadre de l'organisation du congrès régional des Universités du Temps Libre de la Région Centre-Val de Loire, le samedi 14 mai 2022, salle Marceau et dans l'hémicycle du Pôle Administratif.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

36 Chambre de Métiers et de l'Artisanat Centre-Val de Loire de niveau départemental Eure-et-Loir - Artisanales 2022 - Convention d'objectifs 2022 - Subvention 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 3 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : MM. Jean-Pierre GORGES, Daniel GUERET, Guillaume BONNET

APPROUVE la convention d'objectifs 2022 entre la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Centre-Val de Loire de niveau départemental Eure-et-Loir, la Ville de Chartres et Chartres métropole au titre des « Artisanales de Chartres » ;

AUTORISE le versement d'une subvention d'un montant de 77 450 € à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Centre-Val de Loire de niveau départemental Eure-et-Loir au titre de l'exercice 2022, dans le cadre de l'organisation des Artisanales de Chartres - Salon national de l'Artisanat, les 7, 8, 9 et 10 octobre 2022 au Parc des Expositions de Chartres ;

PRÉCISE que pour permettre le bon déroulement de cette manifestation d'envergure, la Ville apportera probablement à CMA CVL - Eure-et-Loir son soutien logistique dans la limite de ses contraintes et de ses disponibilités. Cette aide indirecte sera valorisée au compte financier unique pour l'exercice 2022.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs 2022 entre la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Centre-Val de Loire de niveau départemental Eure-et-Loir, la Ville de Chartres et Chartres métropole ainsi que tous les actes y afférents.

37 Convention de partenariat avec la Fondation 30 Millions d'Amis pour la régulation des chats errants

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES, Mme Céline DEVENDER

APPROUVE la convention de partenariat avec la Fondation 30 Millions d'Amis, pour une durée d'un an, ayant pour objectif la régulation des chats errants sans propriétaire, vivant sur le domaine public et définissant une prise en charge partagée à hauteur de 50% entre la Fondation et la Ville, soit 1785 € pour l'année 2022.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention.

38 Association Les Amis de la Tanière - Subvention de fonctionnement 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Désignation	Entreprises retenues	Montant
Fourniture de livres imprimés Adultes et livres numériques Adultes avec prêt numérique en bibliothèques et prestations associées (lot n°1)	CLAGO EXPLOITATION - L'ESPÉRANTE 30 rue Noël Bayle 28000 CHARTRES	Accord-cadre à bonis de commande sans minimum et avec un montant maximum de 30 000,00 € HT pour chaque période d'exécution
Fourniture de bandes dessinées et prestations associées (lot n°2)	SYLMECHER - BD FLASH CHARTRES 30 rue de la Closerie 28000 CHARTRES	Accord-cadre à bonis de commande sans minimum et avec un montant maximum de 9 000,00 € HT pour chaque période d'exécution
Fourniture de livres imprimés Jeunesse et livres numériques Jeunesse avec prêt numérique en bibliothèques et prestations associées (lot n°3)	CLAGO EXPLOITATION - L'ESPÉRANTE 30 rue Noël Bayle 28000 CHARTRES	Accord-cadre à bonis de commande sans minimum et avec un montant maximum de 30 400,00 € HT pour chaque période d'exécution
Fourniture de livres Jeunesse non associés au prêt de prêt et prestations associées (lot n°4)	CLAGO EXPLOITATION - L'ESPÉRANTE 30 rue Noël Bayle 28000 CHARTRES	Accord-cadre à bonis de commande sans minimum et avec un montant maximum de 14 250,00 € HT pour chaque période d'exécution

31 Dénomination de la nouvelle école

35 Union Chartraine du Temps Libre -

ré, à l'unanimité, 4 abstentions, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

APPROUVE l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 € à l'association « *Les Amis de la Tanière* » au titre de l'exercice 2022.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

39 Secours Populaire Français d'Eure-et-Loir - Pour que l'été n'oublie personne - Subvention 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 3 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : MM. Jean-Pierre GORGES, Guillaume BONNET, Mme Brigitte COTTEREAU

ATTRIBUE une subvention d'un montant de 1 500 € au Secours Populaire Français d'Eure-et-Loir dans le cadre de l'organisation, en 2022, de la journée « *Pour que l'été n'oublie personne* ».

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

40 Association des Parents du Quartier de Rechèvres - Kermesse - Subvention 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

ATTRIBUE une subvention d'un montant global de 750 € à l'association des Parents du quartier de Rechèvres dans le cadre de l'organisation, d'une kermesse à l'attention des enfants des écoles, maternelle et primaire, du quartier de Rechèvres, le samedi 18 juin 2022.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

41 ASPPT Chartres - Course «Nocturne Chartres en Lumières» - Subvention 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES, Mme Martine MOKHTAR

ATTRIBUE une subvention d'un montant de 1 000 € à l'ASPPT Chartres, dans le cadre de l'organisation, le samedi 5 novembre 2022, de sa traditionnelle randonnée pédestre intitulée « *Nocturne Chartres en Lumières* ».

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

42 C'Chartres Echecs - Avenant n°4 Convention d'Objectifs 2020/2022 - Subvention complémentaire 2022 Edition TOP 16

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 4 abstentions, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

APPROUVE l'avenant n°4 à la convention d'objectifs entre l'Association « *C'CHARTRES ECHECS* » et la Ville de Chartres, dans le cadre de sa participation à l'organisation de l'édition 2022 du TOP 16, qui s'est déroulé à Chartres du 9 au 19 juin 2022, Salle Marceau, Pôle administratif.

FIXE le montant de la subvention à 24 150 €.

AUTORISE le Maire ou son représentant à si-

gner l'avenant n°4 à la convention d'objectifs avec l'Association « *C'CHARTRES ECHECS* » ainsi que tout document y afférent.

43 C'Chartres Rugby - Avenant n°4 à la convention d'objectifs 2020/2022 - Subvention complémentaire 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 6 abstentions, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

APPROUVE l'avenant n°4 à la convention d'objectifs entre l'Association « *C'Chartres Rugby* » et la Ville de Chartres attributif d'une subvention complémentaire de fonctionnement au titre de l'exercice 2022.

FIXE le montant de la subvention complémentaire de fonctionnement 2022, saison sportive 2021/2022, à 80 000 €.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°4 à la convention d'objectifs avec l'Association « *C'Chartres Rugby* » ainsi que tout document y afférent.

44 C'Chartres Basket Masculin - Avenant n°3 à la convention d'objectifs 2021/2023 - Subvention complémentaire 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 6 abstentions, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

APPROUVE l'avenant n°3 à la convention d'objectifs entre l'Association « *C'Chartres Basket Masculin* » et la Ville de Chartres attributif d'une subvention complémentaire de fonctionnement au titre de l'exercice 2022.

FIXE le montant de la subvention complémentaire de fonctionnement 2022, saison sportive 2021/2022, à 80 000 €.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°3 à la convention d'objectifs avec l'Association « *C'Chartres Basket Masculin* » ainsi que tout document y afférent.

45 C'Chartres Tennis - Tournoi OPEN C'Chartres Tennis - Avenant n°3 à la convention d'objectifs - Subvention 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES, Mme Maria JEBLI-CHEDEVILLE

APPROUVE l'avenant n°3 à la convention d'objectifs entre l'Association « *C'CHARTRES TENNIS* » et la Ville de Chartres, dans le cadre de l'organisation, du 10 juin au 3 juillet 2022, aux Grand-Près, de l'Open C'Chartres Tennis.

FIXE le montant de la subvention à 3 000 €.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°3 à la convention d'objectifs avec l'Association « *C'CHARTRES TENNIS* » ainsi que tout document y afférent.

46 Délégation de Service Public des activités enfance - Avenant 1 à la convention

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 abstention, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

APPROUVE l'avenant n°1 à la convention de délégation de service public activités

enfance conclu avec l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public d'Eure-et-Loir ayant pour objet de modifier la convention de délégation afin d'intégrer les obligations du concessionnaire en matière de respect des principes de la République et les modalités de contrôle et de sanction ainsi que la mise à jour du règlement de fonctionnement des accueils de loisirs.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer le ledit avenant.

47 Animations 2022 - Etablissements Petite Enfance

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 4 abstentions, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

APPROUVE le contrat d'accueil établi entre le Zoo Refuge de La Tanière à Nogent-le-Phaye et la Ville de Chartres pour l'accueil de groupes sur la période d'AVRIL - MAI - JUIN 2022, pour un total de 13 jours.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer le contrat d'accueil défini à cet effet.

PRÉCISE que ces dépenses seront prises en charge dans le cadre du budget annexe « *Petite Enfance* » pour les établissements d'accueil du jeune enfant et le Relais Petite Enfance de la Ville de Chartres.

48 Institut de la Mémoire Vive - Festival International du film Muet de Chartres - Convention d'objectifs 2022/2023 - Subvention 2022/2023

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 27 voix pour, 6 voix contre, 3 abstentions, 3 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : MM. Jean-Pierre GORGES, Yves CUZIN, Mme Maria JEBLI-CHEDEVILLE

APPROUVE la convention d'objectifs 2022/2023, entre l'Association « *Institut de la Mémoire Vive* » et la Ville de Chartres, dans le cadre de l'organisation du Festival International du Film Muet de Chartres, qui se déroulera du mardi 30 mai 2023 au dimanche 4 juin 2023 sur différents sites de la Ville de Chartres.

FIXE le montant global de la subvention allouée à l'association « *Institut de la Mémoire Vive* », au titre des exercices budgétaires, 2022 et 2023, à 200 000 €.

FIXE le montant du 1^{er} versement de la subvention allouée à l'association « *Institut de la Mémoire Vive* », au titre de l'exercice 2022, à 90 000 €.

PRÉCISE que les versements des subventions sont subordonnés à la transmission des données et indicateurs figurant dans la convention d'objectifs susmentionnée.

APPROUVE l'aide indirecte consentie à l'association « *Institut de la Mémoire Vive* » dans le cadre du soutien logistique à l'organisation du festival, pour un montant estimé 277 275 € TTC au titre de l'exercice 2023. Elle sera valorisée au compte financier unique pour l'exercice 2023.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs 2022/2023 avec l'association « *Institut de la Mémoire Vive* » et la Ville de Chartres ainsi que tous les documents afférents.

49 Compagnie Cavalcade - Festival Off Avignon - Aide à la création - Subvention 2022

CONSEIL MUNICIPAL |

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

ATTRIBUE une subvention d'un montant de 4 000 € à la Compagnie Cavalcade pour la diffusion de sa création « *Bienvenue au Bel Automne* » de Sylvia BRUYANT au Festival Off d'Avignon, Théâtre La Luna, du 7 au 30 juillet 2022.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout acte y afférent.

50 Association «C'Chartres Médiévale» – Déambulations estivales – Avenant n°1 à la convention d'objectifs 2022/2024 – Subvention 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 32 voix pour, 4 voix contre, 2 abstentions, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

APPROUVE l'avenant n°1 à la convention d'objectifs entre l'Association « C'CHARTRES MEDIEVALE » et la Ville de Chartres, dans le cadre de sa programmation estivale, tous les jeudis du 7 juillet au 25 août 2022 sous forme de déambulations thématiques sur le moyen âge.

FIXE le montant de la subvention à 16 000 €.

PRÉCISE que le bon déroulement de ces déambulations, la Ville apportera à l'association « C'CHARTRES MEDIEVALE » son soutien logistique dans la limite de ses contraintes et de ses disponibilités. Cette contribution indirecte fera l'objet d'une valorisation dans l'avenant attributif de subvention de fonctionnement 2023 au titre du compte financier unique 2022.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs avec l'Association « C'CHARTRES MEDIEVALE » ainsi que tout document y afférent.

AMÉNAGEMENT ET GRANDS PROJETS

51 Opération de restauration immobilière sur immeuble 7 rue du Bois Merrain

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

APPROUVE le dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique de l'Opération de Restauration Immobilière (ORI) sur l'immeuble sis 7, rue Bois Merrain à Chartres

AUTORISE le Maire ou son représentant à solliciter Madame le Préfet pour la mise à l'enquête publique du dossier susvisé en vue du prononcé de la déclaration d'utilité publique au profit de la commune de Chartres,

AUTORISE le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour exécuter la présente délibération.

52 Bilan de la concertation de la procédure d'Opération de Restauration Immobilière au 32 rue Muret à Chartres

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

APPROUVE le bilan de la concertation de la procédure d'opération de restauration immobilière pour l'immeuble sis 32 rue Muret à Chartres.

ACTE l'abandon de la procédure d'opération de restauration immobilière pour l'immeuble sis 32 rue Muret à Chartres, les désordres ayant cessé.

53 Bilan de la concertation de la procédure d'Opération de Restauration Immobilière au 65 rue du Grand Faubourg à Chartres

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

APPROUVE le bilan de la concertation de la procédure d'Opération de Restauration Immobilière pour l'immeuble sis 65 rue du Grand Faubourg à Chartres.

ACTE l'abandon de la procédure d'Opération de Restauration Immobilière pour l'immeuble sis 65 rue du Grand Faubourg à Chartres, les travaux ayant été réalisés.

54 Adoption de l'avenant n°1 à la convention de renouvellement urbain

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 6 abstentions, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

APPROUVE l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain de l'agglomération chartreuse cofinancés par l'ANRU dans le cadre du NPNRU.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer cette convention conjointement avec l'État, l'ANRU, Action Logement Groupe, Action Logement Services, la Caisse des Dépôts, l'ANAH, le Conseil régional Centre-Val de Loire, le Conseil départemental d'Eure-et-Loir, la Ville de Mainvilliers, Chartres métropole, Chartres Métropole Habitat, Habitat Eurélien et 3F Centre Val de Loire.

AUTORISE le Maire à engager toute démarche dans le cadre de la mise en œuvre de cette convention.

55 Etudes préalables pour l'aménagement des secteurs Maunoury et Madeleine

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables, il est imposé à tout élu de se déporter ce qui signifie de ne pas prendre part au débat ni au vote pour toute délibération pour laquelle il a un intérêt direct ou indirect.

Conseillers municipaux siégeant au sein du CA de la SPL Chartres Aménagement devant quitter la séance avant débat et vote : MM. MASSELUS, BONNET, STANDAERT, Mmes FROMONT, DEVENDER, DORANGE, JEBLI-CHEDEVILLE.

Dans le cadre de sa politique de développement et de renouvellement urbain, la ville souhaite engager sur son territoire une réflexion d'aménagement sur les secteurs « *Maunoury* » et « *Madeleine* » tels que délimités dans les plans annexés à la présente délibération.

À travers cette démarche de programmation urbaine, il s'agit en effet pour la ville de disposer d'une stratégie d'aménagement

cohérente des sites concernés, questionnant à la fois leurs atouts, leurs faiblesses et chacun de leurs usages dans le cadre d'une approche analytique et d'une vision prospective globale.

L'objet des études de programmation est de pouvoir aligner l'ensemble des conditions indispensables à la réalisation de projets d'aménagement et de construction, en s'assurant de leur maîtrise et de la qualité finale dans des secteurs à enjeux et à forts potentiels de renouvellement urbain.

Ces réflexions et les études qui en découleront s'inscrivent pleinement dans les objectifs fixés par la ville dans son plan local d'urbanisme (PLU) notamment en :

- répondant aux besoins des habitants actuels et futurs,
- optimisant les potentialités du territoire chartrain en répondant de façon équilibrée aux besoins d'extension urbaine et de mutation des sites densifiables,
- favorisant la mutation des friches et la reconversion de sites et des équipements cessant leurs activités.

Chaque secteur étudié fera notamment l'objet d'un diagnostic, d'une définition du parti d'aménagement, de l'élaboration d'un plan guide et d'un bilan d'aménagement permettant à la ville d'apprécier les éventuelles évolutions réglementaires et le phasage opérationnel.

Pour réaliser ces missions, la ville de Chartres souhaite confier ces études par voie contractuelle à la SPL Chartres Aménagement conformément aux articles L.327-1 et L.327-2 du Code de l'urbanisme et à l'article L.2511-1 du Code de la commande publique.

La durée du contrat est fixée à 36 mois pour un montant de 205 000 € H.T.

Avis favorable de la commission Aménagement et Grands Projets réunie le 20 juin 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 23 voix pour, 6 voix contre, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

APPROUVE le projet de contrat d'études préalables pour l'aménagement des secteurs « *Maunoury* » et « *Madeleine* » tels que délimités dans le plan annexé.

ACCEPTE de confier à la SPL Chartres Aménagement ledit contrat d'études préalables.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer ledit contrat et tous les actes y afférents.

56 Mandat d'études préalables pour l'aménagement du secteur Foch/Clémenceau – Avenant n°3

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 6 abstentions, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES, Alain CONTREPOIS

APPROUVE l'avenant n°3 au contrat de mandat d'études préalables confié à la SPL Chartres Aménagement relatif aux aménagements du secteur Foch / Clémenceau dit « *Ile de la Porte Guillaume* ». Cet avenant n'a aucune incidence financière.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ledit avenant et tous les actes y afférents.

57 Opération Façades – Prorogation des délais et modifications réglementaires

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES, Mme Maria CHEDEVILLE

APPROUVE l'extension du périmètre et les modifications réglementaires de l'opération de ravalement des façades tel qu'ils figurent en annexe.

58 Adoption de la convention de réservation de crédits avec Action Logement au titre d'Action Coeur de Ville

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

APPROUVE la convention entre Action Logement, la Ville de Chartres et Chartres métropole concernant le volet immobilier d'Action Coeur de Ville avec réservation prévisionnelle de concours financiers

AUTORISE son Maire ou son représentant à signer cette convention et tout document y afférent.

59 Convention de financement du giratoire avec le Conseil Départemental d'Eure et Loir - Rue de Sours, Avenue Victor Hugo, Avenue François Mitterrand, Joseph Frantz

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 34 voix pour, 4 voix contre, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

APPROUVE la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage relative aux travaux du rond-point au carrefour rue de Sours, Avenue Victor Hugo, avenue François Mitterrand / Joseph Frantz entre le Conseil départemental d'Eure et Loir et la Ville de Chartres et désignant la commune de Chartres maître d'ouvrage des travaux pour une enveloppe prévisionnelle de travaux estimée à 206 655 €HT soit 247 986 €TTC réparti en 82 200, 00 €HT pour le conseil départemental d'Eure et Loir et 165 786 €TTC pour la ville de Chartres.

60 Contrat de concession de services JC DECAUX - mise à disposition de mobiliers urbains publicitaires, non publicitaires et prestations associées - Avenant n°2

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 5 abstentions, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES, Mme Isabelle MESNARD

APPROUVE l'avenant n°2 au contrat de concession de services, portant sur la mise à disposition, l'installation, la maintenance, l'entretien et l'exploitation commerciale des mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires associés, avec la société JC DECAUX APPROUVE les modifications de planning apportées au déploiement du mobilier urbain ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°2 au contrat notifié le 2 mars 2020 et tous les actes afférents.

61 Compte rendu annuel à la collectivité locale 2021 - Opération «Pôle gare»

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 29 voix pour, 5 voix contre, 4 abstentions, 1 conseiller municipal

ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

APPROUVE le compte rendu annuel à la collectivité locale 2021 relatif à l'opération « *Pôle gare* » confiée à la SPL Chartres Aménagement.

62 Compte rendu annuel à la collectivité locale 2021 - Opération «Plateau Nord-Ouest»

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 31 voix pour, 5 voix contre, 1 abstention, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : MM. Jean-Pierre GORGES, Fabien STANDAERT

APPROUVE le compte rendu annuel à la collectivité locale 2021 relatif à l'opération « *Plateau Nord-Ouest* » confiée à la SPL Chartres Aménagement.

63 Compte rendu annuel à la collectivité locale 2021 - Opération «Roseraie»

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 6 abstentions, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES, Mme Céline DEVENDER

APPROUVE le compte rendu annuel à la collectivité locale 2021 relatif à l'opération « *Roseraie* » confiée à la SPL Chartres Aménagement.

64 Compte rendu annuel à la collectivité locale 2021 - Opération «Rechèvres»

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 31 voix pour, 4 voix contre, 2 abstentions, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES, Mme Isabelle MESNARD

APPROUVE le compte rendu annuel à la collectivité locale 2021 relatif à l'opération « *Rechèvres* » confiée à la SPL Chartres Aménagement.

65 Compte rendu annuel à la collectivité locale 2021 - Opération «Plateau Nord-Est»

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 29 voix pour, 5 voix contre, 4 abstentions, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

APPROUVE le compte rendu annuel à la collectivité locale 2021 relatif à la concession d'aménagement de l'opération « *Plateau Nord-Est* » confiée à la SPL Chartres Aménagement.

66 Compte rendu annuel à la collectivité locale 2021 - Opération «Îlot Courtille»

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 32 voix pour, 6 voix contre, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

APPROUVE le compte rendu annuel à la collectivité locale 2021 relatif à la concession d'aménagement de l'opération « *Îlot Courtille* » confiée à la SPL Chartres Aménagement.

APPROUVE le versement d'un montant de 600 000 euros au titre de 2022 pour la participation de la collectivité, tel que prévu à l'avenant 4 de la concession.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

67 Compte rendu annuel à la collectivité locale 2021 - Opération «Hauts-Saumons»

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 6 abstentions, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

APPROUVE le compte rendu annuel à la collectivité locale 2021 relatif à l'opération « *Hauts-Saumons* » confiée à la SPL Chartres Aménagement.

FINANCES ET PROSPECTIVE

68 Rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes Centre-Val de Loire sur les comptes et la gestion de la SPL Chartres Aménagement sur les exercices 2014 à 2019 et des réponses apportés par le PDG de la SPL - Prise acte

LE CONSEIL MUNICIPAL prend acte

Du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Centre Val-de Loire sur les comptes et la gestion de la SPL Chartres Aménagement au cours des exercices 2014 à 2019 et la réponse de son Président Directeur Général.

PRÉCISE que la collectivité a été invitée par le PDG de la SPL Chartres Aménagement à inscrire ce dossier à l'Ordre du jour de l'Assemblée délibérante par courrier du 28 avril 2022 reçu le 2 mai 2022.

Le Maire,
Jean Pierre GORGES

À L'OMBRE DES MARRONNIERS

Il était une fois trois marronniers centenaires. Des arbres vénérables d'une hauteur de plus de 20 mètres et des troncs d'une circonférence de 3 mètres. Disposés en triangle, ils forment un ensemble protégé en tant qu'espace boisé classé dans le plan local d'urbanisme de Chartres.

Nous pouvons penser que leur âge, leur développement, leur bonne santé, leur situation dans un cœur d'îlot, leur imposante stature bien visible depuis les axes environnants et leur classement au PLU les rendent invulnérables... Et pourtant, il n'en est rien. La majorité vient d'autoriser leur abattage!

Pourquoi? Parce qu'ils gênent un peu... Un projet immobilier de 37 logements a été autorisé sur le site de l'ancienne chambre des métiers au 24 boulevard de la Courtille. Ce projet, co-porté par la SEM Chartres Développements Immobiliers et par un promoteur privé, prévoit des parkings souterrains et des façades à raz des arbres. Au lieu d'adapter le projet au patrimoine arboré, les porteurs de projet préfèrent raser ces arbres plantés il y a au moins 4 générations pour construire quelques mètres carrés supplémentaires vendus à prix fort. Le profit à tout prix.

Nous avons vécu cet été des canicules et vagues de chaleur sans précédent. Les conséquences sont désastreuses: rendement agricole, incendies, sécheresse... En situation de crise depuis l'arrêt préfectoral du 4 août, Chartres est ainsi passé tout près d'un arrêt de la distribution d'eau potable en plein été, faute de ressource suffisante.

À l'heure où la renaturation devrait être une priorité pour adapter notre ville au déficit climatique, l'imperméabilisation des sols par la bétonnisation se poursuit à Chartres, privant le sous-sol d'infiltration naturelle. Cette bétonnisation renforce les îlots de chaleur urbains. Les arbres plantés sur les socles en béton ne vivent que sous perfusion artificielle. Que se passera-t-il lorsque les restrictions d'arrosage imposeront leur mise à l'arrêt? Ils s'assècheront rapidement et mourront.

Les arbres en pleine terre, à l'image de nos trois marronniers, sont profondément enracinés. Ils sont de véritables climatiseurs naturels: des poumons verts indispensables à l'équilibre entre les besoins d'une ville et les besoins de la vie. Leur préservation aurait été possible avec un projet immobilier implantant les bâtiments et parkings de manière intelligente. Les trois feuillus auraient porté une indispensable ombre naturelle aux façades des immeubles en plein été. C'est aussi ça le « haut standing ».

L'association Chartres Écologie a porté un recours pour stopper l'abattage de ces arbres et reste vigilante sur tous les projets immobiliers facilités par l'actuelle majorité. Néanmoins, difficile de stopper un système orchestré par M. Gorges, visant à densifier la ville au maximum. Le document d'urbanisme (PLU) voté par la majorité en 2016 favorise la densification excessive dans tous les quartiers. Les outils des principaux constructeurs? La SPL Chartres Aménagement, dirigée par M. Masselus (adjoint aux Finances), la SEM Chartres Développements Immobiliers, dirigée par Mme Fromont (première adjointe) et les autorisations d'urbanisme délivrées par Mme Dorange (adjointe à l'urbanisme). Tout est verrouillé par le même quatuor, depuis 20 ans. Nous continuerons à leur expliquer que construire un cadre de vie et anticiper l'avenir n'est pas qu'une addition de chiffres sur un bilan comptable pour dégager un maximum de bénéfices.

**Quentin GUILLEMAIN, Brigitte COTTEREAU,
Jean-François BRIDET, Olivier MAUPU**
[chartresecologie.fr / contact@chartresecologie.fr](http://chartresecologie.fr/contact@chartresecologie.fr)

MAISONS DE SANTÉ ET CENTRES DE SANTÉ

Sur tout le territoire, la région Centre-Val de Loire est avant dernière dans le classement du nombre de médecins généralistes par 100 000 habitants. Et l'Eure-et-Loir est, en densité, le département le moins bien pourvu: 270,1 alors que la moyenne en France est de 453,3 (source: Conseil économique et social environnemental de la région Centre-Val de Loire, février 2022). Face à ce désert médical, il est donc urgent de faire des propositions et de les appliquer.

En mars 2022, a été votée à l'unanimité par les maires de Chartres métropole une motion sur la désertification médicale. Il y est question de développer des maisons de santé pluridisciplinaires. À Chartres, la majorité municipale a évoqué l'idée d'en créer une au futur Pôle gare. Où en est-on? Des nouvelles, point, alors que des médecins sont tout prêts pour lancer le projet... Pourquoi?

À côté des MSP (Maisons de santé pluridisciplinaires), il existe aussi des centres de santé, qui permettent de développer et démocratiser une politique municipale de santé. Quelles différences?

Dans les MSP, les praticiens sont rémunérés à l'acte et pratiquent des honoraires libres, tarifs conventionnés compris. Les frais de gestion de la structure sont communs, les médecins en ont l'entière responsabilité. La commune et la région aident financièrement à leur installation (local, en particulier).

Un centre de santé, c'est différent. Il n'y a pas de paiement à l'acte. Les praticiens sont salariés (d'une commune, d'un département, d'un CCAS, d'une association, ou d'une mutuelle...), ils pratiquent le tiers payant et les tarifs conventionnés (secteur 1); ils sont liés à un contrat local de santé, déterminé par la commune ou l'association qui les emploie; ils sont dotés d'un personnel administratif qui assure la gestion du centre; ils sont en relation avec des associations d'usagers de santé, quand il y en a. C'est donc un vrai service public de médecine de proximité: salariat, tiers payant, proximité, attention aux besoins...

Une bonne politique de santé devrait s'accompagner d'une réflexion sur les conditions d'installation des praticiens. Les centres de santé sont des solutions qui se développent, car tout le monde y trouve son compte. En Eure-et-Loir, il en existe un à Toury, et il fonctionne bien. Le salariat aussi peut attirer des professionnels de santé.

Pour allier démocratie, service public, justice sociale, pourquoi nous, usagers, ne pousserions-nous pas la ville de Chartres à réfléchir et œuvrer dans ce sens?

**Jacqueline MARRE jacqueline.marre@ville-chartres.fr
Boris PROVOST boris.provost@ville-chartres.fr**

P.S Suite à une erreur technique, la version papier du magazine Votre Ville daté de juillet-août a republié notre tribune de juin, en lieu et place de celle, intitulée « Prestige et réalité », que nous avions préparée et envoyée à temps. Cette malencontreuse erreur n'a pu être réparée que dans la version numérique sur le site <https://www.chartres.fr/magazine-votre-ville>, à la page 100.

NOUVELLE RENTRÉE POUR UNE NOUVELLE ÉQUIPE !

Nous espérons que vous avez passé un bel été avec une activité culturelle, sportive et de loisirs enfin revenue à la normale.

Nous avons pu profiter de marchés à thème, de ChartrEstivales et de compétitions sportives de vélo et de course à pied, sans oublier le zoo-refuge La Tanière qui ne cesse de se développer.

Nous avons pu observer l'attractivité de notre ville sur le plan touristique avec un retour aux chiffres d'affluence de 2019 et nous ne pouvons que nous en réjouir.

Chartres prend un visage de ville étape.

La cathédrale reste l'élément phare de Chartres, accompagnée d'une gamme d'activités culturelles de visites telles que la Maison Picassiette, le Centre international du vitrail ou bien encore le musée des Beaux-Arts.

Cela ne suffit pourtant pas à garder les touristes sur plusieurs jours.

Le tourisme patrimonial et le tourisme doux et de déconnexion sont des atouts non négligeables de notre ville. Il reste à faire des efforts pour allonger la durée de séjour des touristes en maintenant les animations, un ensemble cohérent d'accueil et des partenariats locaux avec les professionnels du tourisme.

L'heure de la rentrée est arrivée pour tous, y compris pour notre groupe.

Durant cet été, Mme Virginie Chauvel et M. Gaël Garreau ont quitté leurs postes de conseillers municipaux pour de nouvelles aventures professionnelles incompatibles avec leur mandat d'élus.

Ainsi, ils seront remplacés dans leurs fonctions au sein du Conseil municipal et du Conseil d'agglomération dès le mois de septembre par Mme Sophie Ammeux-Tudryn et M. Christophe Caplain.

Dans la continuité de l'action de notre groupe depuis 2020, Avec Vous Osons Chartres Autrement restera dans la minorité constructive en gardant toujours comme boussole le bien-être et l'intérêt des Chartraines et des Chartrains.

Nous souhaitons à tous les écoliers chartrains, à leurs professeurs et aux personnels municipaux intervenant dans les écoles une excellente rentrée pleine d'énergie, de réussite et de beaux projets!

M. Fabien STANDAERT : fabien.standaert@ville-chartres.fr

Mme Sophie AMMEUX-TUDRYN

M. Christophe CAPLAIN

**Suivez-nous également sur les réseaux sociaux :
@osonschartresautrement**

POURQUOI LES VERTS GESTICULENT

Sauf dans Le Seigneur des anneaux, les arbres ne parlent pas. Ça arrange bien les Verts qui s'auto-proclament leurs inter-prètes...

Pour bien comprendre, revenons aux dernières élections législatives. Les partis de la NUPES, alliance purement électorale sous direction mélenchoniste, font leur entrée à l'Assemblée nationale où ils font preuve jusqu'à la fin juillet d'un activisme tous azimuts: on crie, on insulte, on se déguise! Tout cela avec un double objectif: faire oublier leur échec électoral, car leur leader Mélenchon n'est ni Président de la République ni Premier ministre. Et surtout, pour la France Insoumise, maintenir Verts, Socialistes et Communistes sous leur loi d'airain. Au point que, dès la mi-juillet, la presse nationale se fait l'écho du mal-être des députés Verts: ils peinent à exister... Certes, la guerre en Ukraine pourrait différencier les deux partis. Les mélenchonistes sont philo-poutinistes à force d'anti-américanisme. Les Verts penchent pour l'Ukraine, mais comment se réjouir que leur chère Union européenne veuille désormais importer ce maudit gaz de schiste américain...

Bref, comment exister, comment reprendre l'initiative? Les leaders Verts sentent le vent du boulet. Car nos hyper-chlorophyllés ont bientôt des élections internes. Qui va l'emporter, de la tendance Jadot, de Bayou, ou de l'épouvantail Sandrine Rousseau?

Heureusement le mois d'août arrive, avec ses vacances parlementaires. Temps mort! Mais aussi l'opportunité d'occuper à peu de frais une actualité monopolisée par la sécheresse et les incendies. Car on ne dira jamais assez que ces gens-là vivent d'abord des malheurs du monde. Et l'on voit notre Bayou, bondissant de sa boîte, s'en prendre aux jets privés des « privilégiés », faisant bon marché des 12000 emplois de l'aviation d'affaires, laquelle est loin de se résumer aux quelques escarpades des puissants et des jet-setters. Avec un décalage, LFI qui a compris la manœuvre suit le mouvement. Timidement. Alors Bayou surenchérit: il veut maintenant vider les piscines des particuliers! Il faut occuper le terrain médiatique des chaînes d'info en manque estival de matière, quand les incendies se calment et que la guerre en Ukraine semble s'enliser.

Même scénario à Chartres! Les touristes sont de retour, les animations gratuites réjouissent le plus grand nombre. Mais une poignée d'activistes s'enchaînent à trois marronniers qui n'avaient rien demandé. Nous parlons bien de 3 arbres, quand la ville en dénombre 11000, et bientôt 1000 de plus. 3 arbres que le promoteur privé désigné à la vindicte populaire s'est pourtant engagé publiquement à remplacer. Mais là encore, l'essentiel est pour ces gens-là de faire du bruit, d'exister. Les Chartrains qui ont de la mémoire se rappelleront qu'il y a quelques années, les mêmes nous ont déjà joué la pièce Place du Cygne. À les entendre, nous étions presque coupables de crime contre l'humanité de vouloir remplacer des arbres malades, disparates, dont les racines abimaient les réseaux souterrains et défonçaient les caves des riverains. Les arbres malades ou dangereux ont été remplacés. Les nouveaux ont poussé. Et personne n'en parle plus.

Voilà que la rentrée arrive. La vie normale reprend. L'actualité s'anime. D'autres inquiétudes reprennent légitimement le dessus. Malgré ces incertitudes d'un autre calibre, nous vous souhaitons donc une reprise active et la plus heureuse possible. Quant aux Verts, ils vont se concentrer sur leurs chicaneries internes. Ou comment faire pousser les arbres en prêchant la décroissance? Nous leur donnons deux heures...

Les élus de la majorité municipale

Chartres Horizon fête ses 60 ans

L'association multi activités Chartres Horizon fêtera ses soixante ans le dimanche 11 septembre à la maison pour tous des Petits-Clos.

A partir de 14 h 30, différentes sections présenteront leurs activités et animeront des initiations.

16 h 30 : tirage de la tombola, suivi du verre de l'amitié.

Chartres Horizon
32, rue de Brétigny
06 60 82 95 48

Les Petits frères des pauvres recherchent des bénévoles

500 000 personnes de plus de 60 ans vivent quasiment recluses. Les bénévoles de l'association Les Petits frères des pauvres se mobilisent pour faire face à l'isolement inquiétant des personnes âgées et des plus fragiles. Si vous connaissez une personne âgée en situation d'isolement, n'hésitez pas à nous contacter. Vous pouvez aussi rejoindre l'association. Devenez bénévole pour aider à maintenir du lien social avec nos aînés en consacrant un peu de votre temps à des visites à domicile ou dans les Ehpad. Formations assurées.

Informations
06 75 56 35 33
chartres@petistfreresdespauvres.fr

Reprises des cours à la MSD judo Chartres

Les cours à la MSD judo Chartres reprendront le lundi 5 septembre. Bénévoles et professeurs seront présents pour vous accueillir.

Réduction de 30 € à tout foyer nous faisant parvenir son dossier complet avant le lundi 5 septembre. N'attendez pas la rentrée pour obtenir un certificat médical !

Rappel : la licence FFJDA n'est pas obligatoire mais destinée plus particulièrement aux élèves souhaitant pratiquer le judo en compétition (sur avis des professeurs). Inscriptions (enfants à partir de 5 ans, adultes débutants ou confirmés) :

- au dojo Roskopf le vendredi 2 septembre de 17 h 45 à 20 h 30
- au Salon des associations le samedi 3 et dimanche 4 septembre

Téléchargez les documents nécessaires sur msd-judo.com/telechargement/pack_inscriptionfinal.pdf

Dojo Roskopf
8, rue Raoul-Brandonx

Concert d'orgues

Le vendredi 9 septembre, l'Association des grandes orgues de Chartres organisera une soirée exceptionnelle à la cathédrale avant le démontage du grand orgue :

17 h : présentation du projet de reconstruction en vidéo-projection sur grand écran, par les facteurs d'orgues Patrick Armand, Bertrand Cattiaux et Olivier Chevron ;

20 h 30 : récital exceptionnel par les anciens et actuel titulaires du grand orgue, Philippe Lefebvre, Christophe Mantoux et Patrick Delabre.

Concert gratuit avec libre participation aux frais

Tai chi chuan à la MPT du Pont-Neuf

Les cours de l'Association de tai chi chuan Chartres (ATCC) reprennent le mardi 13 septembre à la maison pour tous du Pont-Neuf. Gymnastique énergétique douce dérivée du qi gong, le tai chi chuan apporte bien-être et souplesse, améliore la concentration et se pratique à tout âge.

Maison pour tous du Pont-Neuf,
place des Fondeurs
Cours le mardi matin
de 9 h à 10 h 30
et de 10 h 30 à 12 h
Contact
06 70 19 04 44

Association Sainte-Agnès

L'association Sainte-Agnès reprend ses activités à partir du mardi 6 septembre.

Le mercredi pour les enfants et adolescents : gymnastique (dès 4 ans), initiation au badminton, à la guitare, au bridge, aux échecs, à la couture et à la peinture, aide aux devoirs (collège et lycée). Bibliothèque pour les enfants

Pour les adultes : badminton loisir, gymnastique de maintien et fitness, yoga, méditation, ateliers bridge, guitare, couture et peinture.

Association Sainte-Agnès
17, rue Chanzy
02 37 28 54 19 ou
02 36 15 00 63

À la recherche de vos ancêtres

La Société généalogique d'Eure-et-Loir reprend ses ateliers de formation pour ceux qui souhaitent se lancer dans la recherche de leurs ancêtres.

- Jeudi 22 septembre de 14 h à 16 h : débiter sa généalogie : registres paroissiaux, registres d'État civil et tables décennales
- Jeudi 13 octobre de 14 h à 16 h : recensements : listes électorales et tables de succession et d'absence
- Jeudi 10 novembre : utiliser la presse : Gallica et Retronews
Pensez à vous munir des dates et lieux de naissances des parents et/ou grands-parents pour débiter vos propres recherches. Un ordinateur portable est souhaitable (possibilité de prêt).

Inscription obligatoire par mail (contact@sgel28.com) ou courrier (SGEL 3 bis, rue Jean-Monnet BP 20018 28000 Chartres).

Tarifs : gratuit pour les adhérents ; 30 € pour les non-adhérents (30 € le cycle complet (ou adhésion de 28 € valable jusqu'en janvier 2024))

Bric-à-brac de la Croix-Bonnard

L'association du quartier de la Croix-Bonnard organise son traditionnel bric-à-brac le dimanche 2 octobre de 7 h à 18 h au Camping de Chartres.

6 mètres minimum pour 18 € (3 € par mètre supplémentaire demandé).

Informations

Food truck sur place
06 85 23 50 61 ou 06 85 25 97 37
mfrsoulier@wanadoo.fr
Bulletin d'inscription (date limite : le 24 septembre 2022)
Camping de Chartres
9, rue de Launay

Batucada au Foyer d'accueil chartrain

En partenariat avec l'association Bombo'N'Co, qui vise à faire connaître les musiques sud-américaines et les arts du spectacle vivant, le Foyer d'accueil chartrain (FAC) a mis en place depuis janvier dernier un atelier de batucada, ces percussions brésiliennes qui accompagnent les carnivals. Une activité très conviviale que le FAC souhaite développer à partir de septembre. N'hésitez pas à les rejoindre !

Foyer d'accueil chartrain
12, rue Hubert-Latham
02 37 88 40 00
catherine.gagelin@fac.asso.fr

Biodanz'a, danse de la vie

L'association Biodanz'a Chartres reprend ses activités en septembre. Grâce à l'exécution de mouvements accompagnés de musique adéquate, la biodanz'a permet de mieux vivre et de retrouver confiance en soi et en l'autre en diminuant stress et anxiété.

L'association propose des cours hebdomadaires adultes à partir de septembre. Ils sont ouverts aussi bien aux hommes qu'aux femmes, sans limite d'âge, et ne nécessitent aucune compétence en danse ni de condition physique particulière.

Tarif : 5 € la séance découverte !

Informations

biodanzachartres28@gmail.com
Contactez nos professeurs
Fabienne et Coralie : 06 23 61 69 24
Claudine : 06 29 69 78 42
Chantal : 06 58 78 85 33

Salon d'art Formes & Couleurs

Du 1^{er} au 9 octobre, la collégiale Saint-André accueillera le 44^e salon d'art Formes & couleurs en mettant à l'honneur deux artistes : Anne-Christine Wellenstein (peinture) et Pascal Catry (sculpture).

Du 1^{er} au 9 octobre

Collégiale Saint-André

Tous les jours de 14 h à 19 h

Nocturnes les 1^{er}, 7 et 8 octobre jusqu'à 22 h

Vernissage le vendredi 30 septembre à 18 h 30

formesetcouleurs28.wordpress.com/

Solution du		M	E	R	A	C	P
N° 143	N	A	T	I	O	N	A
Juillet/août	A	R	E	T	I	E	R
2022	C			S	T	I	P
	B	A	C	H	A	P	E
	T	O	U	R	D	E	F
	B	U	T	I	N	A	O
	C	O	L	U	B	U	A
	P	H	L	A	X	I	S
	S	O	L	E	I	L	T
	N	A	T	T	E	S	N
	A	S	T	G	E	N	A
	O	T	E	G	U	M	E
	P	A	R	S	E	M	A
	R	A	R	E	I	N	E
	S	A	V	O	S	N	S
	D	E	A	N	I	O	O
	V	L	I	S	T	E	S
	I	I	O	N	A	R	T

La Bonne adresse

Place Pasteur

- Pardon monsieur, la place Pasteur, c'est bien ici, s'il vous plaît ?
- Désolé madame, ici vous êtes place de la Porte Saint-Michel !
 - Pourtant sur mon plan...
- Les plans de ville ne sont pas éternels... Tout évolue, tout change. Je vous raconte ?
 - Racontez-moi !



pignon sur place : la façade est encore aisément reconnaissable, enchâssée dans la résille en béton imaginée par Rudy Ricciotti ❸.

Pendant la Seconde Guerre mondiale, les autorités d'occupation ont récupéré le bronze du monument Pasteur (comme celui de la statue de Noël Ballay) pour leurs « œuvres » guerrières. Il sera reconstitué et ré-inauguré le 8 octobre 1950, à l'initiative du Comité Pasteur-Ballay ❹. En 1975, lors du réaménagement des voies de circulation du boulevard Chasles, le monument a été déplacé sur le terre-plein central, au débou-



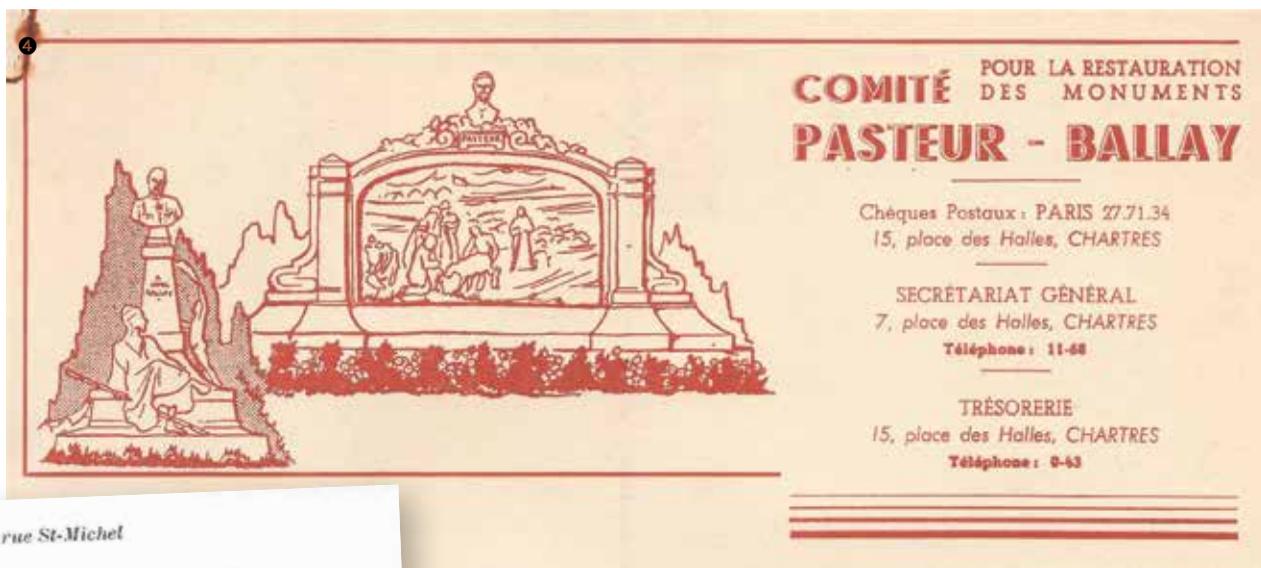
Effectivement une place Pasteur a bien existé à cet endroit pendant une centaine d'années seulement. Pour rendre hommage au grand savant qui a sauvé les troupeaux ovins de notre Beauce environnante avec ses travaux à Sours, Barjouville, Saint-Germain-la-Gâtine, la Société de médecine vétérinaire prit l'initiative peu après sa mort (en 1895) de lui élever un monu-

ment à Chartres. Celui-ci fut inauguré le 7 juin 1903 ❶ place Saint-Michel, rebaptisée place Pasteur à cette occasion, où le comice agricole avait organisé de nombreuses animations. L'oeuvre du sculpteur (et docteur) Paul Richer restera pendant 70 ans devant le cercle militaire des officiers, parallèle à l'alignement du boulevard ❷. L'auto garage Marceau y avait

3



4



Pasteur et la rue St-Michel



ché du boulevard de la Courtille. En 2004, l'opération Coeur de Ville emmena le monument de Ville emmena le monument rue Danièle-Casanova, face à la préfecture, et la place Pasteur reprit son ancien nom de... Saint-Michel, où vous vous trouvez actuellement, Madame. Mais ne partez pas comme ça, Madame, sachez que vous aurez l'occasion de retrouver Pasteur, à la fin du mois, lors de la Fête des vendanges de Saint Brice !

**À CELLES ET CEUX
QUE CETTE HISTOIRE
INTÉRESSAIT, INTÉRESSE
ET INTÉRESSERA,
CE CLIN D'ŒIL PASTEURISÉ !**

Jean-Francis RESSORT



Train train quotidien

Portrait de Yannick Lemesle, heureux propriétaire du Petit Chart'rain depuis 1997.



Des Vikings à Lèves

Gilles Fresson évoque la « bataille de Rollon », en 911 aux portes de Chartres, qui mit un terme aux incursions vikings et marqua la naissance de la commune de Lèves.



Destination Ukraine

Des entrepreneurs membres de l'association Chartres Initiative ont accompagné un chargement de dons pour l'Ukraine jusqu'en Pologne.



Respire

Auteur compositrice, interprète et musicothérapeute originaire de la Martinique et installée à Lucé, MFesta se raconte et chante *Respire*.

Branchez-vous sur Chartres TV !

Chartres TV, c'est une plateforme vidéo de proximité, accessible depuis un smartphone, une tablette numérique ou un ordinateur, qui se donne pour mission de valoriser le territoire de Chartres métropole et ses habitants !

Chartres TV, c'est chaque mois des nouveaux reportages, des rubriques et des portraits qui couvrent tous les domaines de la vie de l'Agglo: culture, économie, sports, patrimoine, histoire, artisanat d'art, associations, ruralité...

Sur Chartres TV, vous pouvez suivre en direct tout au long de l'année les rencontres à domicile des équipes « élite » chartraines: C'Chartres Football, C'Chartres Basket Féminin et Masculin, C'Chartres Tennis de Table, C'Chartres Rugby et C'Chartres Volley.

Chartres TV vous offre aussi l'opportunité de partager vos aventures ou expériences à l'étranger. **Proposer vos idées à contact@chartresTV.fr**



chartresTV.fr



Application Chartres TV disponible sur Google Play et Apple Store

Ce mois-ci - grille 144 - Vendémiaire



		Autrefois le septième		C'est le jeudi 1 ^{er} Odysée		← Champion Mer anglaise Tertiaire		← Vache 61 Atchoums
		Donc appris						
		Lieraient Mi-mouche Dernier				Lisière Foyer Barbares		
Ouzo		← Fleuve côtier			Service net Turc sans tête			Dans
L'automne d'une rue		Font salon les 3 & 4					Espagnol	
							Tracas	
		Dix anglais			Cadichon			Mis à la rue
		Pupitre						
En ville					En Lozère César sur le carreau			
Tire-fond Costaud								
Mousse Touchent les oreilles				Chauffe au Caire		Beignet jaune		
				Ondioie				
				Gavé				
		Étoile Gueulantes Notes				Particule Père de Maigret		
Ennui Rabougri 83					Positif	Lynx d'Afrique	Grand tourisme Demi gamin	
	Inaptitudes Souvent du soir							
		Teen-ager Raz-de-marée						Département alpin
					A cours en Suède		Plantes du nouvel an	Tête à l'envers
Désavouas Contre Oui de Perm			À St Brice les 24 et 25 de ce mois					
	Note Abri au sud Petit cube				Les miens Cordage Caché			
			« VOTRE VILLE » Sept. 2022	©JFR Juin 2022		Chef de mules		
Épaula							Petite patronne	
Ce qui reste								

Les définitions sur fond jaune se rapportent précisément au thème ou à Chartres.

JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

EXCEPTIONNEL

Visites guidées par les élus de l'Hôtel de Ville et d'Agglomération, de l'hôtel Montescot et du bureau du maire.

**Le samedi 18 et
le dimanche 19 septembre
de 10h à 18h**

(départ toutes les heures)

Rendez-vous à l'accueil du guichet unique

Programme détaillé des journées
du patrimoine page 70

